

**RAPPORT MAJORITAIRE DE LA COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL
RELATIF
AUX COMPTES DE L'ETAT DE VAUD DE L'ANNEE 2009**

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Bureau

(et sous-commission Finances et relations extérieures et Ordre judiciaire vaudois)

Président et rapporteur général	M. Frédéric Grognez
Vice-présidents	Mme Monique Weber-Jobé, rapportrice M. Pierre-Yves Rapaz

Sous-commissions

Départements	Commissaires
Sécurité et environnement	M. Grégoire Junod, rapporteur M. Michel Rau
Formation, jeunesse et culture	M. Eric Walther, rapporteur M. Guy-Philippe Bolay
Intérieur et Grand Conseil	Mme Jacqueline Bottlang-Pittet, rapportrice Mme Fabienne Freymond Cantone
Santé et action sociale	Mme Tinetta Maystre, rapportrice M. Rémy Jaquier
Economie	M. Jean-Michel Favez, rapporteur M. Pierre Grandjean
Infrastructures	M. Jean-Michel Dolivo, rapporteur M. Eric Bonjour

TABLE DES MATIERES

1. Travaux de la Commission des finances.....	4
1.1 Généralités.....	4
1.2 Correction des comptes 2009.....	4
1.3 Thèmes d'études.....	4
2. Comptes 2009.....	5
2.1 Comparaison avec le budget 2009 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement).....	5
2.2 Comparaison avec le budget 2009 (avec crédits supplémentaires).....	5
2.3 Comparaison avec les comptes 2008.....	6
2.4 Ecritures de boucllement comptes 2009.....	8
2.5 Résultat 2009.....	8
3. Dépenses d'investissement.....	9
3.1 Dépenses d'investissement à amortir.....	9
3.2 Crédits d'investissement disponibles.....	9
3.3 Dépenses d'investissement 2009.....	9
4. Compte de Pertes et profits.....	11
5. Bilan.....	12
6. Considérations générales.....	13
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires.....	13
6.1.1 Crédits supplémentaires.....	13
6.1.2 Autorisations de dépassements budgétaires.....	14
6.1.3 Suivi budgétaire.....	14
6.2 Reports de crédits.....	14
6.3 Dépenses par secteur d'activités.....	15
6.4 Revenus fiscaux.....	15
6.5 Garanties accordées par l'Etat de Vaud.....	16
6.6 Fonds spéciaux hors bilan.....	17
6.7 Régimes financiers particuliers.....	17
6.7.1 Université de Lausanne.....	17
6.7.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois.....	17
6.8 Participations (patrimoine administratif).....	17
6.9 Réduction de la valeur nominale de l'action BCV.....	17
7. Rapport annuel du Conseil d'Etat.....	17
8. rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF).....	17
9. Conclusion générale.....	18
9.1 Remerciements.....	18
9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2009.....	18
9.2.1 Compte de fonctionnement.....	18
9.2.2 Compte de Pertes et Profits.....	19
9.2.3 Découvert au bilan.....	19
9.2.4 Etat de la dette.....	19
9.2.5 Investissements.....	19
9.2.6 Autofinancement.....	19
9.2.7 Note finale.....	19
9.3 Proposition d'approbation des comptes 2009.....	20
10. Observations.....	21
11. Rapports des sous-commissions.....	23
11.1 Département de la sécurité et de l'environnement.....	23
11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	28
11.3 Département de l'intérieur.....	51
11.4 Département de la santé et de l'action sociale.....	56
11.5 Département de l'économie.....	65
11.6 Département des infrastructures.....	73

11.7 Département des finances.....	82
11.8 Ordre judiciaire vaudois	87
11.9 Grand Conseil.....	89

1. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

1.1 Généralités

La Commission des finances (ci-après COFIN) a tenu 4 séances plénières consacrées à :

- la présentation des comptes 2009,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan et du compte de pertes et profits,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

Conjointement à la Commission de gestion, la COFIN a reçu les représentants du Contrôle cantonal des finances (Mme M. Kellenberger et MM. Th. Bonard, S. Chenuz et C.-A. Rohrbach) et, parallèlement au Conseil d'Etat, a pris connaissance du rapport du CCF sur le contrôle des comptes de l'exercice 2009. Elle a reçu également M. Ph. Maillard, accompagné de M. B. Pouly, de l'Administration cantonale des impôts et a pris connaissance du rapport de l'ACI sur les revenus et charges fiscaux ainsi que de la partie financière du rapport annuel 2009 du Conseil d'Etat.

1.2 Correction des comptes 2009

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Etat le 17 mars 2010 avant les résultats d'audit qui sont rendus publics comme chaque année à partir de la deuxième moitié du mois de mai. Durant ses travaux de révision, le CCF a constaté une insuffisance de provisionnement sur les débiteurs fiscaux pour laquelle les comptes ont dû être corrigés. Il s'agit d'une dotation supplémentaire au correctif d'actif pour un montant de CHF 31'470'750 à charge du compte de résultat. Le Conseil d'Etat en a pris acte et a arrêté à nouveau les comptes 2009 dans sa séance du 5 mai 2010. Au surplus, la COFIN invite le lecteur à se référer au rapport du CCF sur les comptes 2009 ainsi qu'au communiqué de presse du Conseil d'Etat du 20 mai 2010 sur le sujet.

1.3 Thèmes d'études

Pour l'examen des comptes de cette année, la COFIN n'a pas défini de thèmes d'études transversaux particuliers.

2. COMPTES 2009

Ce rapport présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2009. Pour plus de détails, il est important de se référer également à la brochure des comptes 2009 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour 2009.

2.1 Comparaison avec le budget 2009 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement)

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un résultat plus favorable que les prévisions budgétaires comme le montre le tableau ci-dessous :

	Charges	Revenus	Résultat
Budget	7'397'895'200	7'404'244'900	+ 6'349'700
Comptes	7'974'754'344	8'322'026'161	+ 347'271'817
Différence comptes - budget total en CHF	+ 576'859'144	+ 917'781'261	+ 340'922'117
Ecritures de boucllement	- 572'160'509		
TOTAL	+ 4'698'635		

Les charges sont supérieures au budget de CHF 576.8 mios (+7,8%) en raison de l'enregistrement dans les comptes 2009 des écritures de boucllement (voir ch. 2.4 ci-dessous) pour un total de CHF 572,2 mios. En neutralisant ces éléments, les charges sont légèrement supérieures au budget de CHF 4,7 mios (+0,06%).

2.2 Comparaison avec le budget 2009 (avec crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	7'397'895'200	7'404'244'900	+ 6'349'700
Crédits supplémentaires	80'159'300	55'716'800	-24'442'500
Budget total	7'478'054'500	7'459'961'700	- 18'092'800
Comptes	7'974'754'344	8'322'026'161	+ 347'271'817
Différence comptes - budget total en CHF	+ 496'699'844	+ 862'064'461	+ 365'364'617
En % du budget total	+ 6,64	+ 11,56	

Le budget total résulte en un déficit de CHF 18,1 mios. Le résultat des comptes constitue par conséquent une amélioration de CHF 365,4 mios, qui s'explique par des revenus supérieurs de CHF 862 mios aux prévisions et des charges en croissance de CHF 496,7 mios.

2.3 Comparaison avec les comptes 2008

Par rapport aux comptes de l'exercice 2008, la situation se présente comme suit :

	Charges	Revenus
Comptes 2008	7'381'655'217	7'751'910'498
Comptes 2009	7'974'754'344	8'322'026'161
Différence en CHF	+ 593'099'127	+ 570'115'663
Ecritures de boucllement	- 292'160'509	
TOTAL	+ 300'938'618	

Les **charges** 2009 sont, par rapport à celles de 2008, en augmentation de 8,03%, soit CHF 593,1 mios, contre + 4,24 % un an auparavant. Le résultat 2009 est essentiellement influencé par les effets des écritures de boucllement (voir ch 2.4 ci-dessous). En déduisant de ces dernières CHF 280 mios relatifs à deux tranches d'amortissement du découvert au bilan également prévues en 2008, la progression des charges par rapport à 2008 s'élèverait à CHF 301 mios, soit 4,1%. En comparaison avec 2007, l'année 2008 enregistrait une progression de charges de 3%.

Après 18 années, le découvert au bilan est entièrement résorbé, et le passif de l'Etat est ainsi assaini. Alors que le budget 2009 prévoyait deux tranches d'amortissement, soit au total CHF 280 mios, le Conseil d'Etat a décidé, en raison des bons résultats de l'exercice, d'y ajouter deux autres tranches supplémentaires et d'y inclure le solde, soit au total CHF 571,2 mios.

Les **revenus**, quant à eux, ont progressé de 7,35%, soit CHF 570,1 mios. Cet écart favorable s'explique notamment par des fluctuations de recettes fiscales développées au point 6.4 de ce rapport.

Variation des charges et des revenus par rapport au budget 2009 et aux comptes 2008

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008	Variations		Variations	
				Comptes 2009 - Budget 2009 en CHF	en %	Comptes 2009 - Comptes 2008 en CHF	en %
Charges							
DSE	347'976'661	333'237'200	312'999'539	14'739'461	4.42%	34'977'122	11.17%
DFJC	2'438'695'800	2'341'890'200	2'253'281'853	96'805'600	4.13%	185'413'947	8.23%
DINT	365'465'119	339'377'500	332'375'079	26'087'619	7.69%	33'090'040	9.96%
DSAS	2'433'248'957	2'280'105'300	2'151'373'142	153'143'657	6.72%	281'875'815	13.10%
DEC	442'110'514	462'117'600	400'776'410	-20'007'086	-4.33%	41'334'104	10.31%
DINF	454'799'362	447'922'700	415'402'485	6'876'662	1.54%	39'396'877	9.48%
DFIRE	1'317'415'400	1'029'533'500	1'336'986'481	287'881'900	27.96%	-19'571'081	-1.46%
OJV	168'319'034	156'405'900	172'131'077	11'913'134	7.62%	-38'12'043	-2.21%
GC	6'723'497	7'305'300	6'329'151	-581'803	-7.96%	394'346	6.23%
Total	7'974'754'344	7'397'895'200	7'381'655'217	576'859'144	7.80%	593'099'127	8.03%
Revenus							
DSE	400'461'547	384'834'700	381'895'281	15'626'847	4.06%	18'566'266	4.86%
DFJC	502'400'270	481'672'500	463'565'085	20'727'770	4.30%	38'835'185	8.38%
DINT	145'133'182	127'542'700	160'483'925	17'590'482	13.79%	-15'350'743	-9.57%
DSAS	880'938'478	854'047'700	830'629'978	26'890'778	3.15%	50'308'500	6.06%
DEC	371'547'968	360'621'200	337'674'809	10'926'768	3.03%	33'873'159	10.03%
DINF	147'664'179	132'745'700	133'443'329	14'918'479	11.24%	14'220'850	10.66%
DFIRE	5'782'310'757	4'970'156'300	5'355'334'807	812'154'457	16.34%	426'975'950	7.97%
OJV	91'535'287	92'601'400	88'871'338	-1'066'113	-1.15%	2'663'949	3.00%
GC	34'492	22'700	11'946	11'792	51.95%	22'546	188.74%
Total	8'322'026'161	7'404'244'900	7'751'910'498	917'781'261	12.40%	570'115'664	7.35%

2.4 Ecritures de boucllement comptes 2009

Ecritures	Montants (en CHF)
Attribution au fonds pour l'énergie afin de répondre aux demandes déposées en 2009 mais non financées	8,0 mios
Attribution au fonds d'incitation aux fusions de communes pour couvrir les projets votés en 2009 et à voter en 2010	18,4 mios
Subvention couvrant la brèche induite par la modification en 2012 du financement fédéral aux universités	67,5 mios
Subvention résiduelle pour les travaux de sécurités incendie dans les EMS	10,0 mios
Remboursement d'emprunts contractés par les EMS et échus en 2011 afin d'optimiser la trésorerie de l'Etat	92,3 mios
Amortissement des investissements périodiques et informatiques des hôpitaux avant modifications en 2012	54,2 mios
Amortissement des investissements informatiques décrétés avant 2009 afin de favoriser le nouveau plan directeur	30,6 mios
Amortissement résiduel du découvert du bilan, soit deux tranches supplémentaires (2 x CHF 140 mios) plus le solde	291,2 mios
TOTAL	572.2 mios

2.5 Résultat 2009

Au résultat du compte de fonctionnement de CHF 347,2 mios, il convient d'ajouter le résultat du compte de pertes et profits qui enregistre un profit de CHF 15,1 mios. Ce montant provient essentiellement de diverses ventes de parcelles et produits de succession en déshérence (CHF 6 mios), de report de crédits échus (CHF 0,8 mio) et d'annulation de soldes disponibles d'objets d'investissements (CHF 3,8 mios). Le résultat global de l'exercice 2009 se solde donc par un profit net de CHF 362,4 mios.

Profit net de l'exercice 2009	CHF
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	347'271'817
Résultat du compte de pertes et profits (voir ch. 4 ci-après)	15'087'232
Profit net	362'359'049

3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

3.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2009 totalisent CHF 3,251 mrds (voir tableau «Amortissement des dépenses d'investissement - Etat au 31 décembre 2009», pages 369 à 382 de la brochure des comptes).

Les amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisés en 2009 aux rubriques 7041.3311 à 3319 s'élèvent à CHF 268,5 mios. Ce montant est diminué des corrections techniques liées au bouclage d'objets présentant un solde disponible pour un montant de CHF 2,87 mios. Le détail figure dans le tableau mentionné à la page 382 de la brochure des comptes. Sur le total des crédits d'investissement en compte (CHF 3,251 mrds), le solde à amortir, au 31 décembre 2009, représente CHF 1,248 mrd.

3.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement (voir tableau «Etat des dépenses d'investissement au 31 décembre 2009», pages 360 à 368 de la brochure des comptes), le solde des crédits d'investissement disponible pour les prochaines années s'élève à CHF 592,6 mios (votés et non engagés).

3.3 Dépenses d'investissement 2009

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de CHF 301,0 mios à la charge du Canton, soit respectivement CHF 341,3 mios de dépenses brutes et CHF 40,3 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (CHF 29,7 mios), les dépenses brutes effectivement injectées dans l'économie vaudoise atteignent, pour l'exercice 2009, CHF 196 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de CHF 166,4 mios, soit CHF 134,6 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2009 est présenté en pages 349 à 357 de la brochure des comptes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 1990 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées en mios de CHF	Dépenses effectuées en mios de CHF	En % du budget	Ecarts par rapport au budget en mios de CHF
1990	182,7	183,9	100,7 %	+ 1,2
1991	212,6	221,8	104,3 %	+9,2
1992	236,5	236,5	100,0 %	–
1993	256,1	252,3	98,5 %	- 3,8
1994	275,7	261,8	95,0 %	- 13,9
1995	314,7	251,0	79,8 %	- 63,7
1996	301,1	229,8	76,3 %	- 71,3
1997	288,4	189,7	65,8 %	- 98,7
1998	300,0	251,1	83,7 %	- 48,9
1999	207,0	195,0	94,2 %	- 12,0
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6

4. COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Le résultat du compte de pertes et profits enregistre un profit de CHF 15,09 mios, constitué des éléments suivants :

Charges extraordinaires (CHF 0,05 mio)

Les faibles montants des pertes ne donnent lieu à aucun commentaire particulier

Produits extraordinaires (CHF 15,14 mios)

Annulation de soldes disponibles sur des décrets d'investissement (CHF 3,8 mios)

En 2009, 25 objets d'investissement ont été bouclés, dont 21 objets présentaient un solde disponible provenant de la différence entre l'effectif réalisé et le montant amorti prévu par le décret. Les montants les plus importants sont de CHF 2.1 mios représentant la clôture de l'objet « Reconstruction des ouvrages de la Gryonne - 2^{ème} étape » et CHF 1 mio pour la clôture de l'objet « Hôpital de Cery - 2^{ème} étape, études phase I et II ». Enfin, 4 objets ont nécessité un crédit additionnel avant boucllement.

Annulation de crédits reportés échus (CHF 0,8 mio)

L'art. 27 LFin précise notamment que tout crédit reporté de l'exercice 2008 sur l'exercice 2009 est périmé à fin 2009. Les soldes restant ouverts sont donc comptabilisés dans le compte de pertes et profits.

Produits résultant d'exercices antérieurs (CHF 3,9 mios)

Les montants enregistrés dans les produits résultant d'exercices antérieurs proviennent essentiellement du solde du règlement du contrat cadre établi en 2005 entre le SPOP et l'Helsana pour CHF 3 mios ainsi que du solde non réclamé de la convention intercantonale de formation 1998 gérée au SSP pour CHF 0.9 mios.

Plus-values sur éléments du bilan (CHF 6 mios)

Le solde est composé pour l'essentiel de CHF 5 mios représentant des ventes de parcelles y compris les cures. Les actions des sociétés CADCIM et PESA ont été vendues pour CHF 0.6 mio.

Liquidation de successions dévolues à l'Etat (CHF 0,6 mio)

Ce poste est composé de divers produits de successions en déshérence.

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2009 est présenté en pages 337 à 342 de la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 27 et 29 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Fin du découvert au 31 décembre 2009

Le compte de pertes et profits présente un profit comptable extraordinaire de CHF 15,1 mios. Avec le bénéfice du compte de fonctionnement de CHF 347,3 mios, il en résulte un profit net de CHF 362,4 mios.

	2009	2008
Découvert au 1 ^{er} janvier	571'166'559	1'526'850'431
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	- 347'271'817	- 370'255'280
Excédent de produits du compte de pertes et profits	- 15'087'232	- 25'428'591
Amortissement du découvert	- 571'166'559	- 560'000'000
Découvert au 31 décembre 2008		571'166'559
Fortune nette au 31 décembre 2009	362'359'049	

6. CONSIDERATIONS GENERALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de CHF 16 mios (0,23 % du budget voté) en 2008 à CHF 24,4 mios (0,33 %) en 2009. Le tableau ci-dessous montre que les compléments principaux nets ont notamment été nécessaires :

- au DSE (DECFO 08 et indexation complémentaire 09 : CHF 3,3 mios)
- au DFJC (DECFO : CHF 24 mios) ;
- au DINT (assistance judiciaire : CHF 2,7 mios) ;
- au DSAS (DECFO : CHF 13,5 mios / financement domaine hospitalisation : CHF 11 mios) ;
- au DEC (LORO : - CHF 13,3 mios) ;
- au DINF (travaux et constructions : CHF 2,9 mios) ;
- au DFIRE (compensation DECFO : - CHF 48,9 mios).

	Budget 2009 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DSE	333'237'200	3'795'000	1.14%
DFJC	2'341'890'200	31'233'300	1.33%
DINT	339'377'500	3'794'900	1.12%
DSAS	2'280'105'300	48'255'900	2.12%
DEC	462'117'600	-15'501'600	-3.35%
DINF	447'922'700	6'604'700	1.47%
DFIRE	1'029'533'500	-55'223'400	-5.36%
OJV	156'405'900	1'539'700	0.98%
GC	7'305'300	-56'000	-0.77%
Total	7'397'895'200	24'442'500	0.33%

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est stable par rapport à l'année 2008. Ainsi, 283 demandes ont été acceptées pour un total de CHF 24.4 mios contre 292 demandes et CHF 16 mios en 2008. Cette augmentation du nombre de crédits supplémentaires par rapport aux années 2003-2007 trouve notamment sa justification dans l'application plus stricte de la LFin de la part des départements.

Historique du total des crédits supplémentaires nets, après compensation

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre	194	117	102	119	187	292	283
En mios de CHF	51.6	44.1	64.0	13.3	34.3	16.0	24.4

Les CHF 24.4 mios découlant des 283 demandes acceptées en 2009, se répartissent comme suit :

- 57 demandes pour CHF 0 net de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2, LFin) ;
- 188 demandes pour CHF 63'000 nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1, et 25, al. 2, LFin) ;
- 38 demandes pour CHF 24'379'500 nets de compétence de la COFIN (art. 24, al. 1, et 25, al. 3, LFin).

On note donc que même si le nombre de crédits supplémentaires soumis à la COFIN est faible, les dispositions de la LFin lui ont permis d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants.

6.1.2 Autorisations de dépassements budgétaires

En parallèle, le montant total des dépassements budgétaires lors du bouclage des comptes 2009 s'élève à CHF 18 mios, soit 0.29% des charges totales (groupes 30, 31, 35 et 36 après suppression des effets financiers dus à la nouvelle politique salariale de l'Etat et de la directive N° 18 sur les fonds). Ce montant est stable par rapport à l'année 2008, qui, à titre de comparaison, laissait apparaître un montant CHF 17 mios, soit 0.30% pour ce même périmètre. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire s'élève à 236 au 31.12.2009 contre 201 une année auparavant. Ces dépassements se décomposent de la manière suivante :

- 147 (62%) inhérents à des dépassements inférieurs à CHF 10'000 pour un montant global de CHF 0.4 mio (2%) ;
- 61 (26%) inhérents à des dépassements compris entre CHF 10'000 et inférieurs à CHF 100'000, pour un montant global de CHF 2 mios (11%) ;
- 23 (10%) inhérents à des dépassements compris entre CHF 0.1 mio et CHF 1 mio, pour un montant global de 6.4 mios (36%) ;
- 5 (2%) inhérents à des dépassements supérieurs ou égaux à CHF 1 mio, pour un montant global de CHF 9.2 mios (51%).

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires, y compris les dépassements budgétaires autorisés, ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges brutes crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés	Revenus bruts crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés	Montants nets crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés
2005	103'557'600	21'667'900	81'889'700
2006	46'952'700	33'617'100	13'335'600
2007	60'671'100	26'370'000	34'301'100
2008	53'446'400	37'419'300	16'027'100
2009	80'159'300	55'716'800	24'442'500

Il y a lieu de rappeler que la LFin du 20.09.05, par ses articles 28 (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), constitue un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil par l'intermédiaire de sa COFIN. Celle-ci veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible.

Pour l'exercice en cours, et conformément à cet engagement, M. le président du Conseil d'Etat a renseigné la COFIN sur la situation budgétaire au 30.06.09 le 24.09.09. Le point de situation au 31.12.09 se fait par le biais de la présentation des comptes de l'exercice.

6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits

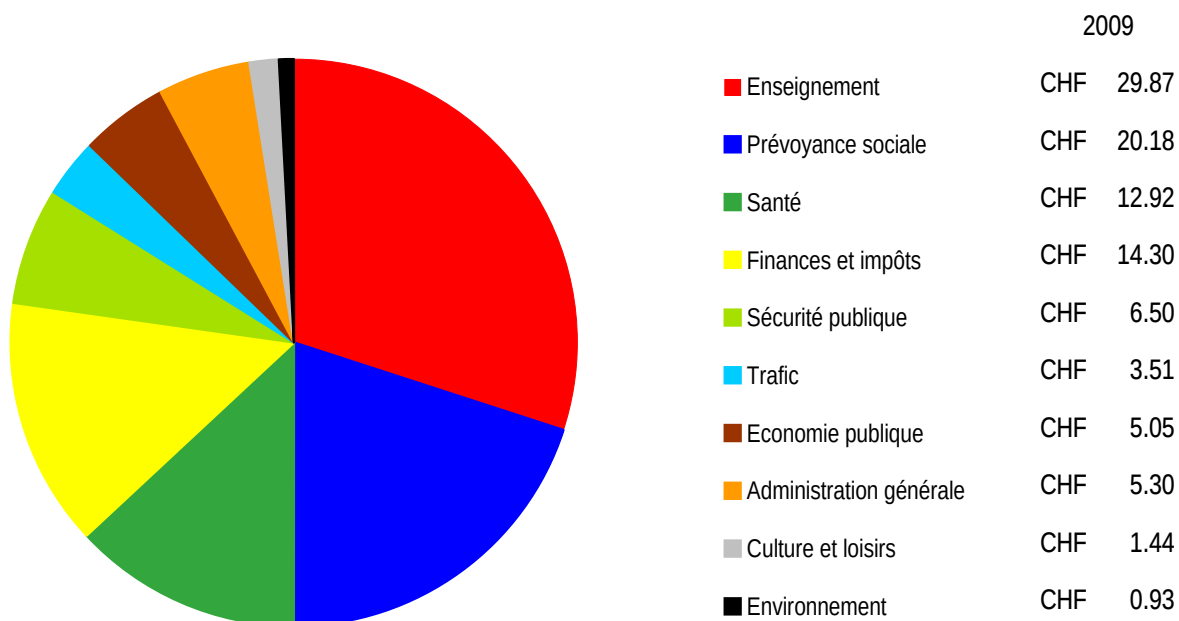
partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire. La COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2009, sont les suivants :

	Reports totaux 2009 sur 2010	Pour comparaison	
		Reports totaux 2008 sur 2009	Reports totaux 2007 sur 2008
DSE	5'309'800	3'765'600	522'200
DFJC	2'587'600	275'700	120'000
DINT	83'600	263'600	179'900
DSAS	15'355'000	285'000	1'171'700
DEC	539'800	312'200	2'233'300
DINF	3'396'300	4'208'800	2'895'100
DFIRE	7'517'300	1'421'100	1'449'500
OJV	12'000	-	-
Total	34'801'400	10'532'000	8'571'700

6.3 Dépenses par secteur d'activités

Chaque fois qu'il dépense CHF 100, l'Etat consacre les montants suivants à ses différents secteurs d'activités :



6.4 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2009, la COFIN a pris connaissance du rapport de l'Administration cantonale des impôts traitant des recettes fiscales. Une synthèse figure aux pages 25 et 26 du rapport annuel du Conseil d'Etat (voir aussi le tableau ci-après).

L'écart entre les prévisions budgétaires relatives à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et les comptes 2009 (+ CHF 423,4 mios) s'explique notamment par le changement de pratique comptable visant à reconnaître comme produit d'impôt les éléments liés au BVR + (+ CHF 168 mios) ainsi qu'aux effets du rattrapage des dossiers taxés (75% contre 65% pour les années antérieures (+ CHF 172 mios)). A noter que ces deux facteurs sont à caractère unique et ont été rendus possible grâce à la mise en œuvre de la nouvelle solution

informatique (SIPF). Sans ces recettes exceptionnelles, l'écart entre le budget et les comptes pour l'exercice 2009 est de CHF 425,7 mios.

L'impôt à la source enregistre pour sa part une baisse de CHF 12,4 mios par rapport au budget notamment en raison du retard pris dans la mise en production du nouveau logiciel TAO et de son intégration dans la solution SIPF. Le montant non alloué sera reporté sur l'année suivante (env. CHF. 50 mios).

D'autres écarts importants apparaissent notamment dans l'impôt sur le bénéfice (situation conjoncturelle meilleure que prévu : + CHF 217,2 mios) ainsi que l'impôt sur le capital (estimations délicates en raison du décalage entre acomptes et décomptes : - CHF 52.6 mios). De plus, ces deux impôts sont impactés par une nouvelle disposition légale prévoyant que l'impôt sur le bénéfice est déduit de l'impôt sur le capital. Ce dernier n'est en conséquence dû que si, et dans la mesure où, il dépasse l'impôt sur le bénéfice.

Quant aux impôts sur les gains immobiliers et sur les droits de mutation (+ CHF 71,9 mios par rapport au budget 2009), ils augmentent globalement de CHF 61,3 mios par rapport aux comptes 2008. Les rendements de ces deux impôts sont fortement influencés par l'évolution du marché immobilier ainsi que par l'introduction d'une nouvelle solution informatique qui avait contraint de suspendre la facturation durant un certain temps.

Finalement, en ce qui concerne la part du Canton à l'impôt fédéral direct (17%), une différence positive tant au niveau des comptes que du budget est enregistrée (+ CHF 93,2 mios par rapport au budget 2009 et + CHF 65 mios par rapport aux comptes 2008).

Recettes fiscales *	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008	Variations			
				C 2009 - B 2009		C 2009 - C 2008	
				En francs	En %	En francs	En %
CHF							
Impôt sur le revenu	3'131'399'928	2'761'500'000	2'803'467'317	369'899'928	13.4%	327'932'612	11.7%
Impôt sur la fortune	485'101'727	431'600'000	455'930'724	53'501'727	12.4%	29'171'004	6.4%
Impôt à la source	81'622'852	94'000'000	149'829'356	-12'377'148	-13.2%	-68'206'504	-45.5%
Impôt spécial étrangers	75'532'825	78'000'000	77'447'360	-2'467'175	-3.2%	-1'914'534	-2.5%
Impôt sur le bénéfice	637'195'229	420'000'000	531'799'706	217'195'229	51.7%	105'395'523	19.8%
Impôt sur le capital	51'101'959	103'700'000	126'656'546	-52'598'041	-50.7%	-75'554'587	-59.7%
Impôt compl. immeubles	22'501'802	18'000'000	19'259'980	4'501'802	25.0%	3'241'822	16.8%
Gains immobiliers	154'531'070	102'000'000	107'793'484	52'531'070	51.5%	46'737'586	43.4%
Droits de mutation	155'459'564	136'000'000	140'822'016	19'459'564	14.3%	14'637'548	10.4%
Successions et donations	72'571'381	83'000'000	91'987'714	-10'428'619	-12.6%	-19'416'333	-21.1%
Impôt sur les chiens	3'329'825	3'400'000	3'406'090	-70'175	-2.1%	-76'265	-2.2%
Impôt récupéré après défalcation	12'457'149	4'300'000	2'497'621	8'157'149	189.7%	9'959'528	398.8%
Patentes de boissons et de tabac	68'033	200'000	169'241	-131'968	-66.0%	-101'209	-59.8%
Intérêts s/créances débiteurs	30'655'369	17'000'000	23'271'469	13'655'369	80.3%	7'383'900	31.7%
Remboursement de frais divers	442'500	300'000	424'473	142'500	47.5%	18'026	4.2%
Amendes	11'174'758	9'000'000	7'106'889	2'174'758	24.2%	4'067'869	57.2%
Part à l'impôt fédéral direct	353'179'990	260'000'000	288'197'288	93'179'990	35.8%	64'982'702	22.5%
Part à l'impôt sur les frontaliers	60'101'163	50'000'000	53'846'450	10'101'163	20.2%	6'254'713	11.6%
* Selon périmètre de gestion de l'Administration cantonale des impôts (ACI)	5'338'427'124	4'572'000'000	4'883'913'723	766'427'124	16.8%	454'513'401	9.3%

6.5 Garanties accordées par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières.

Ces risques sont énumérés à la page 344 de la brochure des comptes et sont évalués à CHF 5,08 mios à fin 2009.

Le détail des garanties hors bilan accordées se trouve en pages 345 à 347 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2009, le total s'élève à CHF 1,2 mrd et reste stable par rapport à 2008.

6.6 Fonds spéciaux hors bilan

La situation détaillée des fonds hors bilan est présentée aux pages 383 à 385 de la brochure des comptes. Une comptabilité détaillée est adressée chaque année aux services propriétaires. Le processus d'assainissement des fonds induit par l'observation de la COFIN dans son rapport de 1998 a permis de ramener le nombre des fonds de 176 à fin 2000 à 77 au 31 décembre 2009. Ce nombre est resté stable par rapport à 2008.

Le portefeuille sous gestion atteint, à fin 2009, CHF 100,4 mios alors que le capital total des fonds spéciaux se monte à CHF 96,5 mios.

6.7 Régimes financiers particuliers

6.7.1 Université de Lausanne

Ce chapitre est désormais intégré au rapport de la sous-commission pour le DFJC. Le rapport de révision de KPMG SA figure à la page 388 de la brochure des comptes.

6.7.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois

Ce chapitre est désormais intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS. Le rapport de révision de KPMG SA figure à la page 390 de la brochure des comptes.

6.8 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve en pages 339 et 340 de la brochure des comptes (Eléments constitutifs du bilan). Leur total est porté pour CHF 722,4 mios à l'actif du bilan, dont CHF 713,3 mios pour la seule BCV

6.9 Réduction de la valeur nominale de l'action BCV

Le 30 avril 2009, l'assemblée générale des actionnaires de la BCV a accepté de réduire la valeur nominale de l'action BCV de CHF 30 à CHF 20. Pour l'Etat, détenteur de 5'762'252 actions, c'est un total de CHF 57'622'520 qui a été enregistré dans sa trésorerie permettant de réduire sa dette d'autant.

Conformément aux principes comptables en vigueur et à l'article 51 Lfin qui précise que les actifs figurent au maximum pour leur prix d'achat ou de revient, l'Etat de Vaud a porté ce montant de CHF 57'622'250 en diminution du prix d'achat. Au 31.12.2009, l'action BCV figure au bilan pour une valeur de CHF 127.75 pour le patrimoine financier et CHF 165.38 pour le patrimoine administratif.

7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 08.05.07 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle demande au lecteur de s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat et des recettes fiscales.

8. RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 20.05.09, dans une séance commune avec la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2009. Ce dernier maintient sa seule réserve, à propos de la tenue de la comptabilité de l'ACI, en lien avec le déploiement non abouti de certaines fonctionnalités du système d'information liées aux acomptes, à l'impôt à la source ainsi qu'aux crédits disponibles. Le CCF reconnaît néanmoins le travail important effectué par l'ACI.

Le CCF émet également une remarque relative au système de contrôle interne qu'il estime insuffisant mais voit positivement le fait qu'une démarche d'implémentation de ce système soit actuellement en cours, à l'instigation du SAGEFI.

Malgré la réserve précitée, le CCF recommande l'approbation des comptes 2009.

9. CONCLUSION GENERALE

9.1 Remerciements

La COFIN tient à souligner, avant toute chose, la grande disponibilité du SAGEFI. Elle tient à remercier M. le chef du Département des finances, M. le chef du SAGEFI et ses collaborateurs, le secrétaire de la Commission, ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2009

9.2.1 *Compte de fonctionnement*

Les comptes de l'Etat de Vaud sont bénéficiaires pour la cinquième année consécutive, avec un bénéfice au compte de fonctionnement de CHF 347,3 mios. Cet excédent de revenus arrêté par le Conseil d'Etat provient, pour l'essentiel, de recettes supérieures aux prévisions budgétaires de CHF 917,8 mios, dont CHF 766,4 mios de recettes fiscales.

Les charges par rapport au budget sont en augmentations de CHF 576,9 mios. Comme lors des exercices précédents, celles-ci sont fortement liées aux opérations de boucllement, notamment par l'amortissement au bilan de 2 tranches supplémentaires de CHF 140 mios et du solde de CHF 11 mios. Ces montants, additionnés aux 2 tranches déjà prévues au budget 2009, portent l'amortissement total du bilan à CHF 571,2 mios. Cet effort permet ainsi de résorber l'entier du découvert grevant le bilan depuis près de 20 ans.

Comparativement au budget, et en déduisant les montants des opérations de boucllement, les charges sont en augmentation de CHF 4,7 mios (0.06 %). Comparées aux comptes de l'exercice 2008, elles sont en augmentation de CHF 301 mios (4,1%) après déduction de certaines écritures de boucllement (deux tranches d'amortissement du découvert au bilan d'un total de CHF 280 mios non comprises car déjà présentes en 2008). Il est à noter l'augmentation de la masse salariale de CHF 82 mios par rapport à l'exercice 2008 qui s'explique par la pleine indexation des salaires, par le rattrapage de DECFO-SYSREM (CHF 9 mios), par la reprise de certains effectifs de BEDAG (CHF 4 mios) de même que par la création de nouveaux postes.

Afin d'apprécier la réelle valeur du résultat de fonctionnement, il y a lieu d'ajouter aux amortissements et financements extraordinaires de boucllement, les amortissements extraordinaires prévu au budget 2009, soit 2 tranches annuelles d'amortissements au bilan pour un montant de CHF 280 mios. Dès lors, la marge d'autofinancement s'élève à CHF 1'187 mios.

L'augmentation du total des revenus de CHF 917,8 mios (12.4 % par rapport au budget 2009) et de CHF 570,1 mios (7.4 % par rapport aux comptes 2008) est due principalement à des recettes fiscales supérieures. Il s'agit notamment des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, qui sont supérieurs de CHF 423,4 mios (13.3%) au budget et de CHF 357.0 mios (11 %) par rapport aux comptes 2008. La croissance démographique exceptionnelle de ces 2 dernières années, l'effet du rattrapage sur les taxations 2006 et 2007, la récupération du retard dans la taxation 2008 (de 65 % à 75 %) et l'intégration du BVR + dans le compte de fonctionnement sont les éléments qui influencent positivement ces recettes.

Concernant les impôts sur les personnes morales, on remarque que malgré la crise économique annoncée, le tissu économique vaudois est resté relativement stable dans son ensemble, puisque l'impôt sur le bénéfice net augmente de CHF 217,2 mios (51.7 %) comparé au budget et de CHF 105,4 mios (19.8%) comparé au comptes 2008. Au contraire, l'impôt sur le capital diminue de 52,6 mios (- 50.7 %) par rapport au budget et de CHF 75.6 mios (- 59.7 %) par rapport aux comptes 2008. La variation entre ces deux impôts est directement liée à l'application de la nouvelle loi (LHID). En effet, l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital signifie que l'impôt sur le bénéfice est toujours perçu, alors que l'impôt sur le capital ne l'est que lorsqu'il est supérieur à l'impôt sur le bénéfice. Sur le plan financier, cela équivaut au seul paiement d'un montant égal à celui du plus élevé des deux impôts. S'agissant de l'impact sur les comptes 2009, la réduction de l'impôt sur le capital est sensiblement plus importante que celle évaluée dans l'exposé des motifs et projet de loi (EMPL 79 – mai 2008). La masse imposable ayant bien évolué durant les trois dernières années, et les bénéfices des sociétés ayant également été plus importants que la moyenne, ces éléments ont donc eu un effet direct sur l'imputation de cet impôt à l'impôt sur le capital.

Quant aux recettes conjoncturelles, gains immobiliers et droits de mutation, ils augmentent de CHF 72 mios (30.3 %) par rapport au budget et de CHF 61,3 mios (24,7 %) par rapport aux comptes 2008. Le bon comportement du marché immobilier en est à l'origine.

9.2.2 *Compte de Pertes et Profits*

Le résultat du compte de pertes et profits enregistre un profit net de CHF 15.1 mios. Ces montants représentent, pour l'essentiel, le bénéfice de diverses ventes immobilières (CHF 5 mios) et des bouclements de divers objets de crédits d'investissements (CHF 3,8 mios). Ainsi, le résultat net de l'exercice 2009 s'élève à CHF 362.4 mios.

9.2.3 *Découvert au bilan*

Suite aux amortissements du bilan de CHF 280 mios prévu au budget et aux amortissements extraordinaires de CHF 291,2 mios, le découvert au bilan est non seulement complètement résorbé mais, de plus, grâce au bénéfice reporté des comptes de fonctionnement et de pertes et profits, le bilan indique au 31.12.2009 une fortune nette de CHF 362,4 mios.

9.2.4 *Etat de la dette*

La dette brute s'élevait au 31.12.2008 à CHF 2'960 mios. Elle est passée au 31.12.2009 à CHF 2'450 mios, ceci grâce au résultat des comptes 2009. De fait, on peut constater une nouvelle diminution de la charge d'intérêt de CHF 16 mios par rapport à l'exercice précédent, pour se situer à CHF 91 mios. Il est à relever que l'intérêt de la dette représente encore un coût de CHF 250'000 par jour. Cette diminution de charge d'intérêts ne peut être que bénéfique pour les exercices à venir et on peut, une fois de plus, mesurer l'effet positif sur le compte de fonctionnement de l'amortissement de la dette. Cette diminution de charges assure à l'Etat une amélioration sensible de sa marge de manoeuvre.

9.2.5 *Investissements*

Il est à constater que la problématique de l'utilisation du budget d'investissement devient récurrente, puisqu'une nouvelle fois, sur les CHF 301 mios prévu au budget, seuls CHF 166,4 mios ont été dépensés. La COFIN se préoccupe de cette situation et attend avec impatience le rapport du CCF demandé conjointement avec la Commission de gestion, en espérant que cette analyse permettra d'améliorer le fonctionnement des services concernés par les investissements de l'Etat. De manière globale, l'Etat a investi un montant brut de CHF 196 mios dans l'économie vaudoise. De plus, il a octroyé des nouveaux prêts pour CHF 45 mios et de nouvelles garanties pour 46 mios, soit un total de CHF 287 mios. Il est également à noter que 59 objets nouveaux inscrits au budget pour un total de CHF 489 mios, dont CHF 82 prévus en 2009, n'ont pas été décrétés par le Grand Conseil. Le déplafonnement des investissements (+ CHF 86 mios) a entraîné un grand nombre d'objets nouveaux au plan d'investissement, objets qui devraient développer leurs effets dès 2010, suivant l'adoption des décrets par le Grand Conseil.

9.2.6 *Autofinancement*

D'une manière générale, l'objectif recherché est de 100%. Avec un degré d'autofinancement positif pour 2009 de 713 %, l'Etat dépasse largement ce seuil ce qui lui permet de couvrir les charges de son ménage courant et de ses investissements sans recourir à l'emprunt. Il se calcule comme suit :

$$\frac{\text{Résultat de fonctionnement} + \text{amortissement du découvert} + \text{amortissement du patrimoine administratif}}{\text{Dépenses d'investissement}}$$

soit

$$\frac{\text{CHF 347,2 mios} + \text{CHF 571,1 mios} + \text{CHF 268,5 mios}}{\text{CHF 166,4 mios}}$$

De plus, les dispositions constitutionnelles de l'article 165 Cst VD sont en tout point respectées.

9.2.7 *Note finale*

La COFIN invite Mesdames et Messieurs les Députés du Grand Conseil à consulter la partie «Rapport sur les comptes 2009» (pages grises 16 à 20) du rapport annuel 2009 du Conseil d'Etat, qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales.

9.3 Proposition d'approbation des comptes 2009

La COFIN propose au Grand Conseil, par 13 oui et 1 non, d'approuver les comptes 2009 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat. Un rapport de minorité est annoncé.

10. OBSERVATIONS

A la suite de ses débats, la COFIN propose les observations suivantes :

1^{ère} observation

DSE – Observation transversale

Deux ans après le démarrage des conventions – programme au SFFN et au SESA, l'Etat de Vaud a accumulé à fin 2009 un important retard dans leur mise en œuvre. Les dépenses effectives du canton sont en effet très sensiblement inférieures aux tranches de crédit reçues de la Confédération.

Observation

Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les causes de ce retard ; sur les possibilités de tenir les programmes ; et cas échéant sur les mesures d'ores et déjà prises ou envisagées pour y parvenir. De plus, il est également prié d'analyser si cette situation qui prévaut dans le canton de Vaud est différente ou non de celle prévalant dans les autres cantons suisses.

2^{ème} observation

DINT - Service des communes et des relations institutionnelles (309 - 3011)

De manière anecdotique, mais à régler de façon transversale, le salaire de l'organiste de la Cathédrale est en dépassement de budget au SeCRI depuis plusieurs années, alors que la Cathédrale, partagée entre de multiples utilisateurs, ne peut pas le prendre à sa charge tant que sa gouvernance n'est pas réglée.

Observation

Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur l'évolution de cette situation.

3^{ème} observation

DEC / Service de l'emploi / DSAS (52 - 3668.1)

Une sous-consommation importante de l'enveloppe budgétaire est constatée (- 33%, soit CHF 16,73 mios sur CHF 24,4 mios) de manière récurrente. La problématique des mesures de réinsertion touche deux départements : DEC et DSAS.

Observation

Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les raisons de cette forte sous-consommation, ainsi que sur les actions conjointes ou spécifiques qui sont menées par les deux départements cités ci-dessus pour optimiser les mesures de réinsertion.

4^{ème} observation

DEC / Service de l'agriculture (54 – 4313)

Une baisse significative des revenus (- 48%) de la rubrique «émoluments» du SAGR a été constatée. Ces émoluments concernent essentiellement des autorisations délivrées pour la vente d'exploitations agricoles et viticoles à des acquéreurs non exploitants. Des explications entendues, il ressort que cette baisse résulte de recours déposés et gagnés par le département contre des décisions prises par la commission foncière I.

Observation

Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les éléments qui ont conduit le département à déposer de nombreux recours contre les décisions de la commission foncière I en matière de vente d'exploitations agricoles et viticoles à des acquéreurs non exploitants.

11. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

11.1 Département de la sécurité et de l'environnement

Commissaires : M. Grégoire Junod, rapporteur
M. Michel Rau

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré neuf entretiens, un par service, à l'examen des comptes 2009. Elle a bénéficié des explications des chefs de service, accompagnés des responsables financiers. Elle a aussi été suivie dans ses travaux par M. Jacques Ehrbar, responsable des finances du Secrétariat général. Nous les remercions toutes et tous, en particulier M. Ehrbar, pour leur collaboration et leur disponibilité. La sous-commission a conclu ses travaux par une rencontre avec Mme Jacqueline De Quattro, Conseillère d'Etat, cheffe du Département.

2. Récapitulation des comptes 2009

a) Comparaison avec le budget 2009

	Charges	Revenus
Budget 2009	333'237'200	384'834'700
Crédits suppl.	11'616'400	7'821'400
Budget total 2009	344'853'600	392'656'100
Comptes 2009	347'976'661	400'461'547
Différence en CHF	3'123'061	7'805'447
Différence en %	0.91%	1.99%

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Charges	Revenus
Comptes 2008	312'999'539	381'895'281
Comptes 2009	347'976'661	400'461'547
Différence en CHF	34'977'122	18'566'266
Différence en %	11.17 %	4.86%

c) Comparaison du revenu net

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
Revenu net	52'484'886	51'597'500	68'895'742

d) Explication des principaux écarts

Comme le montre le tableau sous lettre a) et tenant compte des crédits supplémentaires, les comptes 2009 du DSE sont très proches des estimations budgétaires. Schématiquement, les principaux écarts s'expliquent ainsi :

Charges		En mios
+	Général - Effet indexation et DECFO	6.8
	Général - Attribution au fonds dont 8 mios spécifique au fonds pour l'énergie	14.7
	SFFN/SESA - Subv. CH redistribuées spécifiquement en lien avec RPT	4.3
	SEVEN - Aides et subv. dans le domaine énergétique plus importantes que prévues	3.5
-	Général - non dépense sur salaires	-4.5
	Polcant - non dépense sur charges diverses de biens, services et marchandises	-2.7
	SEVEN - Mandats énergétiques	-2.0
	Autres non dépense sur charges diverses de biens, services et marchandises	-3.6
	SSCM - Surestimation de la formation de base cours PCI	-1.1
	Diverses non dépenses	-0.7
		14.7
Revenus		
+	Polcant – Fact. service d'ordre et remboursements de traitements dont gestion du trafic autoroutier	0.9
	SAN - Taxes et émoluments et contentieux refacturé	7.4
	SSCM - Subventions CH pour l'échange des sirènes	0.8
	SFFN/SESA - Subv. CH redistribuées spécifiquement en lien avec RPT	4.3
	SEVEN - Redevance sur l'électricité	0.8
	SEVEN - Effet du résultat des comptes sur le fonds sur l'énergie	2.1
	SEVEN - Contributions globales CH spécifiquement pour PCAB2009	3.4
	Divers autres augmentations de revenus	0.4
-	SAN - Part cantonale RPLP	-3.1
	SEVEN - Assainissement du bruit ferroviaire	-1.4
		15.6

3. Commentaire général

Nous avons rassemblé ci-dessous, plutôt que dans le commentaire relatif à chaque rubrique budgétaire, les éléments les plus significatifs des comptes 2009.

a) Effectifs supplémentaires.

L'entier des postes supplémentaires octroyés dans le cadre du budget 2009 a été créé. Comme la COFIN avait déjà eu l'occasion de le relever, les deux postes supplémentaires octroyés au SEVEN n'ont toutefois été pourvus qu'après l'été.

b) Conventions programme et RPT

La mise en place de la RPT et des conventions programme suscite une certaine inquiétude de la sous-commission. Le principe des conventions programme veut que la Confédération verse une somme globale au canton pour une période de 4 ans, répartie en quatre tranches égales indépendamment des dépenses effectivement consenties durant l'année. La première tranche a donc été versée en 2008 et la deuxième en 2009.

Or au terme de l'exercice 2009, l'examen des passifs transitoires fait apparaître un différentiel considérable entre les montants perçus et les sommes effectivement dépensées. Cette situation peut s'expliquer par la difficulté du processus et l'important travail administratif qu'a suscité la mise en place de ces conventions programme. Toutefois, il convient de relever qu'au terme de la deuxième année, le canton a atteint des retards de dépenses très importants qui devront être comblés d'ici fin 2011 (ou au plus tard fin 2012 si l'étalement des dépenses sur 5

ans devait être confirmé). L'année 2010 sera donc une année charnière dans la concrétisation de ces conventions programme et il convient que le Conseil d'Etat soit très attentif au suivi des dépenses.

Voici la situation telle qu'elle apparaît aux comptes 2009 :

Pour le SESA, CHF 988'000 francs ont été dépensés dans le cadre des conventions programmes au 31.12.2009. Le total des sommes reçues pour 2008 et 2009 se monte toutefois à près de CHF 3.4 mios. Au 31.12.2009, CHF CHF 2'366'937 ont été passés en écriture transitoire. Il y a donc un retard important dans la réalisation des conventions programme.

Pour le SFFN, le budget 2009 prévoyait CHF 10.9 mios au titre de contribution de la Confédération aux conventions programmes auquel il convient d'ajouter CHF 4.5 mios d'écritures transitoires au 1^{er} janvier 2009. Durant l'année, CHF 7.1 mios ont effectivement été dépensés. Au 31.12.2009, CHF 8.3 mios ont donc été portés aux passifs transitoires alors que plus de CHF 18 millions ont été versés au canton entre 2008 et 2009.

c) Double comptabilité des fonds au SFFN

L'inscription dans le plan comptable des « prestations liées aux fonds gérés par le SFFN » complique la lecture des comptes 2009. Les commissaires souhaitent que cette pratique puisse être modifiée en vue d'assurer une plus grande transparence. Sans remettre en cause le principe de double comptabilité, il conviendrait que les écritures liées aux fonds soient comptabilisées dans les lignes budgétaires ordinaires et non dans une ligne spécifique « prestations liées aux fonds ».

d) Politique énergétique et programme fédéral d'assainissement des bâtiments

Les comptes 2009 laissent apparaître une importante croissance des dépenses du canton en matière de politique énergétique. Les comptes 3657 et 3667 du SEVEN totalisent CHF 8.8 mios contre CHF 1.8 mio aux comptes 2008 et CHF 5.3 mios au budget avant crédits supplémentaires. En 2009, le Grand Conseil a octroyé un crédit supplémentaire pour le programme d'assainissement des bâtiments à hauteur de CHF 2.9 mios pour ces deux rubriques (CHF 1 mio au 3657 et CHF 1.9 mio au 3667). Au 31.12.2009, CHF 4.1 mios ont toutefois été passés en passifs transitoires pour les comptes 3657 et 3667 au titre de subventions à payer pour le programme d'assainissement des bâtiments.

Il convient donc de relever que les dépenses énergétiques sont en forte croissance en 2009 même si une part importante de celles-ci a trait à des engagements qui seront effectivement payés en 2010, voire en 2011. Pour faire face à la croissance des demandes déjà enregistrées et à venir, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer un montant spécial de CHF 8 mios au fonds sur l'énergie, répondant ainsi également à la volonté exprimée par le Grand Conseil. Ce dernier avait, lors de l'adoption du budget d'investissement 2009, accepté un amendement de CHF 8 millions en vue de financer la part cantonale au programme fédérale d'assainissement des bâtiments.

Les mouvements enregistrés en 2009 du Fonds pour l'énergie sont les suivants :

Solde initial : CHF 7.2 mios.

Dotation : CHF 7.7 mios (encaissement de la taxe sur l'électricité) + CHF 4.37 mios (contributions de la Confédération) + CHF 8 mios (attribution spécifique pour l'assainissement des bâtiments), soit CHF 20.1 mios au total.

Prélèvements : CHF 10.9 mios, soit la différence entre la dotation et les charges nettes liées à la promotion énergétique).

Solde final au 31.12.2009 : CHF 16.4 mios. Cette réserve devrait permettre de faire face aux engagements attendus, notamment concernant l'assainissement énergétique des bâtiments.

e) Subvention de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) aux garderies gérées par le BEFH (Bureau de l'égalité entre les hommes et les femmes)

En 2009, les centres de vie enfantine gérés par le BEFH ont touché CHF 646'491 au titre de subvention de la FAJE, montant plus important que les CHF 150'000 initialement budgétés. Cette augmentation de la subvention a été partiellement compensée par une diminution de la participation du CHUV aux frais de Mosaïque et de la Récré. Il en résulte que les revenus effectifs de l'Etat pour ses garderies ont ainsi augmentés en 2009 !

f) Sous-investissement

Dans le cadre de l'examen du budget 2009, le rapport de la COFIN sur le DSE précisait : « *Concernant le budget d'investissement, la sous-commission a surtout examiné la capacité de l'Etat d'engager effectivement les crédits indiqués en 2009, en particulier concernant les nouveaux objets. Or, pour des raisons diverses, il s'avère que plusieurs crédits nouveaux pourraient prendre du retard et que les engagements pris pourraient ne pas être entièrement tenus.* ». Les comptes font malheureusement plus que confirmer cette prévision. Les dépenses nettes d'investissement sont inférieures de près de 60% aux prévisions contre une moyenne d'environ 45% pour l'ensemble du budget de l'Etat. Si des explications spécifiques peuvent être données pour chaque objet, il convient de relever deux éléments : il y a d'importants retards dans la conduite des projets et la listes des objets au plan des investissements mériterait d'être actualisée.

4. Remarques de détail

Les remarques ci-dessous sont conçues comme des compléments aux commentaires des services dans la brochure des comptes 2009, auxquels le lecteur est prié de se référer en premier lieu.

103 Secrétariat général

Les comptes du service n'appellent aucun commentaire complémentaire.

105 Police cantonale

3011 Les postes supplémentaires octroyés dans le cadre du budget 2009 ont effectivement été créés. Le tableau ci-dessous en donne le détail (chiffres arrondis dans le commentaire de la brochure) :

	Obtenus	Compensés
Contrats de prestations	29.30	29.30
CCDP	1.00	1.00
OTP	7.00	7.00
Renfort info-centre	2.00	
Délinquance juvénile	3.00	
Renfort UI	4.00	
Néo-promus	-2.10	
Total	44.20	37.30

4521 Le détail du compte est le suivant :

	Budgeté (yc CS)	Réalisé	Différence
POLYCOM	200'000.00	578'740.00	378'740.00
Liaisons info	0.00	9'659.80	9'659.80
Académie	607'400.00	675'054.65	67'654.65
Contrats prestations	8'761'400.00	8'175'541.65	-585'858.35
Total	9'568'800.00	9'438'996.10	-129'803.90

Pour Polycom, l'écart s'explique par les recettes perçues lors d'adhésions de communes au réseau. Pour les contrats de prestations, l'écart s'explique en raison du report des contrats de prestations à la Vallée de Joux (4 ETP). Concernant la région d'Echallens, 1.5 poste a été transféré en avril 2009.

107 Service des automobiles et de la navigation

Les comptes du service n'appellent aucun commentaire complémentaire.

109 Service de la sécurité civile et militaire

Les comptes du service n'appellent aucun commentaire complémentaire.

111 Service des eaux, sols et assainissements

Les comptes du service n'appellent aucun commentaire complémentaire (cf. conventions – programme dans le commentaire général).

112 Service des forêts, de la faune et de la nature

En plus des commentaires formulés en introduction, il convient de relever que les soldes des fonds ont évolué ainsi en 2009 :

Nom	solde au 1.1.2009	Solde au 31.12.2009
Fonds conservation des forêts (UB 1121.0009.2201)	CHF 381'372.65	CHF 402'296.93
Fonds de prévention et d'indemnisation des dégâts du gibier (UB 11252.0007.2201)	CHF 420'829.81	CHF 494'167.88
Fonds pour le repeuplement de la pêche (modifié en fonds piscicole) (UB 11253.0008.2201)	CHF 277'664.19	CHF 339'881.44
Fonds pour la protection de la nature (UB 11254.0011.2201)	CHF 714'148.13	CHF 125'820.82
Fonds de conservation de la Faune hors bilan (UB 11252.222.2900)	CHF 255'481.51	CHF 552'230.45

113 Service de l'environnement et de l'énergie

Voir commentaire général

114 SCAV

Les comptes du service n'appellent aucun commentaire complémentaire.

131 BEFH

Voir commentaire général.

5. Dépenses d'investissement

Comme relevé dans le commentaire général, les comptes 2009 présentent des dépenses d'investissement largement inférieurs aux prévisions.

11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Eric Walther, rapporteur
M. Guy-Philippe Bolay

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission rattachée au DFJC a consacré sept séances à l'étude des comptes de l'année écoulée. Lors de ces séances, les commissaires ont rencontré les responsables et les principaux collaborateurs de chaque direction générale ou service. Ils ont pu poser toutes questions utiles et ont reçu tous documents, informations et réponses étayées à celles-ci. Lors de leurs travaux, ils ont été régulièrement accompagnés par M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, qui a contribué à collationner les renseignements utiles sur les aspects transversaux et de portée générale.

Les commissaires tiennent à remercier chacune et chacun pour leur disponibilité, l'aide précieuse, ainsi que tous les compléments d'information qui ont été apportés.

Ils ont pu, à la fin des visites des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département, accompagnée de M. Jean-Paul Jubin, secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

2. Récapitulation des comptes 2009

a) Comparaison avec le budget 2009

	Charges	Revenus
Budget 2009	2'341'890'200.00	481'672'500.00
Crédits supplémentaires	32'536'000.00	1'302'700.00
Budget total 2009	2'374'426'200.00	482'975'200.00
Comptes 2009	2'438'695'800.01	502'400'269.89
Différence en CHF	+ 64'269'600.01	+ 19'425'069.89
Différence en %	+ 2,70	+ 4,02

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Charges	Revenus
Comptes 2008	2'253'281'853.33	463'565'084.95
Comptes 2009	2'438'695'800.01	502'400'269.89
Différence en CHF	+ 185'413'946.68	+ 38'835'184.94
Différence en %	+ 8,22	+ 8,37

c) Evolution des charges nettes par rapport au budget 2009

Budget 2009	Comptes 2009	Variation en CHF	Variation en %
1'860'217'700.00	1'936'295'530.12	+ 76'077'830.12	+ 4,08

d) Evolution des charges nettes par rapport aux comptes 2008

Comptes 2008	Comptes 2009	Variation en CHF	Variation en %
1'789'716'768.38	1'936'295'530.12	+ 146'578'761.74	+ 8,19

e) Résumé et évolution des charges et des revenus par rapport aux années précédentes

Année	Charges	Revenus	Charges nettes
2007	2'030'459'207.42	374'239'255.84	1'656'219'951.58
2008	2'253'281'853.33	463'565'084.95	1'789'716'768.38
2009	2'438'695'800.01	502'400'269.89	1'936'295'530.12

Les tableaux ci-dessus montrent que les charges nettes présentent une augmentation de 4.08 % entre le budget voté et les comptes et de 8,19 % d'un exercice à l'autre.

f) Crédits supplémentaires

	+ Charges	- Charges	Charges nettes
2008	33'985'600.00	12'175'400.00	21'810'200.00
2009	45'437'400.00	12'901'400.00	32'536'000.00

	+ Revenus	- Revenus	Revenus nets	Résultat net
2008	13'275'800.00	50'000.00	13'225'800.00	8'584'400.00
2009	8'971'100.00	7'668'400.00	1'302'700.00	33'838'700.00

g) Tableau récapitulatif par nature des variations des charges et revenus par groupes de comptes

Variation budget 2009 –comptes 2009

Groupes de charges	Budget 09	Comptes 09	Var. CHF	Var %
30 autor., personnel	1'325'135'600.00	1'348'094'131.45	22'958'531.45	1.73
31 biens, serv. march.	114'943'900.00	109'234'521.07	- 5'709'378.93	- 4.97
33 amortissements	519.000.00	1'927'674.17	1'408'674.17	271.42
35 rbts, part.subv.coll.	159'021'200.00	159'961'381.80	940'181.80	0.59
36 aides, subv.inst. priv.	584'507'500.00	652'116'967.52	67'609'467.52	11.57
37 subv. redistribuées	144'700'000.00	155'104'426.52	10'404'426.52	7.19
38 attrib. aux fonds	5'971'300.00	6'315'398.61	344'098.61	5.76
39 imput. internes	7'091'700.00	5'941'298.87	- 1'150'401.13	- 16.22

Variation comptes 2008 - comptes 2009

Groupes de charges		Comptes 09	Var. CHF	Var %
30 autor.,personnel	1'270'498'024.72	1'348'094'131.45	77'596'106.73	6.11
31 biens, serv.,march	106'082'162.44	109'234'521.07	3'152'358.63	2.97
33 amortissements	674'969.07	1'927'674.17	1'252'705.10	185.59
35 rbts, part.subv.coll.	159'310'123.39	159'961'381.80	651'258.41	0.41
36 aides, subv inst.priv	560'168'483.94	652'116'967.52	91'948'483.58	16.41
37 subv. redistribuées	144'349'275.03	155'104'426.52	10'755'151.49	7.45
38 attrib. aux fonds	6'024'199.46	6'315'398.61	291'199.15	4.83
39 imputat. internes	6'174'615.28	5'941'298.87	- 233'316.41	- 3.78

h) Variation des groupes de revenus budget 2009 - comptes 2009

Groupes de revenus	Budget 2009	Comptes 2009	variation	En %
42 revenus du patr.	1'148'500.00	1'218'252.90	69'752.90	6.07
43 taxes,émo.vtes	55'537'700.00	60'979'942.48	5'442'242.48	9.80
45 part.rbts coll.pub.	143'996'600.00	145'989'672.25	1'993'072.25	1.38
46 autres contr. & sub.	135'621'700.00	138'390'009.21	2'768'309.21	2.04
47 subv. à redistribuer	144'7000.000.00	155'104'426.52	10'404'426.52	7.19
48 prélév.sur fonds	88'300.00	79'114.79	- 9'185.21	- 10.20
49 imputat. internes	579'700.00	638'851.74	59'151.74	4.30

Variation des groupes de revenus entre les comptes 2008 et 2009

Groupes de revenus	Comptes 2008	Comptes 09	Var. CHF	Var %
42 revenus du patr.	1'178'956.14	1'218'252.90	39'296.76	3.33
43 taxes,émo.vtes	50'346'432.40	60'979'942.48	10'633'510.08	21.12
45 part.rbts coll.pub.	138'433'475.29	145'989'672.25	7'556'196.96	5.46
46 autres contr. & sub.	128'566'884.53	138'390'009.21	9'823'124.68	7.64
47 subv. à redistribuer	144'349'275.03	155'104'426.52	10'755'151.49	7.45
48 prélév. sur fonds	102'017.88	79'114.79	- 22'903.09	-22.45
49 imputat. internes	588'043.68	638'851.74	50'808.06	8.64

Commentaires généraux :

L'augmentation des charges (+ CHF 28.6 mios) du Département par rapport au budget voté par le Grand Conseil s'explique principalement par les éléments ci-après :

- CHF +25 mios sur la masse salariale du personnel enseignant au DFJC dus notamment aux effets de la nouvelle politique salariale et à l'indexation;
- CHF +10.4 mios de subventions sous-évaluées à redistribuer et octroyées par la Confédération en faveur de l'Université selon la loi sur l'aide aux universités (LAU);
- Diverses non dépenses moins importantes dont notamment sur les subventions aux institutions privées, à la DGEP et sur les subventions aux écoles privées HES à la DGES.

Le groupe 30 du DFJC est affecté par l'effet 2008 et 2009 de DECFO SYSREM ainsi que l'indexation 2009. Par conséquent, il en découle en 2009, un dépassement sur la masse salariale du personnel enseignant d'env. CHF 25 mios, répartis principalement entre la DGEO (CHF 20 mios) et la DGEP (CHF 5 mios). Les crédits supplémentaires totalement compensés par des montants centralisés au SPEV et au SAGEFI ainsi que les montants prévus de manière centralisée pour financer les effets du rattrapage ont permis de couvrir les besoins liés à l'évolution de la masse salariale du DFJC en 2009.

Le groupe 31 fait ressortir globalement des non dépenses de l'ordre de CHF 5.7 mios. La principale cause se situe au niveau de l'achat et de l'entretien d'équipements informatiques qui se soldent avec un disponible de CHF 3.5 mios. Ce montant est lié aux manques de ressources humaines, ce qui a conduit à une priorisation des projets à réaliser et donc un étalement dans le temps. Ces disponibilités ont en partie été utilisées pour le financement des besoins de SIEF. Bien que l'écart « budget – comptes » du groupe 35 annonce un dépassement de moins de CHF 1 million, les diverses contributions versées à la DGES ont subi de conséquentes variations qui globalement se neutralisent. Il y a CHF +2.7 mios sur les accords intercantonaux universitaires (AIU), CHF +0.8 mios sur les accords des Hautes écoles supérieures (AHES), CHF -3.9 mios de contributions HES-SO inférieures au budget et CHF +1 mio de contributions HES-S2.

Au sein du groupe 36, et tel qu'évoqué pour le groupe 35, l'écart global « budget comptes » est très faible (CHF +0.4 mio). Il se matérialise principalement par un dépassement de CHF 3.2 mios au SPJ par l'impact de la politique salariale et de l'indexation sur les subventions aux institutions relevant de la politique socio-éducative et à la nécessité de financement de la préformation d'une trentaine de jeunes non AI. Ce dépassement au SPJ se compense par une non dépense à la DGEP sur les subventions aux institutions privées et une non dépense à la DGES sur les subventions aux écoles privées HES.

Enfin, le groupe 37 présente une sous-évaluation de CHF 10.4 mios de subventions à redistribuer octroyées par la Confédération en faveur de l'Université selon la loi sur l'aide aux universités (LAU).

Pour conclure cette analyse spécifique par groupe de compte du DFJC, en tenant compte des crédits supplémentaires présentés, le DFJC a, en règle générale, maîtrisé ses dépenses en évitant d'importants dépassements budgétaires.

L'augmentation des revenus (+ CHF 20 mios) par rapport au budget voté par le Grand Conseil s'explique par trois éléments :

- CHF +10.4 mios à la DGES de subventions à redistribuer octroyées par la Confédération en faveur de l'Université selon la loi sur l'aide aux universités (LAU) ;
- CHF +4.7 mios à la DGEP de subventions fédérales supérieures au budget suite à l'augmentation du nombre d'élèves (forfait dual / plein temps par élève) ;
- CHF +4.5 mios au SESAF de revenus supplémentaires concernant les remboursements des institutions privées reconnues d'utilité publique en fonction des soldes finaux de leurs comptes d'exploitation.

Le groupe 43 fait état de revenus supplémentaires de + CHF 4.8 mios qui se composent de :

- 1) Une non-atteinte de revenus (CHF -7.4 mios) au SG-DFJC concernant la budgétisation des recettes probabilistes découlant de la diminution de la taxe sur les loteries. Etant donné que les revenus de la Loterie Romande se sont confirmés, un crédit supplémentaire a permis d'annuler la budgétisation de la recette probabiliste du DFJC;
- 2) Un revenu supplémentaire de CHF 4.5 mios au SESAF sur le remboursement des institutions tel qu'évoqué ci-dessus;

- 3) Un revenu supplémentaire de CHF 2.6 mios de prélèvement sur le Fonds COSAB afin de financer les praticiens formateurs et l'art. 10 de la Convention portant sur le financement de la nouvelle classification des fonctions et de la politique salariale;
- 4) Un revenu supplémentaire de CHF 2.6 mios de revenus supplémentaires partagés équitablement entre la DGEP et la DGES pour le remboursement de traitements divers.

Le groupe 45 présente des revenus supplémentaires de CHF 2.1 mios qui s'expliquent par des revenus supplémentaires à la DGEP liés aux étudiants non-vaudois inscrits au sein des écoles privées et publiques vaudoises (CHF + 3.1 mios), par une non atteinte de revenus au SESAF (CHF -2.3 mios) et un revenu supplémentaire au SPJ (CHF + 1 mio) concernant les participations financières communales dans le cadre de la facture sociale.

Le groupe 46, dont les revenus supplémentaires se comptabilisent à CHF +2.8 mios, est l'objet de plusieurs variations. Il y a CHF +4.7 mios de revenus à la DGEP dus aux subventions fédérales supérieures au budget suite à l'augmentation du nombre d'élèves (forfait par élève). Pour contrebalancer cet effet positif, une non-atteinte de revenus à la DGES pour les contributions reçues de la HES en raison d'un nombre d'étudiants inférieur au budget. En outre, ce groupe intègre un revenu supplémentaire au SPJ de CHF 2.6 mios dû à l'augmentation des contributions parentales en raison de l'augmentation du nombre des situations prises en charge hors du milieu familial.

Enfin, le groupe 47 présente un revenu supplémentaire de CHF 10.4 mios de subventions à redistribuer sous évaluées octroyées par la Confédération en faveur de l'Université selon la loi sur l'aide aux universités (LAU).

En conclusion de cette analyse spécifique par groupe de compte du DFJC, cet état de revenus supplémentaires de l'ordre de CHF 20 mios permet de compenser en partie les dépassements émanant au niveau des charges.

i) Dépassements budgétaires « non autorisés»

65 dépassements budgétaires ont été constatés au bouclage des comptes 2009 pour un montant total de CHF. 6'399'874.00

Les principaux dépassements sont :

Rubrique	Libellé	Dépassement en CHF	Dépassement en %	Commentaire
222/3163	Location objets mobiliers.	73'313.61	3.35	Problèmes de dates de facturation
231/31111	Achat de mobilier et équip. bureau	40'002.35	35.88	Charge assumée par le solde des reports des contrats de prestation
231/31411	Entretien bâtiments, monuments	111'187.30	100.00	Charge assumée par le solde des reports des contrats de prestation
231/31852	Consultations, mandats, expertises	79'982.45	100.00	Mandats de mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle
232/3021	Traitement du personnel	2'619'810.13	1.18	Effet de l'indexation et rattrapages Decfo Sysrem
232/3032	Ass soc pers enseignants	119'749.70	0.90	Crédit suppl. insuffisant
232/3036	Cot AF personnel enseignant	500'495.73	12.62	Crédit suppl. insuffisant
232/31161	Achat mat ens. recherche	536'632.60	8.01	Réfection notamment des laboratoires EEFM
232/31852	Consultas., mandats expertises	31'488.60	136.60	Charges suppl. assumées par les soldes des contrats de prestation
251/3512	Part. à enseignement autres cantons	646'071.61	0.53	Vaudois dans des universités et HES hors cantons plus nombreux que prévu

252/3024	Rémunérations intervenants extérieurs	858'177.29	9.30	Sous évaluation budgétaire et compensation crédits suppl..Prafo
281/3655	Aides et subv.prév.soc.	47'395.30	0.05	Crédit suppl. insuffisant

j) Reports de crédits

Reports de crédits de 2007 sur 2008	CHF.	120'000.00
Reports de crédits de 2008 sur 2009	CHF.	275'700.00
Reports de crédits de 2009 sur 2010	CHF.	2'586'600.00
Principaux reports de crédit de 2009 sur 2010 :		
SG Mise en œuvre Mobilité par la DSI	CHF.	100'000.00
SG Outils de prot ordinateurs péd.	CHF.	214'000.00
SG Outils de télémaintenance du parc pédag.	CHF.	195'500.00
SG. Outils d'IT Management	CHF.	350'400.00
DGEO Transfert coûts bibliothèques scolaires	CHF.	656'000.00
DGEP Matériel .Gymnase de Provence	CHF.	545'000.00
SERAC Mise en œuvre Museum plus	CHF.	344'500.00
SERAC Musée et jardin botanique	CHF.	181'200.00

k) Régularisation de crédits d'étude :

Musée Romain d'Avenches boucllement de l'ancien projet pour nouvelle étude

l) Bouclements d'investissements en 2009

Objet	Crédit accord.CHF	Résultat financier CHF
Crédit cadre Université Renouvel. Mat. Scient	12'000'000.00	- 48.30
Aménagement locaux	6'900'000.00	0.00
Crédit matériel inform.	3'400'000.00	- 193'421.30
ECAL Equipements spéciaux	4'910'000.00	- 103'240.75
Logements/ étudiants Réfection Rhodanie	1'800'000.00	0.00

m) Evolution des effectifs au niveau du Département

	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Total
31.12.2007	1'454,84	8'190,40	9'645,24
31.12.2008	1'498,57	8'178,66	9'677,23
31.12.2009	1'527,29	8'264,57	9'791,86
Var.08.09	+28,72	+85,91	+114,63

L'évolution des ETP par service est présentée aux remarques de détail.

4. Points particuliers

4.1 Bascule DECFO-SYSREM

Coût des charges liées aux rattrapages pour le Département.

UB	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Charges sociales
211 SG-DFJC	27'832.15		6'127.44
221 DGEO	30'366.63	1'904.68	7'144.28
222 DGEO	92'461.69	2'013'385.84	462'427.42
231 DGEP	23'053.27		5'068.89
232 DGEP	42'448.34	322'714.24	80'260.75
251 DGES	4'892.54		1'077.64
252 DGES	30'900.73	697.62	6'946.06
27 SERAC	55'158.90		12'110.47
28 SPJ	97'427.77		21'393.44
29 SESAF	77'616.86	179'078.96.	56'230.61
Totaux	482'158.88	2'517'781.34	658'786.97

4.2. Etudes particulières

Lors de leur passage dans les différents services et directions, outre l'étude des comptes 2009, vos commissaires ont souhaité approfondir différents thèmes.

1- SG Projet informatique SIEF

Après une adjudication de CHF 8.4 Mios en 2006, le projet démarre.

En 2008, l'outil ne marche pas selon l'attente des utilisateurs suite notamment à une livraison non finalisée des «inputs». Le crédit n'a pas été totalement dépensé, mais le budget de fonctionnement a été utilisé pour des ajustements non compris dans le plan d'investissement. Un crédit supplémentaire est obtenu pour le pilotage du projet.

Alors qu'à l'origine tous les établissements du DFJC auraient dû être équipés pour fin 2008, les services ne disposent pas de l'outil informatique prévu. HP tente de faire avancer le projet, espérant encore le revendre si possible à d'autres cantons.

L'obsolescence de l'informatique des établissements de formation professionnelle impose l'introduction de SIEF en premier pour ces établissements. L'outil est plus difficile à adapter que prévu avec toutes les difficultés dues à la complexité des demandes de la formation professionnelle, à l'urgence nécessitant de procéder aux signatures des contrats d'apprentissage et la saisie des notes pour les moyennes annuelles et finales qui travaillent avec des filières de formation différentes. On peut également citer une difficulté à préciser les besoins et attentes de la part des utilisateurs.

On peut aisément penser que la nécessité d'une mise en production urgente et un listing des attentes pas assez élaboré, ajoutés au peu de temps accordé pour les tests, ont été des facteurs majeurs de difficultés rencontrées. Actuellement, le système est partiellement opérationnel avec 6 modules utilisés de manière variable suivant les établissements de la Formation professionnelle.

Résumé des charges d'investissement SIEF au 31 12 2009

	Investissement prévu	Investissement réalisé	Ecart constaté
A Logiciel e*SA <i>professional</i>	4'251'000	4'712'261	- 461'261
B Logiciels autres	388'000	1'970	386'030
C Interfaces	1'148'000	37'660	1'110'340
D Reprise des données	170'000	0	170'000
E Infrastructure	412'000	7'562	404'438
F Intégration des besoins de SIEF dans la gestion des identités	1'158'000	1'029'499	128'501
G Intégration des besoins de SIEF dans la plateforme d'échanges	51'000	0	51'000
H Conduite du projet	548'000	795'379	-247'379
I Formation	400'000	85'693	314'307
Total investissements SIEF	8'526'000	6'670'024	1'855'976

Ce tableau est celui présenté par le CCF, consolidé par les dernières opérations de clôture des comptes à fin 2009.

HP, le porteur du projet ne s'apprête pas à concéder un remboursement complet ou partiel car il estime que l'outil actuel vaut bien 16 millions. Le projet initial s'étend d'ailleurs dans les établissements scolaires autrichiens où il semble donner satisfaction.

Le Canton de Berne a, quant à lui, dépensé CHF 33 Mios pour ses seuls établissements de formation professionnelle.

2- SG Transfert de l'informatique administrative départementale

La responsabilité de l'informatique départementale administrative et notamment du projet SIEF a été reprise par la DSI en automne 2009 avec les 13,6 postes concernés. Le SG du DFJC en a assuré le financement jusqu'à la fin de l'année. Un crédit compensé de CHF 7'718'800.-- a été demandé afin de corriger le budget 2010 et mettre les charges à la DSI dès le début de l'année.

3- SG Maintenance de l'informatique pédagogique

Actuellement les montants attribués à l'entretien du parc informatique scolaire qui faisait partie de la démarche ETACOM sont utilisés, une dizaine de sociétés ont des contrats avec l'Etat. Ces contrats sont quelque peu plus coûteux qu'un système d'entretien interne, mais l'importance du parc informatique, environ 19'000 appareils, ainsi que leur diversité et l'obsolescence d'une partie du parc, de même que l'insuffisance des effectifs nécessitent cette approche.

4- SG Fonds des congés sabbatiques

Comme convenu par la convention liée à la nouvelle politique salariale de l'Etat, une partie du fonds correspondant à la moitié de son alimentation et un prélèvement sur une part de la fortune sont prélevés pour les mesures DECFO-SYSREM. On assiste à une augmentation des demandes de congés. Toutefois, à ce jour, les moyens financiers à disposition permettent de répondre aux demandes (rubrique budgétaire.21/3801).

	Etat 01.01	alimentation	Congés sabb	DECFO-SYREM	Etat au 31.12
2008	8'480'596	3'060'700	1'514'193	0	10'027'103
2009	10'027'103	3'140'300	2'225'306	2'570'150	8'371'947

5- DGEO Evolution du projet Equité

Il est trop tôt pour pouvoir faire une évaluation sur ce projet. Celles-ci est attendue pour 2012. Ce projet tend à hausser de 1 à 1.5 % les moyens d'encadrement durant 5 ans pour les établissements sis en régions socio-

économiques reconnues faibles. Il a pour but d'augmenter les moyennes et réduire la dispersion de résultats. La mise en place des mesures est faite selon des critères précis établis pour des projets spécifiques négociés et évalués dans un suivi. Il n'est pas souhaitable de publier la liste des établissements retenus, car cela pourrait avoir un effet contre-productif regrettable.

6 DGEF Mise en place de la Loi sur la formation professionnelle

Le règlement d'application a passé le contrôle du SJL ; le passage au Conseil d'Etat est prévu pour juin et la mise en vigueur pour août 2010. La mise en place se déroule bien depuis que les rôles respectifs des différents partenaires ont été définis, notamment entre les instituts de formation et les corporations professionnelles. L'information aux entreprises est faite en commun avec les associations (saisie des contrats en ligne, impression, signatures, envois, commissions de formation, etc.). Un modèle de comptabilisation pour le subventionnement a été mis en place entre la DGEF et la Fondation. Les commissaires sont désormais parties-prenantes avec la DGEF. Le travail est jugé bon.

7 DGEF Soutien aux places d'apprentissage

Durant l'année 2009, 314 nouvelles entreprises se sont annoncées pour offrir des places d'apprentissage représentant 1139 places. La mesure décidée par le Conseil d'Etat et financée par le Fonds du chômage s'est élevée à CHF 6'470'500.00. On ne constate pas plus de ruptures de contrats d'apprentissage avec les nouvelles entreprises formatrices qu'avec les anciennes, mais souvent les problèmes apparaissent lors de la deuxième année. Il faut donc attendre pour tirer des conclusions. Le paiement de la prime se fait en deux versements durant la première année.

Des moyens de la Confédération ont été obtenus pour une promotion complémentaire via les associations professionnelles dont les effets se feront sentir en 2011 uniquement.

8 DGEF Nouvelle grille scolaire pour la Maturité

La nouvelle grille pour la maturité comprend 11 périodes sur les 3 années d'études, ce qui représente plus de 10% d'augmentation. Ces mesures ont évidemment un effet sur l'ECU pédagogique qui passe de 1.8300 à 1.9479 à partir de la rentrée scolaire 2009 soit 5/12 d'année, avec une montée en puissance jusqu'à la rentrée 2011 (CHF 1'070'600.00) pour 2009.

9 DGES Intégration du domaine des Arts (HES)

Le domaine des arts et de la musique a été intégré à la HES-SO dès 2008. Compte tenu des étudiants qui se trouvaient encore dans d'anciens cursus de formation, l'année 2008 ne représentait pas encore le régime de croisière. En 2009, la branche vaudoise de la HES-SO accueille 524 étudiants sur son territoire dont 46% de vaudois. La contribution à la HES-SO pour ce domaine se monte à CHF 11'610'139.29

10 SERAC Répartition des CHF 1,5 Mio aux écoles de Musique.

La somme de CHF 1,5 mios est destinée principalement à améliorer les salaires du corps enseignant. La somme a été strictement réservée à cet usage. Toutes les écoles où les salaires sont au-dessous du plancher des conditions minimales de salaires ont bénéficié d'une mesure complémentaire. 17 écoles sur 70 de la Société cantonale des musiques vaudoises (SCMV), n'ayant pas adhéré à la charte qui impose le paiement des charges sociales, n'ont pas touché de subvention cantonale. La future loi sur les écoles de musique prévoit une rémunération salariale des professeurs, justifiant de formations et titres reconnus, en classes 18/22 selon l'ancienne échelle des salaires de l'Etat de Vaud. A noter que les écoles de musique dans le canton sont privées et engagent elles-mêmes leurs enseignants.

11 SERAC Audit du CCF à la BCU-Suite

Toutes les recommandations du CCF ont été mises en œuvre, 4 recommandations sont à finaliser dans l'année 2010. En parallèle, la réorganisation de l'institution se poursuit, avec un accent particulier mis sur les formations spécialisées des bibliothécaires dans le cadre des nouvelles technologies de l'information.

12 SESAF Création de 28 postes d'enseignants spécialisés

Actuellement 25 des 28 EPT de renfort pédagogique sont repourvus.

13 SESAF Comparaison traitements enseignants du public et parapublic

Suite à l'entrée en vigueur de DECFO-SYSREM, la situation des enseignants spécialisés est plus favorable à l'Etat que dans le secteur parapublic. Des séances de travail AVOP-Départements doivent permettre la mise en œuvre d'une nouvelle convention collective de travail. Les problématiques de la classification, de la progression salariale, de la caisse de retraite et des conditions générales de travail seront discutées dans ce cadre.

14 SPJ Evolution des prises en charges et placements

Chaque année, on constate que le budget relatif aux mesures de placements est insuffisant malgré la hausse prévue au budget. C'est une conséquence directe de l'augmentation des signalements et mesures de protection ou éducatives qui en découlent. Le tableau de la rubrique 28/3655 ci-dessous montre l'augmentation importante des aides et subventions aux institutions relevant de la politique socio éducative, des organismes de l'accueil de jour, de la prévention de la petite enfance et de la prévention générale où les budgets revus à la hausse ne suffisent généralement pas.

Rubrique 3655	2007	2008	2009
Budget	60'224'000.00	80'326'700.00	83'625'100.00
Crédits suppl.	1'430'000.00	- 54'500.00	3'137'100.00
Total	61'654'000.00	80'272'200.00	86'762'200.00
Comptes	60'768'895.00	80'291'405.00	86'809'595.00
Dont instit. spécial.	44'193'288.00	61'839'251.00	67'328'843.00

Le tableau de la rubrique 28/3665 ci-dessous, relatif aux aides individuelles pour le paiement de la pension et du budget personnel des mineurs faisant l'objet de placements, présente la même problématique que la rubrique ci-dessus qui bien que régulièrement revue à la hausse ne suffit pas à couvrir les besoins précédents.

Rubrique 3665	2007	2008	2009
Budget	11'167'200.00	12'705'000.00	13'877'900.00
Crédits suppl.	1'530'000.00	1'188'200.00	1'725'800.00
Total	12'697'200.00	13'893'200.00	15'603'700.00
Comptes	12'799'066.00	14'841'662.00	15'590'249.00

Rubrique 28/3665 /1 Soutien aux parents

Principales charges	2007	2008	2009
Aide familiale	22'643.50	59'861.45	82'781.50
Frais d'interprète/médiation	63'847.75	24'555.45	4'984.85
SEMO/BIO	7'616.90	53'912.40	588'408.00
Sports, culture, loisirs	30'874.70	39'836.50	46'566.10
Test ADN	1'199.70	10'580.85	12'099.70
Cours d'appui + transport	51'590.95	87'690.95	117'826.55

Voyage et frais d'étude	3'404.00	6'311.00	1'969.00
Frais de garderie et maman de jour	314'095.80	460'469.05	545'960.15
Repas extérieurs	41'619.05	76'422.65	163'306.55
Soutien deuil/séparation	0.00	2'110.00	13'910.00
Transports	32'634.45	67'130.35	77'936.90
Vacances et camp	107'715.30	145'509.35	128'720.90
Totaux	677'242.10	1'034'390.00	1'034'390.00

5. Analyse par directions ou services

21 Secrétariat général du DFJC

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2008	30'899'383.20	358'134.62	30'541'248.58
Budget 2009	36'586'100.00	7'554'200.00	29'031'900.00
Comptes 2009	33'433'913.27	2'837'184.69	30'596'728.58

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3022	Total
Au 31.12.08	69,55	2,06	0	71,61
Au 31.12.09	69.55	0,23	0	69.78
Variations	0,00	- 1,83	0	1,83

Des postes vacants notamment dans le projet SIEF et un changement au service juridique ont conduit à un disponible qui a permis d'absorber le paiement des rattrapages DECFO et l'indexation des salaires sans avoir recours à un crédit supplémentaire auprès du SPEV et du SAGEFI :

3021 Les enseignants détachés à l'URSP étaient rémunérés par le SG. Ils le sont dorénavant par leur direction par simplification administrative.

3013- 35 -36-38 Changement de législation sur les allocations et de mode de comptabilisation dès le 1^{er} janvier 2009.

3061 Le budget calculé prend en considération les besoins et les coûts de déplacements liés à l'entretien du parc informatique scolaire et reprise progressive de la maintenance du parc des établissements.

3101 Un montant de CHF 50'000 est inscrit au budget pour répondre à des besoins particuliers en relation avec l'information.

31162/31562 Les moyens supplémentaires demandés au niveau de la maintenance informatique et des mandats CHF 1'856'600 sont compensés et entièrement financés par des non-dépenses ou par les économies réalisées au sein du DFJC. Ces moyens résultent de disponibilités au niveau des deux rubriques précitées. Ces montants dégagés, notamment pour le projet SIEF, découlent en partie du manque de personnel au sein de l'informatique pédagogique et donc de certains reports dans la réalisation du projet. Ces montants découlent également d'économies liées à l'acquisition de matériel informatique auquel le DFJC a renoncé en 2009 dans les établissements de formation

31512 Sommes budgétées en fonction des montants transmis par la CIIP et la CDIP.

4361 Cette rubrique est réduite du montant de CHF 7'376'400 lié au crédit supplémentaire compensatoire «Taxe sur les loteries».

22 Direction générale de l'enseignement obligatoire

221 Administration de la DGEO

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2008	10'693'947.83	190'248.11	10'503'699.72
Budget 2009	11'999'200.00	167'000.00	11'833'200.00
Comptes 2009	11'103'172.98	260'677.59	10'842'495.39

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3022	Total
Au 31.12.08	56,37	16,77	0	73,14
Au 31.12.09	56,37	16,77	0	73,14
Variations	0	0	0	0

31851 Indemnités pour les participants aux 10 groupes de référence HarmoS

4361/ 6 Détachement de concepteur au SESAF pour adaptation du logiciel de gestion des élèves.

222 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de raccordement

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2008	755'284'306.04	14'972'003.51	740'312'302.53
Budget 2009	774'688'800.00	15'584.200.00	759'104'600.00
Comptes 2009	796'048'589.82	16'543'935.71	779'504'654.11

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3022	Total
Au 31.12.08	294,00	5'461,16	0	5'755,16
Au 31.12.09	294,00	5'532,88	0	5'826,88
Variation	0	+71,72	0	+71,72

Effectif des établissements scolaires (nombre d'élèves)

Cycle	Enfantin	Primaire	Secondaire	Raccordement	Total
2006	13'995	29'447	36'367	528	80'337
2007	13'597	29'282	36'012	579	79'470
2008	13'491	29'233	35'681	561	78'966
2009	13'619	29'055	35'460	551	78'685
Var. 08/09	+128	-178	-221	-10	-281

Sur une période de 20 ans, on constate une importante augmentation du nombre des élèves ; elle est cependant plus faible que l'évolution globale de la population. La population scolarisée a passé de 12.8% en 2000 à 11.5% en 2009. On remarque également un net glissement des populations scolaires vers l'Arc lémanique, essentiellement à l'ouest.

Il n'est pas encore possible de pouvoir mesurer les premiers effets du projet Equité. Un facteur important de la réussite de ce projet dépend de la confidentialité autour de la démarche.

Dotation en périodes d'enseignement (enveloppe pédagogique) : l'enveloppe pédagogique est augmentée au niveau du taux d'encadrement des élèves du CIN (école enfantine) en raison de la période supplémentaire demandée aux enseignants de ce cycle (taux 2008 1,2455 / taux 2009 1,2981) dans le cadre des négociations DECFO (soit passage de 23 périodes à 24 périodes pour un temps plein) visant à trouver à terme un statut identique entre les maîtres du premier cycle primaire sous HarmoS.

Pas de modification des taux d'encadrement des autres cycles de l'enseignement obligatoire.

Périodes d'enseignement

Cycle	Enfantine	Primaire	Secondaire	Raccord.	Total
2006	18'691,72	48'466,82	77'102,14	1'080,71	145'341,39
2007	18'160,15	48'195,24	76'294,22	1'185,10	143'834,71
2008	18'018,58	48'114,59	75'535,28	1'148,25	142'816,71
2009	18'905,90	47'821,62	75'031,98	1'127,79	142'887,28
Var. 08/09	+887,32	-292,97	-503,31	-20,47	+70,57

Les variations budget comptes du groupe 30 sont principalement dues :

- à l'ajustement des effets de l'indexation DECFO SYREM CHF 17'225'600.00

- au transfert des charges des praticiens formateurs dans les établissements où ils travaillent CHF 7'063'800.00

La compensation du crédit supplémentaire pour le MCBA (Musée cantonal des Beaux-Arts) a été de CHF 220'000.00

3011 294 ETP soit : 90 directeurs, 26 ETP de dépositaires et 178 ETP dans les secrétariats et bibliothèques

3024 /1 Il est plus régulièrement fait appel à des interprètes par nécessité de bonne compréhension réciproque.

3024 /5 Notamment « Jeunesse et Média Arole », Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse.

3063/6 Environ 15 cts par année et par élève (seconde année d'imputation à cette rubrique)

3091 Mise en place du cursus de formation romand des directeurs et directrices d'établissements de formation.

FORDIF : Formation intercantonale certifiante des cadres scolaires donnée par la Haute école pédagogique de Lausanne, l'Institut des hautes études en administration publique, l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle et l'Université de Genève (en partenariat).

3091 /3 soit CHF 93.00 par ETP d'enseignant

31821/5 Fin de l'opération des transferts des centraux téléphoniques scolaires communaux à l'Etat.

3301 Actes de défaut de biens notamment pour des enseignants libérés de leurs fonctions et payés à tort après leur départ. Ce sont des cas très exceptionnels (4 cas datant de 2004, 2006 et 2007).

3522 Indemnisation des communes pour les classes de raccordement à raison de CHF 3000.00 par élève.

3512-4512 Les charges relatives à la migration intercantonale des élèves présentent un solde négatif pour le canton de CHF 935'094.60 dont celle due à l'accord VD-VS pour Lavey-Morcles (CHF 718'423.60).

4356 Récupération de dépenses indues (matériel à charge des communes payé par erreur par les établissements scolaires) et mise à disposition des équipements des établissements scolaires à d'autres organismes (ex : photocopieurs).

Pour les élèves dépendant du SESAF et scolarisés dans les classes de la DGEO, il n'y a actuellement pas encore de transfert de ressources du SESAF à la DGEO pour ce qui concerne le personnel enseignant.

La centralisation de l'informatique administrative est un succès et permet de grosses simplifications hormis peut-être la particularité de Lausanne.

Informatique pédagogique : une quinzaine d'établissements sont gérés à ce jour par le CTIP dont 15 personnes sont sous contrats de location de service. Les établissements non pris en charge par le CTIP reçoivent CHF 100.00 par année par machine âgée de 4 à 6 ans pour les charges de maintenance. Le parc informatique pédagogique de la DGEO est estimé à 18'888 ordinateurs.

Des cours et formations tendant à favoriser l'informatique dans l'enseignement sont donnés à la HEP.

23 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire

231 Administration de la DGEP

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2008	52'640'147.72	43'112'954.14	9'527'193.58
Budget 2009	57'085'200.00	43'699'800.00	13'385'400.00
Comptes 2009	54'953'316.87	50'156'143.06	4'797'173.81

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3022	Total
Au 31.12.08	70,49	0	0	70,49
Au 31.12.09	72,94	0	0	72,94
Variations	+2,45	0	0	+2,45

L'informatique administrative a désormais passé à la DSI, ce qui comporte quelques changements d'habitude indispensables. L'application SIEF est utilisée pour la formation professionnelle, elle est gérée par un COPIL, présidé par le responsable de la DSI et le Directeur de la DGEP. La liste des attentes et besoins est constituée ; les directions sont écoutées et le produit stabilisé. Moins d'échos négatifs remontent du terrain.

Les reports de soldes issus des contrats de prestations des établissements de formation professionnelle ont été bouclés par diverses opérations spécifiques.

L'administration de la DGEP offre 16 places de formation pour des apprentis ou stagiaires.

- 3652 Une compensation de CHF 986'000.00 a été faite pour assumer des travaux urgents à l'Ecole de couture et au Gymnase du Bugnon par le SIPAL.
- 3652/347 Le CFC Danse n'a pas encore été mis en œuvre.
- 3562 et 31851 La mise en œuvre de la Commission de formation professionnelle ne débutera qu'à la rentrée.
- 4331 Fin de la facturation des taxes d'écologie à la FP depuis la rentrée scolaire 2009/2010
- 4512 Refacturation des élèves non vaudois dans les écoles privées subventionnées (ARPIH, ES Lausanne, IPGL, etc.)
- 4602 Augmentation conséquente de la subvention fédérale en relation avec l'évolution du budget de la Confédération et du nombre d'élèves. Une somme de CHF 1 mio a permis la compensation d'un crédit supplémentaire pour la rubrique 232/3021 sous dotée.

232 Enseignement secondaire II

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2008	308'234'740.28	33'818'251.20	274'416'489.08
Budget 2009	326'527'300.00	33'291'100.00	295'236'200.00
Comptes 2009	332'263'291.34	34'837'802.38	297'785'488.96

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3022	Total
Au 31.12.08	165,80	1'729.69	0	1'895,49
Au 31.12.09	170,10	1'781,25	0	1'951,35
Variations	+4,30	+51,56	0	+55,86

Evolution des effectifs des apprentis et étudiants

Effectifs	Gymnases	Formation prof.	OPTI	Total
Au 31.12.06	9'873	17'483	1'007	28'363
Au 31.12.07	10'294	18'756	1'020	30'070
Au 31.12.08	10'249	19'369	1'072	30'690
Au 31.12.09	10'451	20'580	982	32'013
Var. 08/09	+202	+1'211	-90	+1'323

Evolution des charges et revenus par types d'établissements

Etablissements		Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
Gymnases	Charges	160'172'812.96	157'987'000.00	147'675'155.22
	Revenus	8'418'307.35	7'915'200.00	8'481'428,15
Etablissements formation prof.	Charges	154'330'398.19	152'610'400.00	143'732'807.98
	Revenus	26'103'447.99	25'110'300.00	24'976'445,84
OPTI	Charges	17'760'080.19	15'929'900.00	16'826'777.08
	Revenus	316'047.04	265'600.00	260'377.21
Total Enseignement	Charges	332'263'291.34	326'527'300.00	308'234'740.28
	Revenus	34'837'802.38	33'291'100.00	33'818'251.20
Secondaire II	Net	297'425'488.96	293'236'200.00	274'416'489.08

Balance des charges et revenus relatifs aux enclassements dans ou hors canton :

	Charges 231.3512	Revenus 231.4512	Revenus 232.4512	Excédents
2008	7'700'205.90	4'231'036.85	12'417'497.00	8'948'327.95
2009	8'580'200.00	4'983'084.00	12'886'030.00	9'288'914.00
Variations	879'994.10	725'047.15	486'533.00	340'586.05

La comparaison entre les charges pour les participations réciproques pour l'enseignement montre un résultat positif pour le Canton. Ce résultat augmente d'ailleurs de CHF 340'586.05.

La maintenance de l'informatique est généralement faite soit par des enseignants détachés, par des contrats de maintenance ou par des stagiaires techniciens. L'enveloppe pédagogique permet d'assumer les contrats de maintenance.

Notre canton est le troisième de Suisse au niveau du nombre d'apprentis. Il offre un enseignement pour 200 formations différentes.

31851/304 La commission de formation professionnelle sera opérationnelle en 2010.

3512/308 Un accord intercantonal sur les formations permet aux apprentis de suivre des formations hors canton si celles –ci n'existent dans le canton d'origine (employeur) ou si la distance est par trop importante.

3662 Montant attribué pour les aides et subventions pour les élèves des gymnases ainsi que pour les stages obligatoires à l'étranger.

- 3909 Rétrocession de la subvention fédérale pour les formations dans le domaine forestier.
- 4331 Les postes n'étant pas accordés, il n'a pas été possible de procéder à la mise en œuvre de la validation des acquis.

25 *Direction générale de l'enseignement supérieur*

251 *Administration de la DGES*

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2008	525'193'476.06	147'020'243.76	378'173'232.30
Budget 2009	537'505'100.00	149'720.200.00	387'784'900.00
Comptes 2009	613'385'093.53	161'193'442.93	452'191'650.60

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3022	Total
Au 31.12.08	14,90	0	0	14,9
Au 31.12.09	15,30	0	0	15,3
Variations	+0,4	0	0	+ 0,4

Traitement des recours notamment à la HEP : un renfort temporaire a été mis en place pour traiter plus rapidement les nombreux recours en suspens en attendant l'installation d'une commission de recours.

Par ailleurs, la DGES a dû travailler pendant une année avec le 75% de la dotation en postes.

Subventions cantonales pour l'UNIL

Année	Subvention prévue	Subvention versée	Ecart
2008	243'927'800.00	245'414'918.90	+ 1'487'118.90
2009	252'798'900.00	252'798'900.00	-----

Fonds de réserve et de rénovation de l'UNIL

Etat au 31.12.08	36'920'436.41
Alimentation 2009	1'050'844.16
Etat au 31.12.09	37'971'280.57

L'alimentation 2009 est la conséquence de subventions fédérales et de revenus découlant de l'accord intercantonal largement supérieurs au budget (+12'030'331.15 globalement). En revanche, la subvention cantonale n'a pas été augmentée du complément d'indexation des salaires 2009 (1.34%).

Pour le détail des comptes de l'Université, il faut se référer aux pages 305 à 310 de la brochure des comptes.

31852	Budget 2009	Comptes 2009
Frais de fonctionnement du BUD	450'000.00	403'821.20
Audit comptes de l'UNIL par KPMG	110'000.00	110'000.00
Synthèse espace Arlaud	0.00	5'250.00
Standard OAG proj. intercant.	0.00	3'150.00
Totaux	560'000.00	522'221.20

- 3512 /01 Augmentation du nombre d'étudiants vaudois qui se forment dans des universités d'autres cantons.
- 3652 /09 Une écriture de boucllement de CHF 67.5 Mios avec contrepartie au DFIRE a été enregistrée pour couvrir le risque de lacune de financement de la Confédération sur l'année 2012. La Confédération envisage dès 2012 de subventionner l'année courante alors qu'actuellement, elle verse la subvention avec une année de retard. La subvention de l'année 2011 va ainsi manquer. Cette somme n'a pas été versée à l'Unil mais elle est comptabilisée dans les comptes du SAGEFI.
- 3752 / 4752 Accord intercantonal universitaire : le nombre d'étudiants en provenance d'autres cantons est supérieur aux prévisions budgétaires ce qui se traduit par une augmentation du montant reversé à l'UNIL de CHF 3'028'436.15 par rapport au budget et de CHF 2'146'358.60 par rapport à 2008.
- Aux comptes 2009, le montant des subventions 2009 de la Confédération en faveur de l'UNIL transitant par le Canton a été supérieur au budget de CHF 9'001'895.00 et de CHF 4'276'162.00 par rapport aux comptes 2008. Cette situation résulte de la forte croissance du nombre d'étudiants de l'Unil et de ses bonnes performances en matière de projets de recherche.
- La subvention à l'étudiant s'adapte à la réalité mais procure une certaine insécurité budgétaire.
- 4602 Un stock d'objets à subventionner datant encore de l'ancien régime financier de l'Unil a été bouclé en 2009 et la rétrocession de la Confédération se fait au Service des affaires universitaires.

252 Haute école vaudoise

CHF	Charges	Revenus	Net
Comptes 2008	141'611'466'08	90'348'235.36	51'263'239.72
Budget 2009	152'485'800.00	94'971'200.00	57'514'600.00
Comptes 2009	144'873'822.04	92'757'995.95	52'115'826.59

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3022	Total
Au 31.12.08	149,82	658,62	0	808,44
Au 31.12.09	156,40	595,08	0	751,48
Variations	+6.58	-63,54	0	-56,96

La principale variation des effectifs est due au transfert des praticiens - formateurs de la HEP dans leurs unités de travail.

Recommandations CCF : le projet de Loi sur les HES n'est toujours pas finalisé et de ce fait la HEIG ne peut toujours pas répondre aux 16 recommandations du CCF.

HES-SO : le concordat HES-SO n'est pas encore prêt. En revanche, l'avant projet sur la convention HES-SO a reçu l'aval de l'OFFT et une entrée en vigueur est prévue pour 2018.

Restaurants universitaires : les contrats et les conventions seront revus en principe tous les quatre ans, notamment sur la prise en compte des services traiteurs.

Informatique : le blocage des postes pose un problème à toutes les écoles car l'informatique s'est beaucoup développé dans toutes les filières d'études et le personnel manque pour gérer les parcs et les réseaux locaux. Les écoles HES utilisent les outils de gestion communs à la HES-SO mais ceux-ci nécessitent du paramétrage « local » et de la maintenance qui n'est pas assurée par le siège de la HES-SO. Pas de possibilités de s'intégrer à l'UDIP compte tenu des spécificités liées au système d'information universitaire suisse qui couvre également les HES et les HEP. La HEP doit palier au manque de personnel en faisant appel à des mandats extérieurs coûteux.

Le détail des comptes des Hautes écoles vaudoises est présenté aux pages 311-314 de la brochure des comptes.

HES S2 - Flux d'étudiants sur sol vaudois et variation annuelle

	Etudiants vaudois hors canton	Etudiants hors canton en écoles vaudoises	Importation nette
Comptes 2005	295	546	251
Comptes 2006	290	574	284
Comptes 2007	278	619	341
Comptes 2008	258	662	404
Budget 2009	268	639	371
Comptes 2009	259	685	426
Comptes - Budget 2009	-9	+46	+55

Importation nette d'étudiants HES sur sol vaudois

	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009
HES-SO	1'083	1'179	1'009
HES-S2	341	404	427
HES-S3	0	175	280
Total	1'424	1'758	1'716

Par rapport aux autres HES cantonales, l'ECAL reçoit 35 % d'étudiants d'autres cantons et 21 % hors Suisse contre respectivement 21 % et 11 % pour la HEIG.

HES SO – Revenus, contributions et soldes pour le Canton

	Revenus études principales	Contributions à HES-SO	Solde en faveur du Canton
Comptes 2006	52'300'000.00	50'900'000.00	1'400'000.00
Comptes 2007	54'300'000.00	52'500'000.00	1'800'000.00
Comptes 2008	52'647'000.00	54'420'000.00	1'800'000.00
Budget 2009	58'643'500.00	57'410'000.00	1'233'500.00
Comptes 2009	53'353'273.00	53'525'255.00	-171'982.00
Comptes - Budget 2009	-5'290'227.00	-3'884'745.00	-1'405'482.00

Charges et revenus de la HEV

Ecoles		Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
S/UB 2522 HEP	Charges	42'756'121.06	48'037'800.00	45'043'692.61
	Revenus	1'245'345.24	1'326'700.00	2'394'488.53
	Net	41'510'775.82	46'711'100.00	42'649'204.08
S/UB 25211 ECAL	Charges	16'618'846.07	16'855'700.00	14'883'952.60
	Revenus	15'626'817.22	15'429'700.00	14'268'887.16
	Net	992'028.85	1'426'700.00	615'065.44
S/UB 25212 HEIG-VD	Charges	60'960'323.09	63'164'700.00	59'726'599.69
	Revenus	53'703'538.39	58'320'000.00	53'826'368.28
	Net	7'256'785.70	4'844'700.00	5'900'231.41
S/UB 25413 HECVSanté	Charges	22'825'523.32	22'727'600.00	21'077'916.54
	Revenus	22'180'116.19	19'894'500.00	19'857'244.87
	Net	645'407.13	2'833'100.00	1'220'671.67

S/UB 25414 Dévelop. HEV	Charges	1'713'007.91	1'700'000.00	879'304.64
	Revenus	2'178'94	1'000.00	1'246.52
	Net	1'710'828.97	1'699'900.00	878'058.12
Total UB 252 HEV	Charges	144'873'822.06	152'485'800.00	141'611'466.08
	Revenus	92'757'995.98	94'971'200.00	90'348'235.36
	Net	52'115'826.08	57'514'600.00	51'263'230.72

Un crédit supplémentaire totalement compensé de CHF 2'028'000.00 a été obtenu dans le cadre des missions définies dans la loi fédérale sur les HES, notamment pour l'organisation et la mise en place de R&D (recherche et développement) et l'organisation des masters. Ce crédit est destiné à l'engagement d'assistants, la rémunération d'intervenants, des frais de formation et de congrès principalement. Il a été compensé par

- Des diminutions de charges pour CHF 1'586'000.00 (engagement retardé de personnel sur les rubriques 3011 et 3021 et report d'achat de matériel spécialisé).
- Des revenus supplémentaires pour CHF 442'000.00 (indemnisation de la HES-SO CHF 746'000.00, Rubrique. 4361, moins CHF 304'000.00, Rubrique. 4652) correspondant à une absence de forfait pour les étudiants qui seront immatriculés directement à la HES-SO.

27 Service des affaires culturelles

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2008	43'587'646.11	860'222.32	42'727'423.79
Budget 2009	45'976'100.00	650'700.00	45'325'400.00
Comptes 2009	45'835'024.67	761'251.68	45'073'772.99

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3022	Total
31.12.08	168,22	0	0	168,22
31.12.09	174,30	0	0	174,30
Variations	+6,08	0	0	+6,08

Le SERAC a dû demander 5 crédits supplémentaires en 2009, dont 4 ont dû être compensés selon la loi sur les finances, le budget du service étant pré-attribué.

- 1) Projet MCBA CHF 220'000.00 pour renfort temporaire (relance du projet, compensé par DGEO)
- 2) BCU CHF 20'000.00 dans le cadre du programme de formation
- 3) Musée de l'Elysée CHF 46'000.00 dans le cadre de l'exposition *Steidl l'art du livre*
- 4) Théâtre du Jorat CHF 100'000.00, aide pour amélioration de la scène (compensé au SG)
- 5) OCL CHF 315'000.00 aide exceptionnelle pour assainissement situation financière OCL, en collaboration avec la Ville de Lausanne (à hauteur de 2/3).
- 6) TVA pour la BCU CHF 63'000.00 suite à un contrôle, crédit sup. non compensé

La crise économique a pour effet notamment de voir plus de demandes de subventionnements pour financer des événements culturels (environ + 20%).

- 31852 Intègre notamment une participation à la Caisse communale de la ville de Lausanne, pour la promotion commune de tous les musées lausannois (dépliants, affiches, etc.)
- 3318 Régulation de l'ancien crédit d'étude pour le Musée romain d'Avenches. Un nouveau crédit d'étude a été décidé par le Conseil d'Etat en date du 17 février 2010.

- 3523/9 La situation financière préoccupante de l'Orchestre de chambre de Lausanne a nécessité une aide particulière et urgente de la part notamment du canton et de la Ville de Lausanne (Canton CHF 315'000 / Lausanne CHF 600'000). Le budget 2010 prévoit une augmentation de la subvention de CHF 180'000. Le personnel a accepté une baisse des salaires de 2%. Une nouvelle convention est en phase d'élaboration et un nouveau président du Conseil de fondation a été élu.
- 3653/1.4 Une aide ponctuelle de CHF 100'000 a été accordée au Théâtre du Jorat pour contribuer à la modernisation de sa scène.
- 4361 Uniquement des cas d'accident soit 0,96% de la masse salariale

Attribution aux fonds culturels du bilan

	Etat au 01.01	Alimentat. 2009	Dépenses 2009	Etat 31.12.09
Fonds cantonal des activités culturelles - FCAC	227'016.75	450'000.00	505'974.90.	171'042.65
Fonds pour la formation culturelle des adultes – FCFC	655.03	80'000.00	75'500.00	5'155.03
Fonds cantonal pour la danse	201'000.00	330'000.00	253'000.00	278'000.00
Fonds cantonal d'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle	234'514.30	650'000.00	695'000.00	189'514.30

28 Service de la protection de la jeunesse

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2008	114'101'073.61	51'005'997.77	63'095'075.84
Budget 2009	116'954'700.00	52'015'500.00	64'939'200.00
Comptes 2009	122'639'748.03	55'620'285.94	67'019'462.09

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3022	Total
Au 31.12.08	140,05	0	0	140,05
Au 31.12.09	144,05	0	0	144,05
Variations	+4,00	0	0	+4,00

2009 est la dernière année de l'imputation des charges de protection de la jeunesse à la facture sociale. Le nombre des bénéficiaires est toujours en augmentation, mais avec une légère inflexion de l'évolution. On constate une stabilisation du nombre de dossiers par assistant social (AS) grâce à la progression de leur nombre. Le service offre des places pour 5 apprentis, 5 pratiques de maturités commerciales et 4 à 6 places pour des stagiaires des écoles sociales sur 200 places de travail.

	Dossiers actifs	Suivi par	Nouveaux dossiers	Total dossier	Dossiers archivés	Moyenne par AS
2006	4'434	4'393	1'330	5'343	909	70,74
2007	4'591	4'444	1'275	5'694	1'103	72,79
2008	4'686	4'516	1'374	5'937	1'251	72,55
2009	4'851	4'733	1'458	6'099	1'293	72,43
Var. 06 - 09	+417	+340	+128	+756	+384	+1,69

3161 Deux déménagements à Yverdon et de Nyon à Rolle en raison de locaux trop petits. A part Payerne, le SPJ est désormais partout dans ses locaux.

3188 Transports essentiellement liés aux déménagements.

3301 Pertes sur débiteur

	2008	2008	2009	2009
	Débiteurs	CHF	Débiteurs	CHF
Factures bloquées	77	95'088.19	62	464'331.53
Factures en arrangement de paiement	100	215'580.70	120	382'360.92
Factures en poursuites	79	385'646.75	111	632'293.05
Factures avec procès-verbal de saisie	49	241'335.30	37	184'054.45
Factures en plainte pénale	0	0.00	6	38'991.47
Factures des débiteurs avec ADB	39	151'770.50	41	203'590.70
Totaux	344	1'089'421.56	377	1'905'622.12

Les modules d'activités alternatives à l'activité scolaire (MATAS) s'adressent aux élèves en pré-rupture scolaire ou en risque de rupture. Ils combinent un enseignement (financement DGEO) et une action d'éducation spécialisée (financement SPJ). Une douzaine de ces MATAS était en activité en 2009. Il est prévu de passer à 20 (2 par région scolaire DGEO).

2655 L'OFAS ne paie plus les prestations d'enseignement spécialisé dans les institutions relevant du SPJ depuis 2008. (Serix, Home chez nous, Le Châtelard, Pestalozzi et Pré-de-vert). Ces institutions sont sous contrats de prestation avec le SPJ.

3665/1 Le budget était sous évalué, la moitié de la hausse était déjà enregistrée en 2008.

4313 Mandats d'évaluation en divorces et mandats de surveillance des droits de visites, facturés dans le Cadre des frais de justice. Le contentieux éventuel est pris en charge par l'OJV.

43622 Procédures non abouties mais moins de récupérations que prévu.

4802 Etat du Fonds pour la protection de la jeunesse et de l'enfance malheureuse et abandonnée.

	Etat au 01.01	alimentation	utilisation	Etat 31.12
2008	2'647'243.70	3'414'075.60	4'143'791.08	1'917'572.42
2009	1'917'527.42	3'620'840.10	4'034'322.65	1'504'065.85

Les principaux prélèvements ont été faits pour :

Contribution FAGE	2'200'000.00
Aides structures d'accueil	1'774'175.15
Carnet d'adresses parents	90'147.50

29 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2008	271'035'666.40	81'878'794.16	189'156'872.24
Budget 2009	282'081'900.00	84'018'600.00	198'063'300.00
Comptes 2009	284'159'827.46	87'431'559.93	196'728'267.53

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3022	Total
Au 31.12.08	374,28	310,36	0,00	684,64
Au 31.12.09	374.28	338.36	0.00	712.64
Variations	0.00	28.00	0.00	28.00

Unité d'accueil temporaire : le service poursuit la mise en place des unités d'accueil temporaire, celles-ci ont pour mission d'accueillir des enfants en situation de handicap pour des séjours de courtes durées (relève des parents). Ce modèle a permis de faire face à la diminution des places d'internat dans les institutions.

La reprise des dossiers FORJAD implique un travail conséquent à l'office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage. Le système modifié a pris effet à la rentrée 2009-10. Le budget est bien maîtrisé.

Dès lors que l'office des bourses d'études et d'apprentissage rend des décisions correspondant au calendrier académique et non civil, il ne lui est pas possible de respecter le principe d'échéance. A ceci s'ajoute la problématique du délai de traitement des dossiers incomplets ou dont le dépôt est tardif. Il est à relever que la plupart des décisions prises par l'office le sont dans un délai de 3 mois après le dépôt de la demande. Toutefois, compte tenu des demandes incomplètes nécessitant des renseignements complémentaires, le traitement d'environ 15% des dossiers le sont dans un délai plus long. Le suivi des dossiers de boursiers qui doivent rembourser tout ou partie des aides perçues suite à un arrêt de formation ou au remboursement des prêts permet l'enregistrement de montants récupérés à hauteur de CHF 160'000 par mois. Les dossiers de 500 jeunes FORJAD ont été pris en charge par le régime des bourses entre août et décembre.

La surveillance des boursiers qui auraient été en échec ou auraient arrêté leur formation et qui devraient rembourser est nettement améliorée et on enregistre environ CHF 2 Mios de remboursements.

Nombre de boursiers par type de formation

Catégories de formation	Versements 2008			Versements 2009		
	Nbre de bourses	Total alloué	Moyenne	Nbre de bourses	Total alloué	Moyenne
Ecoles maturité gymnasiale	906	3'040'350	3'356	1298	4'329'990.00	3'336
Culture générale	621	2'083'533	3'355	158	451'870.00	2'860
Ecoles prof. à plein temps	447	2'703'720	6'049	517	3'005'735.00	5'814
Apprentis et. form. pratique	1'634	7'861'083	4'811	1870	8'483'290.00	4'537
Form. prof. supérieure	402	3'820'340	9'503	247	2'201'430.00	8'913
HES	577	5'511'032	9'551	728	6'844'370.00	9'402
Uni / EPF	1'210	9'265'695	7'658	1183	8'464'800.00	7'155
Total	5'797	34'285'753	5'914	5998	33'781'485.00	5'632

Les prêts se sont montés à CHF 525'005.00.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2009	61'587'000.00	9'174'000.00	52'413'000.00
Comptes 2009	50'026'255.69	13'827'291.02	36'198'964.67

Les charges nettes d'investissement présentent un écart de CHF 16'214'035.33 par rapport au budget. Ceci est imputable à des retards, reports ou abandons dans la réalisation des projets ci-après : SIEF, Gymnase de Nyon, Fondation Jean Monnet, Avenir Epalinges (reprise ISREC), HEP restructuration (2^{ème} étape), Université (toiture Bugnon 7-9), Musée des Beaux arts.

La hausse constatée au niveau des recettes provient de recettes supplémentaires liées aux investissements importants réalisés en 2009 à l'Unil BSH3 pour un montant de CHF 29'259'741.49 pour un budget de CHF 22'058'000, ce qui fait passer les recettes qui en découlent de CHF 4'800'000.00 au budget à CHF 8'728'000.00.

11.3 Département de l'intérieur

Commissaires : Mme Jacqueline Bottlang-Pittet, rapportrice

Mme Fabienne Freymond Cantone

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré les chefs de tous les services du Département, rencontres échelonnées sur trois demi-journées consacrées à l'examen des comptes 2009. Elles remercient les chefs de service et les collaborateurs de l'Etat qui les ont diligemment renseignées et leur ont fourni tous les documents nécessaires à leur mandat, ainsi que M. Roger Schibenegg, responsable de l'unité financière du Département, qui les a accompagnées tout au long de leurs entretiens.

Au terme de leurs travaux, les commissaires ont également eu l'occasion de rencontrer M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba pour un bilan final ; elles lui expriment ici leur remerciement.

2. Récapitulation des comptes 2009

a) Comparaison avec le budget 2009

	Charges	Revenus
Budget 2009	339'377'500.00	127'542'700.00
Crédits supplémentaires	12'660'200.00	8'865'300.00
Budget total 2009	352'037'700.00	136'408'000.00
Comptes 2009	365'465'118.61	145'133'181.91
Différence en CHF	13'427'418.61	8'725'181.91
Différence en %	3,81	6,40

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Charges	Revenus
Comptes 2008	332'375'079.10	160'483'925.11
Comptes 2009	365'465'118.61	145'133'181.91
Différence en CHF	33'090'039.51	-15'350'743.20
Différence en %	9,96	-9,57

3. Remarques générales

- 3.1. Les **charges du DINT** dans les comptes 2009 présentent une légère augmentation en regard du budget 2009 et une augmentation un peu plus substantielle en regard des comptes 2008. Cette augmentation des charges se retrouve principalement :

UB 303 : Le SJL présente une augmentation de charges de plus de CHF 4 mios en comparaison du budget. Cette augmentation se retrouve dans les frais de contentieux et de poursuite du service qui confirme sa volonté de poursuivre dans les procédures de recouvrement. Toujours dans cette unité budgétaire, les frais liés aux avocats d'office et les indemnités aux témoins témoignent d'une augmentation du volume des frais liés à l'assistance judiciaire. Les traitements de dossiers en application de la LAVI font apparaître une augmentation du montant des indemnités versées aux victimes.

UB 306 : Le SPOP présente une augmentation de ses charges de quelque CHF 7 mios afin d'assurer la couverture des surcoûts dans le domaine de l'asile et de l'aide d'urgence. Cette augmentation est totalement compensée par la Confédération. A relever la stabilité des ETP malgré une forte pression due à l'augmentation de la population dans le canton.

UB 308 : Le SPEN voit ses charges inférieures d'environ CHF 3 mios par rapport au budget 2009. Si on peut constater une stabilité dans les frais liés au traitement du personnel, voire une légère augmentation, les diminutions proviennent :

- d'une diminution dans les achats de machines et équipements de bureaux et matériel d'exploitation et d'entretien ;
- d'une différence dans les montants liés aux frais d'achat d'eau, électricité, gaz et mazout ;
- ainsi qu'une diminution de la facture des frais médicaux et hospitalisation, de plus en plus de détenus étant affiliés à une caisse maladie.

UB 309 : Le SeCRI porte toujours dans ses comptes CHF 38 mios de participation de l'Etat aux charges communales de prévoyance sociale suite à l'accord canton-communes post-RPT. Dans cette unité, on relève la création d'un fonds pour une incitation financière aux fusions de communes.

UB 310 : le Ministère public est indépendant de l'OJV avec un montant de charges de CHF 2'412'376.99 et des revenus pour CHF 20'226.43.

- 3.2. Les **revenus du DINT** sont en augmentation de quelque CHF 17,5 mios en regard du budget. Les explications principales en sont les suivantes :

UB 303 : Le SJL enregistre une augmentation de recettes de CHF 1 mio de remboursement de frais des instances judiciaires.

UB 306 : Le SPOP enregistre une augmentation de ses revenus notamment due à une restitution de l'EVAM de quelque CHF 2,5 mios correspondant au bénéfice réalisé sur les comptes 2008 et une augmentation de CHF 1,5 mios liée à une forte augmentation des demandes de naturalisation et de renouvellements de passeports.

UB 308 : Le SPEN enregistre une augmentation de ses revenus de CHF 5 mios par rapport au budget. C'est le montant des amendes qui explique partiellement cet écart avec un plus de CHF 3 mios ainsi que des recettes supplémentaires hospitalières et d'établissements pour CHF 2 mios.

4. Thèmes d'étude

Les membres de la sous-commission n'ont pas retenu de thème d'étude transversal particulier.

La remarque faite lors de l'examen des comptes 2008 concernant les amendes de la Gendarmerie qui se trouvaient en recettes au SPEN, mélangées à des recettes de séquestres et aux amendes des Préfectures a été entendue. En effet, le SAGEFI a corrigé cette ancienne pratique en modifiant la procédure comptable y relative et ce dès l'établissement du budget 2010.

De manière anecdotique, mais à régler de manière transversale, le salaire de l'organiste de la Cathédrale est en dépassement de budget au SeCRI depuis plusieurs années (rubrique 309.3011), alors que la Cathédrale, partagée entre de multiples utilisateurs, ne peut pas le prendre à sa charge tant que sa gouvernance n'est pas réglée.

5. Remarques de détail

302 *Secrétariat général du DINT*

3082 PASC : civilistes engagés et travaillant aux Archives cantonales.

3181 Frais de prise en charge pour la centralisation d'un projet bénéficiant à tous les services du Département.

31852 Ligne budgétaire liée aux activités des Archives cantonales. Le solde non-utilisé permet au SG de compenser une dépense dans d'autres services.

303 *Service juridique et législatif*

3016 Poursuite de l'intensité du travail de recouvrement, plus de 25'000 commandements de payer ouverts et augmentation de la dotation en personnel.

3184 Poursuite du travail en vue de l'encaissement des notes de frais pénaux (NFP), toujours dans cette phase de rattrapage du retard accumulé depuis 2002.

31853 Augmentation du nombre des dossiers de l'assistance judiciaire, montant indexé en cours d'année par la demande d'un crédit supplémentaire (70% relèvent du droit matrimonial : divorce, recherche en paternité entre autres). Cette courbe retraçant l'évolution du nombre de dossiers de l'assistance judiciaire est en croissance depuis l'année 2003 déjà. A tenir compte dans le projet de budget 2011 après une évaluation de la situation à mi-année 2010.

- 31854 Différence liée à l'augmentation du nombre des dossiers de l'assistance judiciaire.
- 31855 Différence liée à l'augmentation du nombre des dossiers de l'assistance judiciaire.
- 3186 Différence liée à l'augmentation du nombre des dossiers de l'assistance judiciaire.
- 3661 Ce montant couvre les indemnités pour torts moraux relevant de l'application de la LAVI. Rappelons que la loi a plafonné à CHF 190'000.00 maximum la réparation pour tort moral dès le 01.01.2009, mais que les dossiers ouverts relèvent d'affaires antérieures et susceptibles d'attributions de montant sans limites.
- 3801 Il s'agit de montants encaissés relatifs aux créances compensatrices qui sont versés au fonds pour la lutte contre les toxicomanies.
- 43621 Ce compte regroupe deux types d'encaissement : les dépens en faveur de l'Etat et les remboursements de frais judiciaires dans les affaires traitées par le secteur juridique du SJL, ainsi que les remboursements de frais de poursuite pour les NFP. La proportion est environ d'un tiers pour la première cause et de deux tiers pour la seconde. Les frais restitués viennent ainsi en déduction de ceux déboursés par la rubrique 3184.
- 4371 Recettes aléatoires, puisqu'il s'agit de montants de créances compensatrices facturés, mais non encore encaissés ; la réalité des encaissements, avec un décalage évident, apparaît à la rubrique 3801.

304 Office de l'Autorité de surveillance des fondations

Par cet office, le Canton de Vaud répond aux exigences fédérales en matière de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle. Rappelons que la Confédération a le contrôle de l'ensemble de toutes les fondations (culturelles, sportives, caisses de pension, à l'exception des grandes fondations telles Nestlé ou CFF par exemple). Le Canton ne peut intervenir en ce qui concerne les décisions, mais est néanmoins garant du bon fonctionnement. Les comptes de charges et de recettes tendent à un équilibre presque réalisé pour l'exercice 2009 avec un excédent des charges de CHF 6'614.92 pour un total de charges de CHF 1'640'253.02, soit 0.40%.

A noter, qu'une réforme est en cours visant une modification du cadre légal fédéral allant vers davantage d'indépendance administrative de cet Office en regard de l'Administration cantonale. Dans cette perspective, le canton de Vaud projette la création d'une entité de droit public supra-cantonale avec les cantons de Neuchâtel, Fribourg, Valais et le Jura qui devra équilibrer ses comptes.

305 Office du tuteur général

Le fonctionnement de cet office est en relation directe avec l'évolution de notre société, à savoir, d'une part, des personnes qui vivent de plus en plus âgées, ne sont plus en mesure de gérer leurs affaires et qui ont donc recours à des tutelles ou des curatelles, et, d'autre part, des jeunes dans une plus grande précarité qui recourent à une protection. La complexification des dossiers à suivre a pour conséquence un recours accru au Tuteur général au détriment d'un suivi privé.

Conséquence directe de cette remarque préalable, une dotation en personnel suffisante pour y répondre, augmentation des postes en 2008, et sa pérennisation en 2009. Toutefois, la pénibilité du travail, l'absence prolongée de collaborateurs pour cause de maladie, entre autres, ont conduit l'office dans un processus de réorganisation qui est en cours.

306 Service de la population

Le détail de l'évolution des comptes du SPOP est inclus de manière très complète et remarquable dans les commentaires de la brochure des comptes.

Ce service a fait face à des problèmes structurels liés à l'augmentation de la population sans avoir augmenté ses effectifs.

L'année 2009 relève une diminution sensible des migrations.

Elle est également la dernière année pour la délivrance des passeports et donc une préparation à la délivrance des passeports biométriques.

3013 Ligne budgétaire ventilée au 3035 et 3038.

4312 Relève du secteur des étrangers. Emoluments perçus pour établissement de papiers d'identité.

- 4364 La nouvelle convention de subventionnement entre l'EVAM et l'Etat précise qu'il y a adaptation de la subvention par rapport à une modification de l'effectif global des personnes prises en charge et par rapport à une augmentation du nombre d'arrivées. Le bilan annuel de ces chiffres se fait postnumerando, avec ajustement via un fonds d'égalisation des résultats, voire, si le surplus est trop important, par un remboursement à l'Etat, ce qui a été le cas en 2009.
- 4511 Ancienne facture de l'ODM à charge du Canton. Régularisation. Ce montant relève d'une charge et aurait dû être porté dans la colonne des charges et non pas comme un non-revenu.

308 Service pénitentiaire

De manière générale, il est à noter que le SPEN a fait face à une surpopulation carcérale sans précédent avec des lits supplémentaires et des matelas à même le sol. Cette remarque a pour conséquence une augmentation de la pénibilité des conditions de travail du personnel pénitentiaire. Du côté des ventes, on pourrait s'attendre à une hausse de ces dernières, au vu des activités de brochage, de menuiserie, etc. en hausse. Il ressort qu'il y a effectivement plus de travail fait par les détenus, mais moins de «vendable». Il y a donc orientation vers la formation des personnes détenues par le biais de ces activités, plutôt qu'une «rentabilisation» de ces dernières.

- 3011 Le compte 308/3014 compense pour environ CHF 1 mio l'augmentation de cette rubrique, indemnités liées au salaire.
- 3091 Les frais liés à la formation relèvent du SPEV sauf pour ceux s'agissant des collaborateurs du SPEN.
- 31111 Equipement de l'office d'exécution des peines.
- 3135 Diminution pour les activités des ateliers répondant à des raisons conjoncturelles.
- 31821 Nouveau raccordement sur le système de l'Etat de Vaud.
- 31857 Rubrique liée à hauts risques sachant que les frais pour les détenus non affiliés sur la base de la LAMAL sont à charge du Canton. Le Canton recourt au recouvrement pour les ressortissants de l'UE.
- 31858 Rubrique concernant les détenus placés dans des établissements hors canton et à un prix de facturation hors concordat intercantonal.
- 3651 Contribution à la Fondation Vaudoise de Probation.
- 4321 Ces recettes reflètent les rentrées venant de détenus «étrangers» au canton ; elles sont difficilement prévisibles.
- 4354 Moins d'activités en raison de la conjoncture jusqu'à du chômage technique dans certains ateliers.
- 4524 Remboursement par les communes de 50 % via la facture sociale touchant aux frais médicaux des personnes incarcérées sans statut juridique.

309 Service des communes et des relations institutionnelles

- 3011 La rubrique 309/3011/3 inclut le salaire de l'organiste de la Cathédrale.
- 3101 Le montant de cette rubrique est lié à l'organisation des scrutins.
- 3181 Ce compte contient tous les frais de port liés au secteur des droits politiques et est directement lié à l'organisation des scrutins.
- 3188 Montants non utilisés liés à la prévision du déménagement des préfectures de Renens et Nyon qui n'ont pas eu lieu.
- 3801 Le montant de cette rubrique est lié à la création d'un fonds pour l'incitation financière aux fusions de communes.

310 Ministère public

Le souci du Ministère relève de la formation des collaborateurs au nouveau code de procédure pénale.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2009	13'200'000.00	1'125'000.00	12'075'000.00
Comptes 2009	4'264'170.22	0.00	4'264'170.22

Les investissements 2009 du DINT sont ventilés comme suit :

UB	Service	Budget	Comptes
306	SPOP	4'900'000.00	2'774'343.85
308	SPEN	7'175'000.00	1'489'826.37
Total		12'075'000.00	4'264'170.22

Par rapport au budget, à noter pour le SPOP, l'abandon du projet CaRé (contrôle des habitants) et le report de la mise en oeuvre en matière de passeports biométriques CHF -2'900'000.00. En revanche, le SPOP a investi quelque CHF 10'500.00 non budgétés pour une réorganisation de l'informatique de l'asile et dépassé de quelque CHF 750'000.00 le budget prévu pour la réaffectation du bâtiment Fromex pour l'Etat civil à Moudon.

Le SPEN n'a pas réalisé complètement les investissements budgétés aux EPO pour des constructions agricoles 2^{ème} étape, ni totalement l'agrandissement du pénitencier d'Orbe, soit environ CHF -2'100'000.00. Ce service n'a pas non plus utilisé l'entier de l'enveloppe s'agissant de l'aménagement du Centre de semi-détention au Simplon 43 à Lausanne de CHF -2'775'000.00, ni n'a fait l'acquisition d'un système de brouillage de téléphones mobiles CHF -1'000'000.00.

En revanche, le montant destiné à la construction de l'établissement concordataire pour la détention des mineurs à Palézieux a été dépassé de quelque CHF 190'000.00.

11.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Tinetta Maystre, rapportrice
M. Rémy Jaquier

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 5 demi-journées à l'examen des comptes 2009. Elle a, en particulier, consacré une demi-journée à l'examen des résultats du CHUV. Durant ses travaux, elle a rencontré Mme et MM. les chefs de service et leurs collaborateurs, qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient remerciés pour leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

2. Récapitulation des comptes 2009

a) Comparaison avec le budget 2009

	Charges	Revenus
Budget 2009	2'280'105'300.00	854'047'700.00
Crédits supplémentaires	61'770'400.00	13'514'500.00
Budget total 2009	2'341'875'700.00	867'562'200.00
Comptes 2009	2'433'248'957.36	880'938'478.38
Différence en CHF	91'373'257.36	13'376'278.38
Différence en %	+ 3,90	+ 1,54

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Charges	Revenus
Comptes 2008	2'151'373'142.27	830'629'978.04
Comptes 2009	2'433'248'957.36	880'938'478.38
Différence en CHF	281'875'815.09	50'308'500.34
Différence en %	+13,10	+6,06

3. Remarques générales

Comparaison avec le budget 2009

Les charges brutes 2009 augmentent de CHF 91,4 mios (+3,90 %) par rapport au budget, inclus les crédits supplémentaires accordés en cours d'année, soit CHF 61,8 mios. Sans les crédits supplémentaires, cet écart défavorable s'élève donc à CHF 153,1 mios, dont les principales explications sont les suivantes :

SASH (+ CHF 11,5 mios) : augmentation des prestations complémentaires (PC) AVS/AI liée à la démographie et à l'indexation des rentes ; surévaluation du budget des allocations familiales des non actifs.

SPAS (+CHF 7 mios) : rattrapage de décomptes finaux d'institutions pour personnes atteintes de handicap ; augmentation des prestations RI ; diminution des frais de placement de personnes atteintes de handicap ; baisse du nombre moyen de dossiers du Bureau de recouvrement et d'avance sur pensions alimentaires (BRAPA).

SSP (+ CHF 134,5 mios) : rattrapage DECFO 2008 et indexation 2009 CHUV ; événements imprévisibles au CHUV ; subventions résiduelles pour les travaux de mise aux normes ECA dans les EMS ; remboursements anticipés des emprunts contractés par les EMS (+CHF 92,3 mios)

Les revenus bruts sont également supérieurs de CHF 13,4 mios (+1,54 %) au budget, ce qui correspond aux revenus des crédits supplémentaires enregistrés en cours d'année, soit CHF 13,5 mios.

En 2009, les charges nettes du DSAS augmentent ainsi de CHF 78 mios par rapport à celles budgétisées.

Comparaison avec les comptes 2008

Les charges brutes 2009 présentent un écart défavorable de CHF 281.8 millions (+13,1%), s'expliquant principalement comme suit :

SASH (+ CHF 71,5 mios) : augmentation des subsides Lamal et des PC AVS/AI ; augmentation des report de soins ; introduction des allocations familiales pour les non actifs ;

SPAS (+ CHF 22,4 mios) : augmentation des dossiers RI ; 4^{ème} volée FORJAD ; reprise des subventions OFAS (RPT) ;

SSP (+CHF 181,4 mios) : écart défavorable sur les tarifs d'hospitalisation ; rattrapage DECFO 2008 et indexation ; tâches spéciales d'enseignement et de recherche ; engagement des travaux de mise aux normes ECA des EMS ; remboursements anticipés des emprunts contractés par les EMS (écriture de boucllement de + CHF 92,3 mios à la clôture des comptes 2009).

Les revenus bruts présentent un écart favorable de + CHF 50,3 mios (+6,06%), dont le principal montant provient de la participation des communes sur l'évolution des charges de la facture sociale (+CHF 41,9 mios).

Les charges nettes du DSAS augmentent donc de CHF 231,5 mios en 2009, par rapport aux comptes 2008.

Facture sociale 2009

Concernant les flux financiers liés à la facture sociale et comme le montre le décompte final ci-après, les comptes 2009 sont inférieurs de CHF 14,9 millions par rapport au budget, montant que l'Etat va donc déduire des acomptes payés par les communes durant l'année 2009.

Facture sociale 2009 – Acomptes (calculés sur le budget 2009) et décompte final

Version résumée	Budget 2009	Comptes 2009	Ecarts en CHF	Ecarts en %
1. Prestations compl. à domicile et hébergement	169'803'900	170'915'012	+ 1'111'112	+ 0,65
2. Assurance maladie	101'647'700	101'247'648	- 400'052	- 0,39
3. Aides, subventions et autres régimes sociaux	289'178'200	275'018'539	- 14'159'661	- 4,90
4. Protection de la jeunesse	36'727'300	37'746'664	+1'019'364	+2,78
5. COFOP - Transition formation	3'631'600	3'404'643	- 226'957	- 6,25
6. Enseignement spécialisé	76'935'800	74'673'257	- 2'262'543	- 2,94
TOTAUX	677'924'500	663'005'763	- 14'918'737	- 2,20

Facture sociale 2009 comparée à celle de 2008 :

Version résumée	Comptes 2008	Comptes 2009	Ecarts en CHF	Ecarts en %
1. Prestations compl. à domicile et hébergement	162'901'567	170'915'012	8'013'445	+4,92
2. Assurance maladie	81'301'778	101'247'648	19'945'870	+24,53
3. Aides, subventions et autres régimes sociaux	246'158'303	275'018'539	28'860'236	+11,72
4. Protection de la jeunesse	35'627'227	37'746'664	2'119'437	+5,95
5. COFOP - Transition formation	2'878'804	3'404'643	525'839	+18,27
6. Enseignement spécialisé	71'877'637	74'673'257	2'795'620	+3,89
TOTAUX	600'745'316	663'005'763	62'260'447	+10,36

L'augmentation significative des régimes no 1, 2 et 3 est principalement due respectivement à celle des prestations complémentaires AVS/AI, des reports de soins en EMS, des subsides à l'assurance maladie, des prestations au RI.

4. Remarques de détail

41 Secrétariat général

Le Secrétariat général présente des comptes équilibrés. Quelques éclairages toutefois

- 3091 Frais pour la formation professionnelle de tous les services du Département (sauf le CHUV). Charges supérieures au budget, entièrement compensées, qui corrigent quelque peu ce qui n'avait pu être entrepris les deux années précédentes.
- 3171 Le libellé de la ligne budgétaire est abrégé dans ce manuel des comptes. Le libellé complet s'intitule : « Frais d'organisation ou de participation de l'Etat à des réceptions et manifestations à l'attention de tiers ». Sous cette formule étendue, il est plus évident que le crédit supplémentaire lié au soutien financier pour l'exposition « richesse invisible » soit inscrit dans cette rubrique.
- 31852 Le principal mandat, financièrement parlant, attribué en 2009, couvre la contribution cantonale à la statistique suisse de l'aide sociale (CHF 62'000.-). Parmi les projets vaudois, l'étude de l'extension aux familles du système de prestations complémentaires a fait l'objet de deux mandats pour évaluer le modèle vaudois. Concernant la problématique du surendettement, ce budget a permis la réalisation d'un DVD de sensibilisation auprès des jeunes en collaboration avec le CSP. Un report de crédit (comptabilisés en passifs transitoires) a été accordé pour trois mandats repoussés en début d'année 2010. Ils concernent l'évaluation des mesures d'insertion sociale du RI, la question de la transmission de la pauvreté, ainsi que de la violence domestique.

42 Service des assurances sociales et de l'hébergement

La comparaison de comptes 2009 à comptes 2008 montre une augmentation de CHF 74 mios bruts. De budget à comptes l'augmentation est de CHF 13 mios sur un total de plus de CHF 905 mios. Ces changements sont à imputer à une forte augmentation des prestations complémentaires (PC) ainsi qu'à des éléments nouveaux, liés à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les allocations familiales ou à l'évolution démographique en termes de vieillissement de la population.

421 Administration du SASH

- 3016 L'engagement de personnel auxiliaire est essentiellement lié aux tâches de l'Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie (OCC), dont la tâche est saisonnière. Plus de 50'000 dossiers sont à traiter. C'est sur ce compte qu'est également intégrée l'équipe de la « cellule 64a », dont l'activité consiste à œuvrer au déblocage de situations de suspensions de prestations LAMal pour les assurés ayant un contentieux avec leur assureur maladie. La prolongation de ce travail fait suite à une observation de la COFIN au budget 2008. L'efficacité de cette activité a permis au CHUV de réduire son contentieux de presque CHF 2 mios dès 2007. Un nouveau dispositif légal fédéral est en cours de procédure de validation au niveau des chambres pour ancrer ce système de prévention initié dans le canton de Vaud. Il pourrait entrer en vigueur en 2011 ou 2012.
- 31852 Cette rubrique regroupe le financement de quelques mandats d'études, dont notamment la promotion pour augmenter l'offre en logements protégés (labellisation et film), la promotion du bénévolat. Le mandat pour l'intégration au dispositif des frais de traitement dentaires des personnes suivies par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a été reporté en 2010 (passifs transitoires).

422 Politique sociale

4221 Assurance maladie et accidents

- 3665 L'équilibre est en apparence parfait entre budget et comptes. En réalité, les subsides ont augmenté (+CHF 15 mios par rapport au budget ou +CHF 32 mios par rapport à 2008), tant en termes de nombre de bénéficiaires qu'en termes de coûts moyens par subsides. Et ce, en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires PC et RI et du relèvement des limites de revenus pour y accéder. Le montant du contentieux est, par contre, en baisse, grâce au bilan plus favorable entre le montant du contentieux et un versement important d'acomptes fin 2008 qui a permis de réduire la dépense comptable 2009. Sans tenir compte de ces acomptes, le total du contentieux a en réalité augmenté de presque CHF 6 mios par rapport à 2008. Les chiffres détaillés sont les suivants :

2008 : contentieux (bruts) CHF 28.8 mios - acomptes CHF 2.2 mios = CHF 26.6 mios aux comptes 08

2009 : contentieux (bruts) CHF 34.4 mios - acomptes CHF 16.7 mios = CHF 17.7 mios aux comptes 09

4222 *Prestations complémentaires AVS / AI*

3655 Il s'agit des frais de gérance pour les agences de Clarens et Lausanne pour la gestion des prestations complémentaires AVS/AI. En raison d'un changement de direction de l'agence de Clarens en cours d'année 2009, les décomptes effectifs n'ont pu être produits dans les délais comptables. La correction sera faite sur 2010 sur la base d'un décompte de frais effectifs. L'agence de Lausanne fonctionne sur la base de forfait.

3665 La hausse s'explique par plusieurs facteurs et a fait l'objet d'un suivi attentif en cours d'année, en raison de son caractère conjoncturel. Le facteur le plus important est de nature démographique avec une augmentation du nombre de personnes atteignant l'âge de l'AVS (la vague dite des « papy boomers »). Mais d'autres faits l'expliquent aussi, tels que l'accélération du traitement des demandes voulu par la 5^{ème} révision de l'AI, une plus grande précarité d'une partie des bénéficiaires dont l'indexation des rentes ne couvre pas l'augmentation des besoins vitaux, l'augmentation des loyers, l'indexation des salaires sous-estimée lors de l'établissement du budget, le maintien à domicile plus longtemps en raison du manque d'EMS ou de l'engorgement des hôpitaux par des personnes en attente d'hébergement. Cette hausse a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire acceptée par la COFIN.

4223 *Hébergement*

3665 Le crédit supplémentaire couvre la charge de l'indexation des salaires du personnel des EMS, dont le taux prévisionnel avait été insuffisant lors de l'établissement du budget (1,7% et 2.6% réels).

4224 *Hospitalisation*

3665 Cette rubrique budgétaire enregistre les dépenses destinées à couvrir les frais d'hospitalisation de cas graves et en urgence pour des personnes non assurées dans le canton et considérées comme indigentes. De nature strictement subsidiaire aux ressources propres de la personne, cette aide sociale est difficilement prévisible.

4226 *Politique familiale et autres régimes sociaux*

3505 Sous-évaluation du budget. Le Canton paie mensuellement des acomptes fixés par la Confédération au titre de participation au régime fédéral des allocations familiales dans l'agriculture (art 19 LFA). Le crédit supplémentaire concerne un rattrapage pour 2008. Le système de calcul a changé avec la RPT et la répartition des charges n'est plus péréquative et ne se base plus sur les exercices précédents, mais en fonction des allocations payées dans le canton dans l'année en cours. La progression du paiement des allocations familiales dans l'agriculture est plus forte dans le canton de Vaud qu'ailleurs.

3665 Le montant de l'allocation familiale pour non actif, en tant que nouvelle prestation prescrite par la loi LVLAfam adoptée en sept 2008, a été surévaluée.

4227 *Promotion du maintien à domicile*

3655 Le crédit supplémentaire concerne l'adaptation du taux d'indexation des salaires. La majorité des diverses subventions a été validée par le Conseil de politique sociale.

43 Service de prévoyance et d'aide sociales

Les comptes 2009 de CHF 503 mios sont légèrement déficitaires par rapport au budget voté en décembre 2008. Le crédit supplémentaire RI voté par la COFIN en janvier 2010 a permis de gérer ce dépassement encore en cours d'exercice. L'année 2009 appelle les commentaires suivants :

31852 Report de certains mandats. En particulier le projet de comptabilité analytique suite au transfert RPT. Le travail se fait d'abord à l'interne.

3301 Le montant de CHF 4.9 mios représente le résultat comptable de l'amortissement des débiteurs du Bureau de recouvrement et d'avance sur pensions alimentaires (BRAPA) après une série d'opérations. Dans ce dossier, le canton joue le rôle de banque et de fiduciaire pour une partie des recouvrements de pensions alimentaires. Le taux de remboursabilité est meilleur que prévu.

3515 Cette aide sociale de CHF 1.98 mios de charge résulte d'un accord entre cantons. Cet accord concerne les 2 premières années de résidence. La rubrique 4515 correspondante comprend les rentrées (en 2009 CHF 5.5 mios) au même titre de collaboration intercantonale. Le canton est bénéficiaire.

- 3655 Rubrique globalement équilibrée. Les quelques écarts internes à la rubrique concernent le handicap mental et les ateliers d'occupation. Les effets budgétaires du transfert RPT en 2008 n'étaient pas encore maîtrisés lors de l'établissement du budget. Le transfert au canton des subventions des communes de l'ordre de CHF 356'000.- prévu dans le cadre de la LOF a été décalé d'un an. Ceci résulte d'un consensus trouvé au sein du Conseil de politique sociale.
- 3665 1. La difficulté d'évaluer précisément l'évolution des dépenses au titre du RI est toujours réelle. Sur un total de CHF 238 mios, l'augmentation de CHF 13 mios bruts (y.c. participation des communes) par rapport au budget reflète le fléchissement de l'économie déjà ressenti dans les comptes 2008 et ses conséquences en terme de précarisation d'une partie de la population. Cette augmentation se situe toutefois dans la marge de risques annoncée lors du budget.
2. Le programme FORJAD occupe actuellement une 5^{ème} volée d'apprentis. Le système se stabilise, les entrants remplacent les sortants. Il est géré par le SPAS et notamment par l'association transition école métier (TEM).
- 3.2 Cette baisse concerne la fondation Les Oliviers, qui, en 2009, a connu des difficultés relevées récemment dans une interpellation au Grand Conseil et qui a choisi de redéfinir son engagement.
6. L'augmentation constante des réfugiés statutaires à charge du CSIR nécessite des moyens adaptés pour accompagner leur intégration, et ce en termes de personnel notamment (compensation totale par la Confédération à la rubrique 43/4605). En 2009, on comptabilisait 280 cas par mois, contre 214 en 2008.
- 4505 2. Négociations internationales difficiles. Restitution de CHF 46'000.- à la France suite à l'encaissement de rétroactifs de rentes et de prestations complémentaires concernant des prestations qui lui avaient été facturées.

48 Service de la santé publique

Les comptes de l'année 2009 appellent les commentaires généraux suivants :

- Les comptes présentent des charges nettes de CHF 984,2 mios, soit une augmentation de CHF 92.4 mios (10,8 %) par rapport au budget complété par les crédits supplémentaires. Les crédits supplémentaires (CHF 33,7 mios) concernent principalement le financement du rattrapage DECFO 2008 et l'indexation salariale 2009, des événements imprévisibles au CHUV ainsi que des hausses sur les tarifs d'hospitalisation et l'engagement de travaux de mise aux normes ECA dans les EMS.
- Le bouclage des conventions d'hospitalisation 2008 présente une rétrocession à l'Etat, non budgétisée, de CHF 6 mios, à la rubrique 4364.
- Le poste principal des dépenses du SSP concerne les subventions accordées pour l'hospitalisation d'intérêt public (CHF 727 mios), le secteur médico-social (CHF 231 mios), la chaîne des urgences (CHF 18 mios) et la promotion de la santé et de la prévention des maladies (CHF 17 mios) et divers (CHF 1 mio), pour un total de CHF 994 mios (voir le tableau des subventions accordées par le SSP ci-dessous).
- La sous-commission a pris connaissance d'une présentation claire par projets des mandats de la rubrique 31852, attribués à l'externe pour un montant de CHF 1'433'396 (budget: 1'562'900 y compris crédits supplémentaires). Les montants budgétés non dépensés au 30 juin sont reversés dans un pot commun au SSP et réalloués à d'autres mandats.
- Il est utile de rappeler que, conformément à la directive no 18 du SAGEFI, entrée en vigueur le 01.01.08, toutes les dépenses et recettes relatives aux fonds du bilan sont comptabilisées en premier lieu dans les fonds concernés. Ensuite, lors du bouclage des comptes, ces mouvements doivent également apparaître dans les comptes de fonctionnement de l'Etat par le biais des rubriques 3801 (attribution aux fonds) et 4801 (prélèvement sur fonds). Depuis 2008, il y a donc une "double comptabilisation" des mouvements en relation avec les fonds.
- Pour le SSP, il s'agit notamment du Fonds pour la prévention et la lutte contre les addictions (ex fonds pour la prévention contre les toxicomanies). En 2009, un montant de CHF 1'016'589.64 (compte 481.3801 point 3, avec une contrepartie au crédit du compte 481.4364 point 2) a été attribué pour l'alimentation du Fonds par les valeurs patrimoniales confisquées ainsi que par le produit des créances compensatrices ordonnées par le juge et encaissées dans le cadre du trafic illicite de stupéfiants. Il a été alimenté en 2009 à raison de CHF : 627'859.- par le SPEN au titre de séquestres et créances compensatrices et de CHF : 388'730.64 par le SJL au titre de créances compensatrices également. Les prélèvements sur ce fonds se sont montés à CHF 397'478.- et les bénéficiaires sont la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) pour CHF 294'478.- (compte 481.3654 point 2.3), l'Association du Relais pour CHF : 100'000.- et l'Association Lausanne Région pour CHF : 3'000.

	Récapitulatif	Comptes 2008	Budget 2009	Comptes 2009	Comptes 2009 - Budget 2009	Crédits supplémentaires
481	DIVERS	1'296'692	1'005'800	1'056'354.70	50'555	-243'800
482	HOSPITALISATION D'INTERET PUBLIC	679'098'872	699'222'300	726'865'963.64	27'643'664	26'361'000
483	SECTEUR MEDICO-SOCIAL	99'585'106	123'898'900	230'997'842.90	107'098'943	8'596'800
484	CHAINE DES URGENCES	17'191'141	19'994'000	18'322'649.45	-1'671'351	-600'000
485	PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION DES MALADIES	16'058'949	15'813'400	17'278'921.83	1'465'522	0
	TOTAL	813'230'761	859'934'400	994'521'732.52	134'587'333	34'114'000

Tableau : Subventions accordées par le Service de la Santé publique

481 *Administration générale du SSP*

- 3093 A noter le projet de délocaliser l'office d'expertise du personnel du SSP à la polyclinique médicale universitaire (PMU) nouvellement installée au Flon.
- 43621 Les vaccins sont stockés en pharmacies. Ils sont administrés soit par les médecins et infirmières scolaires, soit par les cabinets privés. Dans ce dernier cas, ils sont retirés gratuitement dans les officines par les patients et les médecins qui facturent CHF 19.- par intervention. Le programme se déroulant sur plusieurs années, il en est de même dans le remboursement par santésuisse, ce qui explique la différence de CHF 170'001.25 entre les comptes 3132.3 et 43621.2.
- 4371 Amendes infligées en dernier ressort par le Chef de département aux professionnels de la santé, notamment aux EMS.

482 *Hospitalisation d'intérêt public*

- 3654 Les subventions accordées par l'Etat pour l'hospitalisation d'intérêt public ont pour objectif de couvrir la différence entre les coûts effectifs de prise en charge des malades et la participation forfaitaire des assureurs-maladie regroupés au sein de santésuisse. Les relations financières entre les assureurs-maladie et les hôpitaux sont régies par trois conventions vaudoises d'hospitalisation 2009 (CVHo) (somatique aiguë, psychiatrique, réadaptation somatique). Les subventions octroyées par l'Etat sont régies par des contrats de prestations avec le CHUV et par des conventions avec les établissements membres de la FHV. Elles se répartissent en charges d'exploitation, d'investissement et autres (notamment les patients vaudois hospitalisés hors du canton).

483 *Secteur médico-social et réseaux de soins*

- 3654 Comme indiqué en introduction du présent rapport, ce compte présente des charges extraordinaires résultant de deux écritures de boucllement des comptes 2009. L'une de CHF 92,3 mios pour le remboursement anticipé des emprunts contractés par les EMS. L'autre correspondant à une subvention pour la sécurité incendie dans les EMS (CHF 10 mios), à laquelle a été ajouté un crédit supplémentaire de CHF 8,8 mios en novembre 2010.

Le bilan des crédits octroyés pour la mise à niveau de la sécurité incendie se présente donc comme suit :

Montant au budget 2009 :	CHF : 10'000'000.-
Crédit supplémentaire (Conseil d'Etat 28.10.2009)	CHF : 8'850'000.-
Total disponible au budget 2009 :	CHF 18'850'000.-
Report de crédit au boucllement 2009 :	CHF : 14'000'000.-
Ecriture de boucllement (par compte passif transitoire)	CHF : 10'000'000.-
Total disponible pour 2010 et 2011 :	CHF : 24'000'000.-

484 *Chaîne des urgences*

3654 Le Dispositif cantonal d'ambulances d'urgence a procédé à une facturation suivie de ses prestations, sollicitant ainsi de façon moindre les subventions cantonales.

Centre Hospitalier Universitaire Vaudois

Pour rappel, le CHUV est un service de l'administration cantonale, rattaché au DSAS. Il administre également les secteurs psychiatriques Nord et Ouest ainsi que l'EMS de Gimel. L'activité de l'Hôpital orthopédique a été intégrée au sein du CHUV au 1^{er} janvier 2008. Les subventions cantonales pour les tâches d'hospitalisation d'intérêt public sont octroyées par le SSP.

Le CHUV continue à coopérer contractuellement avec l'Hôpital Ophtalmique, le Centre Pluridisciplinaire d'Oncologie (CePO), l'Institut de Santé au Travail (IST) et la Polyclinique Médicale Universitaire.

Outre ses activités principales dans le domaine des soins, le CHUV dispense aussi des prestations d'enseignement et de recherche, en étroite collaboration avec l'UNIL et sa Faculté de médecine. Les subventions cantonales liées à cette double mission sont versées par le SSP et le DFJC, ce dernier les attribuant à l'UNIL.

1. *Comptes de pertes et profits 2009*

Objet	Budget 2009	Comptes 2009	comptes 2008
Revenus opérationnels	1161.58	1176.71	1116.58
Revenus non opérationnels	0.02	9.22	2.52
Revenus d'investissement	66.64	71.41	64.42
TOTAL REVENUS	1228.24	1257.34	1183.52
Charges opérationnelles	1161.83	1185.51	1120.33
Charges non opérationnelles	0	3.07	4.75
Charges d'investissement	66.71	69.13	64.7
TOTAL CHARGES	1228.54	1257.71	1189.78
Résultat opérationnel	-0.25	-8.8	-3.75
Résultat non opérationnel	0.02	6.15	-2.23
Résultat d'investissements	-0.07	2.28	-0.28
RESULTAT NET	-0.3	-0.37	-6.26

Le déficit opérationnel de CHF 8.8 mios en 2009 (soit 0,7% du total des charges) s'explique par les facteurs suivants :

Une augmentation importante des charges d'énergie provenant du prix à la hausse de celle-ci (CHF 2.7 mios), une augmentation induite par la croissance de l'activité et de la consommation des biens et services médicaux (CHF 3 mios), la ristourne décidée par le Conseil d'Etat (CHF 2 mios) et une augmentation des pertes sur débiteurs et de l'entretien des équipements (CHF 1 mio).

Le résultat non opérationnel de CHF 6.1 mios s'explique principalement par l'enregistrement du remboursement du litige obtenu dans le cadre d'une procédure judiciaire (CHF 5 mios) et de dons en faveur de la recherche.

Le résultat d'investissements de CHF 2.3 mios provient des augmentations des revenus locatifs, d'un excédent de subventions liées à des amortissements d'équipements non réalisés suite à un décalage important des achats sur le dernier trimestre et au financement de la location de nouvelles surfaces liées au développement des activités du CHUV.

Sur les CHF 8.5 mios de crédits supplémentaires demandés, seuls CHF 5.5 mios ont été obtenus en 2009, notamment pour lutter contre l'épidémie durable de l'agent infectieux MRSA (staphylocoque doré résistant), pour compenser l'occupation inadéquate des lits et l'absentéisme pour cause de maternités et les frais de garderie du personnel.

Les comptes 2009 présentent donc un excédent de charges de CHF 0.37 mio sur un total de revenus de CHF 1'257 mios, ce qui réduit le fonds de réserve du CHUV de CHF 13.09 mios à CHF 12.72 mios à fin 2009.

2. Subventions cantonales octroyées au groupe CHUV:

Comme déjà constaté les années précédentes, le recouplement entre les montants de subventions indiqués à la rubrique 482.3654 des comptes de l'Etat et les comptes du CHUV n'est pas évident à établir. Voici les principaux montants identifiés durant les entretiens de la sous-commission DSAS avec la direction du CHUV et le chef du SSP :

a) Revenus d'exploitation

		dont subventions du SSP
Revenus d'hospitalisation :	CHF : 619.8 mios	CHF : 300.4 mios
Revenus ambulatoires :	CHF : 201.8 mios	CHF : 0.00
Enseignement et recherche :	CHF : 192.7 mios	CHF : 107.0 mios
Total revenus exploitation:	CHF : 1'014.3 mios	CHF : 407.4 mios

b) enseignement et recherche :

Part SSP (provenant du DSAS) :	CHF : 107.0 mios
Part UNIL (provenant du DFJC) :	CHF : 107.7 mios

Total enseignement et recherche: CHF : 214.7 mios

c) investissements (subventions versées par SSP):

Investissements périodiques :	CHF : 44.8 mios
Amortissements bâtiments, intérêts :	CHF : 17.1 mios

Total investissements: CHF : 61.9 mios

3. Mesures de contrôles

Suite à divers détournements de fonds traités par la justice, de nombreuses mesures ont été mises en place au sein de la gestion administrative et financière du CHUV, dont notamment :

En 2006 : Extension de l'autorité des directions administratives des départements sur la gestion des fonds de tiers, suppression des cartes de crédits individuelles, utilisation généralisée de la double signature pour toutes les commandes, réorganisation du comité d'audit interne et externe et nouvelles procédures administratives de gestion des fonds, des frais de service, des revenus annexes et des achats.

En 2007 : Instauration de la double signature sur toute pièce comptable, révision de toutes les compétences (y compris déléguées) au niveau de l'institution, fermeture de nombreuses petites caisses, introduction de tableaux de bord hospitaliers et présentation centralisée sur site intranet de toutes les directives comptables.

En 2008 : nouveau règlement sur les médecins cadres, création d'un nouveau contrôle de gestion institutionnel et de nouvelles directives administratives sur la signature de contrats de tiers.

En 2009 : entrée en vigueur le 20 mai 2009 du nouveau règlement sur les Hospices cantonaux, directives sur la gestion des fonds et des stocks et sur la valorisation des résultats de la recherche, élaboration d'un système de contrôle interne intégrant la gestion des risques financiers de routine et de tous ceux pouvant impacter le CHUV.

4. *Contrôle des comptes 2009 du CHUV :*

Le compte d'exploitation et le bilan ont été audités par KPMG, conformément à un mandat donné par le Conseil d'Etat sur la base d'un appel d'offres d'une durée de 3 ans (2007 à 2009). Selon l'appréciation de KPMG SA, la comptabilité et les comptes 2009 sont conformes à la loi sur les finances du 20 septembre 2005, à la loi sur les Hospices cantonaux du 16 novembre 1993 (modifiée le 24 avril 2007), au règlement du 20 mai 2009 sur les Hospices cantonaux et aux instructions émises par le Service d'analyse et de gestion financière de l'Etat de Vaud (SAGEFI). Aucune réserve n'est émise par l'organe de contrôle.

5. **Dépenses d'investissement**

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2009	54'748'000.00	1'000'000.00	53'748'000.00
Comptes 2009	41'658'622.01	2'000'000.00	39'658'622.01

Les principaux écarts entre budget et comptes 2009 s'expliquent comme suit :

- Retard sur travaux de mise en conformité/protection-incendie (ECA) des hôpitaux.
- Remise à niveau des hôpitaux de la FHV
- Retard dans le dépôt de divers EMPD au CHUV (Bugnon 17, entretien des ascenseurs et du groupe de secours, rénovation bâtiment Nestlé, assainissement de l'amiante, crédit cadre pour développement durable)
- Retard dans le début de certains chantiers
- Hôpital de Cery, travaux non débutés

11.5 Département de l'économie

Commissaires : M. Jean-Michel Favez, rapporteur
M. Pierre Grandjean

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 7 séances, réparties sur 2 journées et 3 demi-journées, à l'examen des comptes 2009 du DEC. Il s'agissait du premier exercice de ce type pour les 2 commissaires au DEC.

Elle remercie les chefs de service et les collaborateurs et collaboratrices du Département de la clarté et de la diligence avec lesquelles ils lui ont fourni les informations demandées, ainsi que la nouvelle responsable de l'unité financière du Département, Mme A.-C. Gaudard Johansson et sa collaboratrice, qui l'ont accompagnée tout au long de ces séances.

Elle tient également à remercier M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, chef du Département, pour son accueil et sa disponibilité lors de l'entretien qu'elle a eu avec lui à l'issue de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2009

a) Comparaison avec le budget 2009

	Charges	Revenus
Budget 2009	462'117'600.00	360'621'200.00
Crédits supplémentaires	4'019'200.00	19'520'800.00
Budget total 2009	466'136'800.00	380'142'000.00
Comptes 2009	442'110'513.81	371'547'968.00
Différence en CHF	-24'026'286.19	-8'594'032.00
Différence en %	-5.15%	-2.26%

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Charges	Revenus
Comptes 2008	400'776'409.80	337'674'809.13
Comptes 2009	442'110'513.81	371'547'968.00
Différence en CHF	+41'334'104.01	+33'873'158.87
Différence en %	+10.31%	+10.03%

3. Remarques générales

Les comptes 2009 du DEC bouclent avec un résultat amélioré par rapport à la prévision budgétaire (crédits supplémentaires inclus), l'excédent de charges net réalisé étant inférieur de CHF 15,4 mios à l'excédent prévu, soit une amélioration de 18 %. En fait, cette amélioration s'explique par une diminution des charges de CHF 24 mios et d'une diminution des revenus de CHF 8,6 mios.

Sans tenir compte des crédits supplémentaires, on arrive alors à un excédent de charges net inférieur de CHF 30.9 mios à l'excédent prévu, soit une amélioration de 30,5 % ; cette amélioration s'explique par une diminution des charges de CHF 20 mios et une augmentation des revenus de CHF 10.9 mios.

Une grande partie des crédits supplémentaires s'explique par la réintroduction de la taxe sur les grandes loteries (+CHF 17,2 mios de revenus). Liée directement à cette augmentation, l'attribution de CHF 3,54 mios (charges +) au Fonds pour la protection de la jeunesse et de l'enfance malheureuse est réintroduite.

Si l'on tient compte des spécificités du DEC, notamment si l'on neutralise les diminutions de charges des paiements directs de CHF 8,6 mio au Service de l'agriculture (SAGR), et au Service de l'économie, du tourisme et du logement (SELT) de CHF 0,65 mio des charges relatives à la politique régionale subventionnée par la Confédération, ainsi que les augmentations de charges des ORP de CHF 1 mio, entièrement compensées par les remboursements de la Confédération, on obtient ce résultat.

4. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2008 sur 2009 :

Service	Rubrique	Montant	Description
SG/DEC	3063	5'000	Manifestation de fin d'année du département reportée en janvier 2009
SAGR	3658	85'000	Délégation de tâches en faveur d'AGRIDEA
SDT	31852	222'200	Mandats d'études en particulier agglomérations

b) Reports de crédits 2009 sur 2010 :

Service	Rubrique	Montant	Description
SAGR	31852	45'000	Création d'une base de données « diversité agricole sur tout le territoire » et projet SIG'Alp
SDT	31852	494'800	Mandats d'études notamment sur le Plan directeur cantonal et agglomérations

5. Remarques de détail

51 Secrétariat général du DEC

La bonne collaboration entre chefs de services relevée par le SG permet une compensation facilitée des crédits supplémentaires.

- 3161 Diminution liée à un ajustement suite aux travaux entrepris par le propriétaire (RP) du bâtiment abritant le SG
- 31851 Il s'agit ici de l'Office cantonal de conciliation qui n'a siégé qu'une fois en 2009
- 43621 Retour à la situation prévalant avant l'établissement du budget 2009 et liée à la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan inter-cantonal ou sur l'ensemble de la Suisse, suite à la rencontre du 2 mars 2009 entre une délégation du Conseil d'Etat et l'organe de répartition des bénéfices de la LORO. Cette rencontre a permis de fixer, en principe au 1^{er} janvier 2011, la renonciation aux recettes générées par cette taxe
- 4399 Cas d'une vente faite en violation de la LFAIE ; dans un tel cas, l'objet est revendu et le bénéfice de l'opération revient à l'Etat.

52 Service de l'emploi

L'année 2009 est caractérisée par une dégradation importante sur le marché du travail, qui a suivi une dégradation déjà marquée lors du 2^e semestre 2008. Le chômage a fortement progressé, passant de 14'308 inscrits à fin décembre 2008 à 19'699 à fin décembre 2009 (+ 37,7%), le taux de chômage passant de 4,3% à 5,9%. A la même date, le nombre de demandeurs d'emplois s'élevait à 25'239.

Le Service de l'emploi est par ailleurs caractérisé par des flux financiers importants qui y transitent, sans pour autant figurer dans les comptes du canton : il s'agit notamment de quelque CHF 10 mio pour la caisse cantonale de chômage, CHF 60 mio pour les mesures de réinsertion et programmes d'occupation LACI (comptes supervisés par le SECO), ainsi que CHF 454 mio d'indemnités aux chômeurs et entreprises.

- 3011 1 poste non repourvu et des vacances temporaires entre départs et arrivées de collaborateurs expliquent la différence.

- 3061 Concerne essentiellement l'inspectorat du travail ; surestimation budgétaire et volonté de concentrer les contrôles dans une même région pour éviter de multiplier les déplacements.
- 3184 Recours gagnant contre le SECO. A noter que le montant ainsi récupéré s'élève à CHF 320'470.20 (ponts pour des préretraites que le SECO avait refusé de financer dans un premier temps).
- 31851 Jetons de présence et indemnités de déplacements pour la Commission tripartite aux mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Beaucoup de participants ne sont pas indemnisés, car siégeant durant leur temps de travail.
- 31852 Montant relativement élevé pour un avis de droit requis par le Service de l'Emploi sur la validité de l'initiative « pour le droit à un salaire minimum ».
- 3508 Cotisation de 0,05 % de la masse salariale vaudoise à verser au SECO ; la hausse du nombre d'actifs dans le canton de Vaud et l'augmentation des salaires expliquent cette augmentation et la nécessité d'un crédit supplémentaire (50% à charge des communes via la facture sociale).
- 3658 1. Coûts relatifs aux frais de fonctionnement et d'investissements des ORP, LMMT et IJC intégralement pris en charge par le fonds fédéral de l'assurance-chômage (voir la rubrique 4608.1). Budget basé sur 18'000 demandeurs d'emploi, moyenne effective 2009 : 22'621.
- 3668 1. La sous-consommation de cette ligne budgétaire a de quoi interpellier dans une période particulièrement tourmentée sur le plan de l'emploi. Les explications reçues évoquent notamment les grandes difficultés rencontrées à placer un certain nombre de personnes, ainsi que le fait de proposer des mesures de qualification plutôt que de d'occupation, et plus de mesures moins chères et inversement ...
La commission a pu consulter la liste des 53 organisations (publiques – semi-privées, voire privées) qui sont appelées à collaborer avec le service de l'emploi dans ce domaine en « offrant » des mesures, pour des montants compris entre CHF 5'722'531 et CHF 201'870.
- 4313 3. Seules les entreprises en infraction doivent payer les frais de contrôle. Leur pourcentage est relativement élevé (20,2%). Le tarif horaire des contrôles est passé de CHF 75 à CHF 100, ce qui explique l'augmentation de ce poste.
- 4361 4. Augmentation de la participation fédérale aux frais de contrôle (90%) en plus du 50% des salaires des inspecteurs en charge de la lutte contre le travail au noir. Cette situation est exceptionnelle et ne devrait pas être reconduite en 2010.
- 4528 1. Participation des communes, via la facture sociale. C'est la sous-consommation évoquée ci-dessus des coûts des mesures de réinsertion professionnelle (3668.1) qui explique cette différence pour CHF 3,8 mios.
5. Rétrocession aux communes de 50% du montant reçu du SECO (4608.2) suite à l'application de la nouvelle teneur de l'art. 59d de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) qui prévoit la prise en charge par le fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage du 80 % des prestations cantonales de formation et frais de projets des organisateurs des mesures RI.
- 4608 2. Voir ci-dessus (4528.2)
- 4802 La sous-commission a examiné le « Fonds cantonal de lutte contre le chômage » sur lequel ce montant est prélevé. On peut constater que ce fonds de CHF 18,5 mios, alimenté notamment par une subvention de la Loterie Romande de CHF 4,9 mios, a augmenté de CHF 1,08 mios en 2009. Si cette augmentation peut surprendre dans une période de fort chômage, on peut l'expliquer essentiellement par une plus-value sur placements : CHF 1,9 mios alors que seuls CHF 1,1 mio de francs ont été attribués au compte de correction de valeur pour fluctuation de cours.

54 Service de l'agriculture

Les flux fédéraux (notamment les paiements directs) ont une grande importance sur les comptes de ce service, et donc sur les différences parfois importantes qu'on peut constater sur certaines lignes.

Planifiée pour 2009, la nouvelle loi vaudoise sur l'agriculture n'a pas encore passé devant le Grand Conseil, ce qui a aussi quelque incidence sur les comptes.

Un grand nombre de petits crédits supplémentaires compensés caractérisent ce service ; il illustre la volonté du chef de service de n'avoir aucun dépassement non autorisé.

- 3011 La sous-commission a reçu les informations demandées au sujet de la convention de départ d'un employé et de celle qui a fait suite au recours d'un ancien apprenti. Ces éléments n'appellent pas de commentaires supplémentaires.
- 3021 2. Si l'on peut être surpris qu'une augmentation de 3,07 ETP (crédit supplémentaire) puisse être partiellement compensée par une diminution de charges au 3042 (caisse de pension), cela s'explique par le fait qu'un grand nombre d'enseignants régularisés le sont à un taux de travail très bas qui ne nécessite pas une affiliation.
- 3061 Cette différence est due à une mise à jour de notes de frais 2008. De nouvelles directives beaucoup plus strictes ont été émises, qui devraient désormais éviter de tels débordements d'une année sur l'autre.
- 3157 Crédit supplémentaire de CHF 5'000 non utilisé, mais demandé suite à une mauvaise évaluation de la situation au contrôle d'octobre.
- 31821 Idem
- 3191 Sortie de ce compte des primes RC des véhicules et différences sur la TVA (vin et restauration)
- 4313 Cette baisse importante est due à une nouvelle politique beaucoup plus restrictive mais plus conforme au droit rural de la part du SAGR, dans le domaine des autorisations délivrées pour la vente d'exploitations agricoles ou viticoles à des acquéreurs non exploitants.
- 4355 A noter que des recettes liées à des indemnités reçues suite à des dégâts dus à la grêle sont comptabilisés sous ce poste. Ce procédé comptable sera probablement revu.
- 4356 Il s'agit de la facturation d'analyses de laboratoire, notamment viticoles.
- 4608 Introduction d'un nouveau système de subventionnement par la Confédération, désormais basé sur le nombre d'élèves plutôt que le nombre d'enseignants.
- 4802 L'évocation de fonds hors bilan a suscité la curiosité de la sous-commission qui a demandé à être renseignée à ce sujet. Il en ressort que le principal fonds lié au SAGR est le « Fonds de prévoyance pour les risques non assurables » (Loi sur la viticulture) doté de CHF 16,9 mios (+ CHF 0,93 mio). Les 4 autres fonds hors bilan du SAGR cumulent un actif de CHF 917'000 (+ CHF 23'300).

56 Service de l'éducation physique et du sport

Les comptes de ce service sont caractérisés par un écart de - 11,7% entre les charges inscrites au budget et les montants réellement dépensés. Les principales causes de cette sous-consommation budgétaire sont détaillées ci-dessous.

- 3016 Les cours J+S, parfois organisés de manière inter-cantonale, et les participants vaudois, sont statistiquement moins nombreux les années impaires. Les moniteurs sont en effet astreints à un cours de « répétition » tous les 2 ans.
- 3021 Découle du 3016
- 3022 Idem
- 3171 Une marge de manœuvre est nécessaire car il n'est pas possible de prévoir le nombre de délégations qu'il s'agira de recevoir durant l'année ; il y a de fortes fluctuations. Par ailleurs, il arrive que la Chancellerie prenne en charge une partie de ces frais.
- 31851 Un projet « gestion de la qualité dans l'Education physique » a été gelé par la Confédération. Les implications d'Harmos sur l'EPS (Education physique et sportive) ont été traitées par un groupe de travail dans le cadre de la LEO (Loi sur l'enseignement Obligatoire).
- 3523 Une absence de longue durée a induit un retard dans la mise à jour des décomptes. Une écriture transitoire a été passée dans cette ligne, basée sur une estimation.
- On peut regretter qu'il n'y ait pas de statistiques sur le nombre de camps sportifs scolaires et des activités de sport scolaire facultatif organisés par les communes.
- 3653 Principe général : le canton prend à sa charge le loyer de la première année lors de l'installation d'une fédération sportive. Il est par contre très difficile de prévoir la date effective de l'entrée dans ses locaux au moment de l'annonce de cette venue.

57 Service du développement territorial

L'année 2009 du SDT est marquée par un changement de chef de service et la fin des grandes mutations dans le personnel. On en trouve des conséquences financières particulièrement au 3011 ci-dessous.

Les charges sont inférieures de 5,8% par rapport au budget et les recettes de 13,7% supérieures.

- 3011 Le service a compté jusqu'à 4 postes simultanément non pourvus durant l'année 2009. Par ailleurs le remplacement par des collaborateurs plus jeunes a aussi une influence sur cette baisse. Ce service n'a donc pas eu recours à un crédit supplémentaire pour absorber les effets du nouveau système de rémunération.
- 3101 Retard pris dans la mise en route de ces publications.
- 3102 4. Il s'agit notamment de mises à l'enquête liées à des plans d'affectation au niveau cantonal qui ont pris du retard.
- 31851 Pour les 1^{ères} commissions citées, le rythme des rencontres est aléatoire. Pour la commission de suivi de la LATC, mise en place tardive et une seule réunion.
- 31852 3. Ces études sont passées aux « plans d'agglomérations »
5. On constate beaucoup de dossiers illicites identifiés par le SDT. La plupart font l'objet de recours.
- 3656 Quelques plans directeurs régionaux ont connu un démarrage lent ou pris du retard.
- 4313 2. Cette diminution de recettes trouve une compensation au 4399 des émoluments pouvant être remplacés par des créances compensatoires (par exemple un loyer mensuel versé à l'Etat pour le cas d'un appartement réalisé illicitement dans des combles).
- 4399 Voir ci-dessus
- 4606 Il s'agit du subventionnement fédéral pour des projets d'études pour des installations à forte fréquentation, non inscrit au budget
- 4801 Fonds cantonal d'urbanisme, dont le solde s'élève à CHF 857'721, inchangé en 2009.

59 Service de l'économie, du logement et du tourisme

Année qualifiée de très sensible par le Chef de service, notamment pour les cautionnements et arrières-cautionnements en relation avec la situation économique tendue.

Les charges sont inférieures de 6,6% à celles inscrites au budget (y.c. crédit supplémentaire de CHF 1'784'400), et les recettes supérieures de 6,9% (y.c. crédit supplémentaire de CHF 17'200'100), en lien avec le prolongement jusqu'au 1^{er} janvier 2011 de la perception d'une taxe de 6% perçue sur les loteries (voir 3802 et 4063).

- 3011 Seuls CHF 15'500 du CS de CHF 45'500 accordés par le Conseil d'Etat le 16.12 (nouveau système de rémunération) sont portés dans les comptes sous cette ligne, alors que l'excédent de charges des comptes par rapport au budget se monte encore à CHF 28'239.
- 3016 Voir ci-dessus
- 31851 7. Non utilisé alors que l'on connaît les problèmes dans le domaine du logement. En effet, la CCCL n'a plus siégé depuis le 21 janvier 2001. Dans sa séance du 19 décembre 2007, le Conseil d'Etat a souhaité reporter à une décision ultérieure le renouvellement ou la suppression de cette commission. Afin d'étudier les problèmes soulevés et les pistes dégagées au cours des Assises du logement 2010 du 21 mai, le Chef du DEC proposera au Conseil d'Etat de réactiver les activités de la Commission cantonale consultative du logement (CCCL) durant l'année en cours.

8. Commission de conciliation en matière de baux à loyer : Augmentation des recours en la matière liée à la tension sur le marché locatif (très faible taux de vacances) et à 2 baisses du taux de référence en 2009.

31852 Du crédit supplémentaire de CHF 400'000 accordé par le Conseil d'Etat le 25.03.09 pour « l'opération Moscou » seuls CHF 235'000 apparaissent dans la colonne budget, dont CHF 113'360 peuvent sembler avoir été utilisés. Du décompte détaillé de cette rubrique, on relèvera de grosses différences par rapport au budget, notamment pour les éléments suivants :

- communication et portail internet vaud.ch : budget CHF 170'000 / comptes CHF 238'550 (réalisation/impression de brochures, plaquettes et fascicules d'informations; traduction de textes et réalisation d'une video présentant les atouts du canton).
- mandats liés au tourisme : budget CHF 360'100 / comptes : CHF 91'550 pour des études spécifiques, des statistiques touristiques et l'élaboration d'un questionnaire
- études lancées par le Conseil Economique : budget CHF 100'000 / comptes : CHF 29'100 pour inventaire, cartographie et évaluation des projets d'infrastructures dans le domaine des transports

On peut noter que suite à l'opération de promotion à Moscou, 4 entreprises russes se sont installées dans le canton.

3301 Solde net entre les amortissements (abandons et corrections de valeurs) de créances et les récupérations sur amortissements:

Prêt LIM 197 (Baulmescad) Abandon total de la créance décidée par le Conseil d'Etat	CHF 176'000.00
Prêt LIM 197 (Baulmescad) utilisation de la provision	- CHF 176'000.00
Prêt LDER 289 (Golf du Brésil – Golaz V.) abandon partiel de la créance	CHF 117'500.00
Prêt LDER 289 (Golf du Brésil – Golaz V.) utilisation de la provision	- CHF 117'500.00
Prêt LIM 304 (Terminal Combiné Chavorney SA) -risque 4- correction de valeur	CHF 650'000.00
Correctifs dissous	- CHF 377'855.00
Débiteurs LADB/LEAE Abandons de créances	CHF 67'022.00
Débiteur COOP (risque recours sur la TVA relative à la taxe sur les boissons alcoolisées vendues à l'emporter)	CHF 149'392.00

3319 Il s'agit de la conversion d'un prêt en aide à fonds perdu selon décret « Palais de Beaulieu »

3655 1. On peut regretter qu'en période de grave crise sur le marché du logement les communes ne recourent pas davantage à ce type d'aide et que ce poste soit à ce point sous-utilisé (- CHF 4'000'000).

2. Aide individuelle au logement : dépendait de la mise en application dans les communes ; la révision du règlement, un peu problématique au début, devrait permettre à l'avenir de se rapprocher des montants inscrits au budget.

3658 2. Cette sous-consommation était déjà observée en 2008.

5. Bien que plusieurs centaines de dossiers soient ouverts dans un but de soutien aux entreprises, la sous-consommation budgétaire peut s'expliquer par un décalage entre décision et versement.

6. Les pertes sur cautionnement ne sont pas portées au budget. Décompte ci-dessous :

Prodeo SA (part cantonale 50% selon arrêté Bonny)	CHF 221'081.00
Arrière-cautionnement CVD-CRC-PME perte Mecapro SA	CHF 80'802.00
Arrière-cautionnement CVD-CRC-PME perte Numexia SA	CHF 166'667.00
Cautionnement direct en faveur de la BCV – perte Germanier Eco Recyclage SA à honorer	CHF 2'000'000.00

Dans sa séance du 17 décembre 2008, le Conseil d'Etat a décidé d'accepter d'assainir le solde du prêt LIM accordé à la Commune de Château d'Oex pour les remontées mécaniques de la Braye, soit d'amortir le solde du prêt de CHF 180'000 au compte no 3301 (prêt initial : CHF 1'550'000). Dans cette même séance, le Conseil d'Etat a accepté de prendre en charge, le 50% de la perte éventuelle du prêt de la Confédération soit la somme de CHF 299'100. Cette perte sur caution a été enregistrée dans les charges 2008 au compte 3658.6. Toutefois, la Confédération a refusé d'abandonner sa créance; par conséquent, le canton ne subira pas de perte de cautionnement et a donc extourné dans les comptes 2009 (diminution de charge, ou charge négative), la perte enregistrée en 2008 pour un montant de CHF 299'100 (prêt initial également de CHF 1'550'000, solde actuel de CHF 465'400 devrait être totalement remboursé au 31.12.2013).	- CHF 299'100.00
--	------------------

- 3758 Dépend d'un contrat cadre avec la Confédération ; si beaucoup de projets sont annoncés, nombreux sont ceux qui sont abandonnés par la suite.
- 3802 Voir ci-dessus dans les remarques liminaires du service et les renseignements complémentaires de la brochure.
- 3901 Diminution due à une participation de la Confédération qui a augmenté en 2009.
- 4101 Il s'agit de l'encaissement en 2009 de cette taxe pour les années 2007 à 2009, suite au recours de certains grands distributeurs.
- 4313 4. Cette rubrique enregistre la contribution des employeurs vaudois du secteur de l'hôtellerie et de la restauration dans la lutte contre le travail illicite. En raison de la participation de la Confédération au financement du dispositif mis en place par le service de l'emploi, la participation des partenaires sociaux (syndicats, Etat et employeurs) s'est avérée moins importante que prévu initialement.
- 4109 7. « Droits éludés » : il s'agit d'amendes préfectorales pour non respect de la Loi sur les Activités économiques et la LADB, par exemple pour un problème d'affichage de prix ou d'ouverture non autorisée.
- 4251 Le taux appliqué en 2009 était de 1,75%

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2009	16'500'000.00	0.00	16'500'000.00
Comptes 2009	26'273'358.05	6'399'834.40	19'873'523.65
Ecart	+ 9'773'358.05	+ 6'399'834.40	+ 3'373'523.65

Les recettes non inscrites au budget, sont liées aux améliorations foncières (crédit cadre pour CHF 114'090.40 et CHF 6'285'744 de subventions fédérales à redistribuer).

Au niveau des dépenses, on relèvera de gros écarts entre budget et comptes

	Budget	Comptes
Rénovation ECAM	3'200'000.00	2'569'088.05
Crédit cadre pour les améliorations foncières	5'400'000.00	4'277'195.00
Subventions fédérales à redistribuer - Amélior. foncières	0.00	6'285'744.00
Conservation des sols - Travaux de protection	2'200'000	1'012'995.00
Crédit cadre AF 2007-2010	5'700'000.00	3'798'336.00

Le 1er septembre 2009, le Grand Conseil a adopté l'Empd 190 par lequel le Conseil d'Etat est autorisé à accorder à la Fondation de Beaulieu un prêt sans intérêt de CHF 15'000'000.-- ainsi qu'un crédit de CHF 20'000'000.-- prélevé sur le compte Dépenses d'investissements. Ce montant sera versé, par tranches, à la Fondation de Beaulieu au fur et à mesure de l'avancement des travaux de rénovation et de transformation du site de Beaulieu. C'est ainsi que CHF 3'000'000 ont été versés à fin 2009 et figurent dans les dépenses d'investissement du DEC, compte No. 500'089 page 365 des comptes de l'Etat.	0.00	3'000'000.00
Le 8 décembre 2009, le Grand Conseil a adopté l'Empd 250, par lequel il accorde au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 5'330'000 pour financer l'augmentation du capital social de la Coopérative romande de cautionnement. Cette dépense d'investissement a été enregistrée sous le compte NO. 500'093, page 365 des comptes de l'Etat.	0.00	5'330'000.00

11.6 Département des infrastructures

Commissaires : M. Jean-Michel Dolivo, rapporteur
M. Eric Bonjour

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a pris trois demi-journées pour effectuer son rapport.

La sous-commission a bénéficié, durant ses travaux, de l'assistance de Madame Marianne Guggiari Fresquet, responsable financière du Département, accompagnée de Madame Brigitte Mattiuzzo, sa collaboratrice financière, ainsi que des chefs de services. Elle tient à les remercier, toutes et tous, de leur excellente collaboration, de la précision de leurs réponses et de la diligence avec laquelle elles nous ont transmis les documents demandés.

La sous-commission, à la fin de ses travaux, a rencontré le chef du Département, Monsieur François Marthaler, afin d'examiner de manière globale la situation du Département ; cela nous a permis de formuler des questions dont les réponses sont données ci-dessous. Nous le remercions de sa disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2009

a) Comparaison avec le budget 2009

	Charges	Revenus
Budget 2009	447'922'700.00	132'745'700.00
Crédits supplémentaires	10'127'800.00	3'523'100.00
Budget total 2009	458'050'500.00	136'268'800.00
Comptes 2009	454'799'361.53	147'664'179.00
Différence en CHF	-3'251'138.47	11'395'379.00
Différence en %	-0,71	+8,36

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Charges	Revenus
Comptes 2008	415'402'485.39	133'443'328.69
Comptes 2009	454'799'361.53	147'664'179.00
Différence en CHF	+39'396'876.20	+14'220'850.40
Différence en %	+9,48	+10,66

3. Remarques générales

Les **charges** brutes 2009 sont inférieures de CHF 3,3 mios (-0,71%) au budget, inclus les crédits supplémentaires en cours d'année, soit 10,1 mios. La maîtrise des charges est à relever notamment pour les postes suivants, SG 61 (- CHF 0,7 mio), DSI 63 (- CHF 2,5 mio), SIPAL 64 (- CHF 1 mio) et SM 66 (- CHF 0,6 mio). A contrario, nous relevons une augmentation des charges effectives par rapport au budget 2009 au SR 62, (+ CHF 1,6 mio).

Les **revenus** effectifs par rapport au budget sont supérieurs pour les services : SG 61 (+ CHF 0,5 mio), SR 62 (+ CHF 9,9 mios), SIPAL 64 (+ CHF 0,4 mio) et SM 66 (+ CHF 0,7 mio). Par contre, l'inverse se produit pour la DSI 63 (- CHF 0,1 mio).

Comparaison entre l'augmentation des charges par rapport à celle des revenus concernés :

Selon la synthèse des dépassements budgétaires non-autorisés aux comptes 2009 du DINF, 30 rubriques font état d'un dépassement non-autorisé pour un montant total de CHF 4,3 mios. Le ratio des dépassements sur le montant des charges globales 2009 s'élève à 0,96%. Le dépassement constaté au groupe 30 au service de la mobilité (SM) est imputable à la réforme DECFO-SYSREM et était donc annoncé. Quand bien même le pourcentage de

dépassement budgétaire non autorisé est faible, la commission invite le Département à réduire autant que faire se peut le nombre de rubriques concernées.

4. Thèmes d'étude de la sous-commission

La COFIN n'ayant pas déterminé de thème d'étude particulier cette année, les rapporteurs ont adopté une approche globale des comptes en mettant en évidence les priorités financières du département. Ils se sont en outre intéressés à la politique en matière de débiteurs du département. Observations générales annoncées par le département. Pas de surprise, une meilleure maîtrise des charges et une meilleure maîtrise des crédits supplémentaires (moins et compensés). De plus, un suivi financier trimestriel semble porter ses fruits dans plusieurs services (DSI, SIPAL, SR).

5. Les reports de crédits

a) Reports de crédits 2008 sur 2009 pour un total de CHF 3'558'800.

Service	Rubrique	Montant	Description
DSI	31112, 31852	90'000	Adaptation du site internet du SCRIS
DSI	31112, 31852	100'000	Remplacement plate-forme synchronisation agendas électroniques dans le cadre de la migration de Notes
DSI	31414	50'000	Exploitation de la téléphonie
DSI	31512	51'000	Evolution outil de gestion SIRENE - SEVEN
DSI	31512	320'000	Adaptation du système d'information du SFFN aux impératifs de la RPT
DSI	31512	47'000	Migration de ProConcept en liaison avec les applications du domaine social
DSI	31512	40'000	Mise en place d'une interface Progres-MEDREG
DSI	31512	165'500	Renouvellement de l'application ADSE
DSI	31512	765'000	Mise en œuvre des adaptations LI, LiCom et LMSD consécutives à l'EMPL N° 79 de mai 2008
DSI	31822	300'000	Réalisation de lignes en fibres optiques
DSI	31512, 31852	317'300	Développement des applications du Registre Foncier
DSI	31852	68'000	Mise en œuvre et suivi de DECFO / SYSREM
DSI	31852	55'000	Réalisation de la documentation et de l'inventaire des fibres optiques
SIPAL	31411, 31412	187'500	Travaux d'entretien de bâtiments et constructions nouvelles budgétés en 2008 mais effectués en 2009
SIPAL	31412	479'000	Travaux pour la HEP budgétés en 2008 mais effectués en 2009
SM	31852, 3657	523'500	Mandats expertises, aides et subventions

b) Reports de crédits 2009 sur 2010 pour un total de CHF 3'396'300.

Service	Rubrique	Montant	Description
SR	31421, 3143	450'000	Report de 3 chantiers de travaux routiers de l'automne 2009 au printemps 2010 pose de panneaux et stations de comptage commandés en 2009 et livrés en 2010
SR	3143	132'000	Fourniture et pose de panneaux de signalisation routière commandés en 2009 et livrés en 2010
SR	3143	33'000	Fourniture de stations de comptage commandées en 2009 et livrées en 2010
DSI	31112,31852	193'700	Mise en œuvre de la solution informatique "Vignes & Vendanges"
DSI	31512	19'700	Renouvellement de l'application ADSE
DSI	31852	80'900	Réalisation d'une base de données pour la gestion des objets immobiliers non résidentiels
DSI	31852	131'400	Suite du développement et de la mise en œuvre du projet de gestion des postes
DSI	31852	86'300	Remplacement de l'application LEGAL
DSI	31512	50'200	Renfort pour le projet "Gestion des activités et projets"
DSI	31512	273'400	Développement des applications du Registre Foncier
DSI	31822	350'000	Mise à disposition de fibres optiques pour le réseau cantonal vaudois
SIPAL	31411	473'000	Travaux d'entretien de bâtiments budgétés en 2009 mais effectués en 2010
SM	31852	300'000	Ligne CFF Lausanne-Genève : étude de la 3 ^{ème} voie Lausanne-Coppet
SM	31852	150'000	Consultations, mandats et expertises
SM	3657	672'700	Aides, subv. Trafic & énergie – Loi fédérale sur les handicapés (Lhand; RS 151.3)

6 Remarques de détail

61 Secrétariat général

Effectifs : 2008 : 53,27 ETP 2009 : 52,27 ETP (transfert 1 ETP de la CAMAC à la DSI)

	Charges	Revenus
Budget 2009	10'743'800.00	5'799'700.00
Crédits supplémentaires	-127'400.00	-1'120'100.00
Budget total 2009	10'616'400.00	4'679'600.00
Comptes 2009	9'936'937.57	5'152'848.71
Différence en CHF	-679'462.43	473'248.71
Différence en %	-6.40	+10.11

- 3011 Traitement en diminution en raison d'un engagement plus tardif dans l'année et postes vacants à l'Office d'information sur le territoire (OIT) et au Secrétariat général (SG).
- 3102 Diminution constatable des frais de publication liés au nombre de demandes de permis de construire en légère baisse, ainsi qu'aux nouveaux tarifs forfaitaires, selon le montant des travaux +/- CHF 20'000, facturés dès le 01.01.2009. La rubrique revenu 4352 est en diminution pour le même motif. D'autre part, il a été obtenu un rabais du fournisseur, en couverture du travail de facturation et de contentieux assumé par la Centrale des autorisations.
- 3161 En relation avec le budget 2009, cette rubrique ne fait l'objet d'aucune remarque, mais, par rapport aux comptes 2008, une forte augmentation des loyers payés est constatable. Cela s'explique par une adaptation des loyers de Riponne 10.
- 31852 Un écart important est constaté. L'Office d'information sur le territoire (OIT) a en effet des difficultés à donner et diriger des mandats à l'extérieur, vu l'effectif trop restreint de personnel, qui empêche de suivre les projets. La sous-commission regrette ce fait et prie le Département d'y remédier. Par exemple, en proposant un collaborateur supplémentaire orienté sur la gestion de projet ou à redéfinir les tâches des collaborateurs. La conséquence de cette carence est la difficulté de mettre en œuvre les crédits d'investissement. Pour ce domaine, ces crédits représentent CHF 30 mios. Le service a cherché à surmonter l'obstacle en confiant la définition et l'établissement des documents d'appels d'offre à des bureaux privés.
- 4356 Les revenus sont en augmentation par rapport au budget. Cela est lié à la croissance difficilement prévisible du nombre de dossiers de mutations facturés aux géomètres.
- 4506 Participation de la Confédération en hausse liée à la réactualisation des points fixes (points de référence de triangulation ex : Tour de Gourze – Mont-Pèlerin).

62 Service des routes

Effectifs : 2008 : 502,60 ETP 2009 : 498,45 ETP

Un écart entre les ETP octroyés au budget 2009 et ceux en fonction est constaté.

	Charges	Revenus
Budget 2009	95'073'000.00	59'558'700.00
Crédits supplémentaires	2'898'700.00	2'950'000.00
Budget total 2009	97'971'700.00	62'508'700.00
Comptes 2009	99'573'783.49	72'417'185.36
Différence en CHF	1'602'083.49	9'908'485.36
Différence en %	+1.64	+15.85

Rubriques

30	L'écart en ETP est la conséquence du tournus du personnel sur un total d'environ 500 collaborateurs. L'organisation en équipe du travail des cantonniers a provoqué une nouvelle répartition des tâches et une attribution budgétaire à revoir pour les comptes 3061 et 3063.
3114/3136/3154/3155	Ces rubriques forment une enveloppe budgétaire et, dans leur ensemble, respectent les budgets votés.
31421	Le dépassement du service hivernal est lié aux conditions climatiques difficilement prévisibles. Il est à noter toutefois que le budget est basé sur une moyenne des dépenses des années précédentes. Pour ce qui est des revêtements routiers, actuellement le montant budgété correspond malheureusement et «dangereusement» à une durée de vie de ces revêtements routiers de 90 ans. Le patrimoine des routes cantonales est estimé à CHF 4.5 milliards et celui des ouvrages d'arts à CHF 1 milliard.
3146	Dépense liée à la gravière Bioley-Orjulaz voir rubrique 4801.
3314	Forte augmentation de la rubrique par rapport aux comptes 2008 en raison de la décision du Conseil d'Etat de centraliser au Service des Routes la gestion et donc l'amortissement des véhicules de l'Etat de Vaud.
4409	Forte augmentation (+ CHF 2'114'384) liée au versement de l'impôt sur les huiles minérales (enveloppe d'environ CHF 27 mios).

63 Direction des systèmes d'information

Effectifs : 2008 : 181.30 ETP 2009 : 181. 80 ETP + 115.00 réinitialisation BEDAG – décision 01.04.09 et 03.06.09 entrée en fonction 01.08.09, soit total au 31. 12.09 : 296.80

	Charges	Revenus
Budget 2009	100'063'900.00	5'764'100.00
Crédits supplémentaires	2'252'200.00	0.00
Budget total 2009	102'316'100.00	5'764'100.00
Comptes 2009	99'796'391.37	5'644'341.85
Différence en CHF	-2'519'708.63	-119'758.15
Différence en %	-2.46	-2.08

Fait marquant du service en 2009 : réinternalisation du personnel BEDAG au 1^{er} août 2009. En conséquence, la rubrique BEDAG (no 31512) a été ventilée sur l'ensemble des rubriques, dont celles du groupe 30 au moyen d'un crédit supplémentaire entièrement compensé. Le bénéfice de l'opération de réinternalisation est de CHF 1.5 millions sur les comptes 2009 pour 5 mois d'activité. Le rachat de machines évalué à CHF 3.5 millions a été financé par un crédit d'inventaire à fin 2009.

31852	Pour les consultations, mandats et expertises nous constatons que, bien que nous ayons massivement augmenté le budget 2009, les crédits supplémentaires obtenus par le service représentent au 31.12.2009 un montant de CHF 1'406'749.-. Avec une augmentation telle que celle octroyée par le budget 2009 par rapport aux comptes 2008, cela soulève cette année le problème des demandes de crédits supplémentaires approuvés par la COFIN en cours d'année, qui, cumulés aux crédits octroyés par le Conseil d'Etat, provoquent des dépassements significatifs non attendus. Il est à signaler que tous les crédits supplémentaires octroyés ont été compensés et de ce fait ne génèrent aucun dépassement global à l'ACV. De même, ces crédits supplémentaires ne concernent pas le fonctionnement courant, mais la réalisation de projets métiers dont l'opportunité est démontrée et financée par les services bénéficiaires.
-------	---

4908 Cette rubrique met en exergue la convention passée entre la DSI et le DFJC sur la gestion de l'informatique de ce dernier. Il était prévu d'intégrer l'informatique après stabilisation de l'informatique pédagogique (SIEF). Les problèmes liés à la mise en œuvre du SIEF ont accéléré l'intégration. Ce fait n'a toutefois pas été intégré dans le budget 2010 et a fait l'objet d'un crédit supplémentaire compensé. Cette rubrique comprend également la gestion du SERAC, du SPJ, du SESAF et des CSR. A ce titre, 13 CSR existent et 5 ne sont pas intégrés au système informatique cantonal. L'Etat leur verse la contrepartie financière des prestations informatique des régions. Cela concerne Morges, Lausanne, Vevey, Montreux, Prilly.

64 Service immeubles, patrimoine et logistique

Effectifs : 2008 : 271,70 ETP 2009 : 264.50 ETP

	Charges	Revenus
Budget 2009	72'984'200.00	17'182'000.00
Crédits supplémentaires	4'937'500.00	1'693'200.00
Budget total 2009	77'921'700.00	18'875'200.00
Comptes 2009	76'890'910.09	19'287'736.10
Différence en CHF	-1'030'789.91	412'536.10
Différence en %	-1.32	+2.19

3011 à 3054 Personnel auxiliaire en augmentation – le remplacement de l'outil métier du SIPAL nécessite l'assainissement des données qui seront reprises dans le nouvel outil. Ce travail se fait en grande partie par des auxiliaires qui sont encadrés par des collaborateurs SIPAL. La centrale d'achats (CADEV) fait appel à ce type de personnel pour pallier au manque de personnel fixe (missions ponctuelles de 11 mois). 14.21 ETP représentant 26 personnes ont été engagées durant 2009.

3123 Augmentation de la rubrique liée à une hausse des tarifs (nouvelles taxes communales et émoluments cantonaux) et de la consommation (augmentation des surfaces, hiver rigoureux). Afin de permettre une meilleure prise en compte des frais liés aux nouvelles surfaces demandées par les Départements, il faudrait, dans le cadre budgétaire, avoir une meilleure vision des nouvelles surfaces envisagées pour les années suivantes. Cela implique un outil de planification des surfaces supplémentaires demandées par les Départements.

31411 Le budget lié aux contrats de maintenance ne correspond pas à la réalité des coûts. Le SIPAL n'arrive pas à adapter le budget octroyé. La rubrique contrat de maintenance (31411.62), cumulée à celle des maintenances hors contrat (31411.65), représente presque CHF 4 millions.

31412 On constate que les constructions nouvelles, dont le dépassement du budget avoisine les CHF 3 millions, sont entièrement compensées par les départements demandeurs (établissement de demandes de crédits supplémentaires). Cela laisse à penser que les départements dorment sur des réserves « latentes ».

3801 Le triplement du montant de la rubrique est lié au basculement demandé par le SAGEFI des recettes et des frais liés au fonctionnement des fonds. Le reste représente des attributions ordinaires aux fonds du bilan de l'Etat.

66 Service de la mobilité

Effectifs : 2008 : 15,10 ETP 2009 : 15,10 ETP

	Charges	Revenus
Budget 2009	169'057'800.00	44'441'200.00
Crédits supplémentaires	166'800.00	0.00
Budget total 2009	169'224'600.00	44'441'200.00
Comptes 2009	168'601'299.01	45'162'066.98
Différence en CHF	-623'300.99	720'866.98
Différence en %	-0.37	+1.62

3657 Les lignes de chemins de fer et les lignes de bus du trafic régional sont en contrats de prestations, tout comme la Compagnie de Navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat. Les lignes de trafic urbain ainsi que la CGN bénéficient d'une couverture de déficit. La rubrique Mobilis concerne en 2009 les frais de gestion et les pertes liées à la communauté tarifaire. L'extension Mobilis comprend principalement les frais d'adaptation des systèmes de distribution et mise en place de la gestion (se référer aux pages 321 et 322 de la brochure des comptes 2009).

7. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2009	118'075'000.00	22'830'000.00	95'245'000.00
Comptes 2009	45'465'543.65	5'576'862.80	39'888'680.85

Les dépenses nettes présentent un solde disponible de CHF 55'356'319.15 par rapport au budget. Ceci est imputable à des retards dans la réalisation d'investissements, relevés notamment ci-après :

Mensuration officielle

Globalement, d'un montant de dépenses nettes de CHF 6.9 mios prévues en 2009, CHF 2.4 mios ont pu être réalisées laissant un disponible de CHF 4.5 mios

Il est à noter que les dépenses nettes liées au second objet de mensurations officielles en cours, décrété en 2009, se montent à CHF 425'003.15 alors qu'il était prévu d'investir CHF 4'250'000.- d'où le disponible de CHF 3'824'996.85.

Routes cantonales

Globalement, des dépenses nettes de CHF 41 mios étaient prévues pour l'année 2009 et seulement CHF 15 mios de travaux ont pu être réalisés laissant un disponible de CHF 26 mios.

CHF 4'291'285.70 ont été investis dans la H144 Rennaz – Les Evouettes. Des recettes sont observables à hauteur de CHF 1'791'135.00. Le budget 2009 prévoyait CHF 18'800'000.- de dépenses et CHF 11'700'000.- de recettes, soit un montant net de CHF 4.6 mios de non dépensés.

Cependant, il avait été prévu de réaliser pour CHF 1'500'000.- de travaux d'entretien des revêtements bitumeux et finalement un montant total de CHF 3'225'441.65 a pu être investi en 2009.

Directions des systèmes d'information

En ce qui concerne les investissements informatiques, les comptes 2009 indiquent un dépensé d'env. CHF 15 mios., pour un budget avant révision périodique des TCA en cours d'année de CHF 28.1 mios.

Le non dépensé par rapport au budget s'élève donc à CHF 13.1 mios., soit -47%.

Par rapport à 2008, les dépenses sont en recul de CHF 1 mio. alors que le budget a été augmenté de 16% (passant de CHF 24.2 à CHF 28.1 mios).

Les projets déjà votés en début d'exercice (au 31.12.2008) voient leurs dépenses légèrement augmentées (+CHF 0.2 mio.) par rapport au budget initial, à l'inverse des autres objets (diminution de CHF 13.3 mios.). Parmi ces derniers (non votés au 1.1.2009), seuls 4 objets ont été votés durant l'année 2009 (entre mars et décembre) et représentent un non-dépensé d'env. CHF 3 mios. :

- RCV 4b - modernisation du réseau (backbone),
- Codex - adaptation du SI OJV aux nouveaux codes de procédures civiles et pénales,
- Mise en œuvre de la Lgeo - part informatique,
- Rétablissement de l'exploitation informatique cantonale.

Les autres objets prévus en 2009 mais non votés durant cet exercice représentent un non dépensé d'env. CHF 10 mios. A noter qu'à l'heure actuelle (4 mai 2010), plusieurs de ces objets ont déjà été votés (LHR 2, SI DSI) ou adoptés par le Conseil d'Etat (RDU, Cyberfiscalité, Cyberadmin étape 1, SI Financier).

Ces "décalages" sont liés à la fois au processus décisionnel et à la disponibilité restreinte des ressources internes métiers et informatiques, sachant que l'année 2009 a connu la réinternalisation de l'exploitation informatique cantonale et la mise en œuvre d'une nouvelle organisation au sein de la DSI, cette dernière devant continuer d'assurer les activités opérationnelles financées par le budget de fonctionnement.

Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

Le budget pour l'année 2009 prévoyait des dépenses nettes de CHF 29'830'000.-. Les comptes 2009 font ressortir des dépenses nettes de CHF 16'045'222.96, d'où un disponible de CHF 13'591'777 qui résulte principalement de la replanification des objets : entretien du Gymnase d'Yverdon, 2^{ème} crédit-cadre pour l'entretien des bâtiments, Musée de zoologie au Palais de Rumine à Lausanne, infrastructures du Gymnase de Burier à La Tour-de-Peilz. Blocage sur le coût de rénovation de César-Roux 19 à Lausanne. Retard du Grand Conseil : centres d'entretien du Service des routes – routes cantonales.

Service de la mobilité (SM)

Les dépenses nettes 2009 pour les deux objets du SM sont de CHF 1'641'960.56, soit CHF 699'904.70 pour le crédit lié au développement du RER Vaudois et Halte Prilly-Malley et CHF 942'055.86 pour le crédit d'étude de la première étape du réseau des axes forts de l'agglomération Lausanne-Morges. Pour ces deux objets, les dépenses prévues étaient au total de CHF 6'270'000. Divers décalages dans la mise en œuvre de ces projets ont conduit à une non-dépense de l'ordre de CHF 4'628'348.

11.7 Département des finances

Commissaires : Mme Monique Weber-Jobé, rapportrice
M. Pierre-Yves Rapaz,

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré les responsables des services et offices du Département accompagnés d'un ou de plusieurs collaboratrices et collaborateurs, ainsi que la Cour des Comptes. Elle a ainsi consacré 5 demi-journées à cet examen.

La sous-commission a pu obtenir les renseignements, documents et réponses aux questions posées. Elle remercie de son accueil, de sa compétence et disponibilité chaque personne qu'elle a pu rencontrer.

2. Récapitulation des comptes 2009

a) comparaison avec le budget 2009

	Charges	Revenus
Budget 2009	1'029 533'500.00	4'970'156'300.00
Crédits supplémentaires	-54'054'400.00	1'169'000.00
Budget total 2009	975'479'100.00	4'971'325'300.00
Comptes 2009	1'317'415'400.10	5'782'310'757.41
Différence en CHF	341'936'300.10	810'985'457.41
Différence en %	35.05%	16.31%

b) comparaison avec les comptes 2008

	Charges	Revenus
Comptes 2008	1'336'986'480.89	5'355'334'807.33
Comptes 2009	1'317'415'400.10	5'782'310'757.41
Différence en CHF	-19'571'081.79	426'975'950.08
Différence en %	-1.46%	7.97%

3. Remarques générales

C'est le 5^{ème} exercice positif après 15 années de déficit. Les comptes 2009 se soldent par un excédent de CHF 347,2 millions. Le résultat comprend en outre des écritures de boucllement pour CHF 572 millions.

Ce bon résultat résulte de la bonne tenue des recettes fiscales, qui au budget avaient été plutôt estimées à la baisse suite aux turbulences boursières de 2008. Les experts s'accordent à dire que le canton de Vaud a mieux résisté à la crise que d'autres régions.

Au niveau des charges, des amortissements supplémentaires ont été effectués dans le cadre des écritures de boucllement dont l'effet ne figurait pas au budget. Il s'agit de principalement pour le DFIRE :

- l'amortissement du découvert pour CHF 2 x 140 millions, plus le solde de CHF 11,2 millions, en plus CHF 280 millions prévus au budget.

4. Remarques de détail

701 *Chancellerie d'Etat*

3001 Indexation des Conseillers d'Etat.

3016 Chef de projet engagé pour lancer la démarche de simplification administrative. Cette tâche est ensuite transférée à l'UCA.

3101 Participation à un crédit supplémentaire de la DSI (tableaux de bord gérés par Antilope).

31111 Crédit supplémentaire compensé pour l'installation d'un studio- vidéo pour le BIC (1^{ère} étape, suite en 2010).

3171 Report de crédit de CHF 30 000 pour le mérite vaudois repoussé en janvier 2010.

3199 Il s'agit principalement des cadeaux pour les centenaires.

43621 En particulier une ristourne de la FAO (CHF 50 000).

702 *Secrétariat général du DFIRE*

7021 *Secrétariat général du DFIRE*

Organisation pour pouvoir prendre un/e apprenti/e avec un tournus dans les différents offices rattachés au Secrétariat général et obtention de la salle de conférence de la BNS pour le DFIRE (équipement pour travail de commissions).

3101 Montant non utilisé prévu pour l'organe de Prospective.

3161 Loyer en plus pour la salle de conférence et frais de chauffage supplémentaire.

3163 Frais supplémentaires pour les appareils multi-fonctions (imprimante/photocopieuse), compensé au 3101.

31111 Report de crédit de CHF 7000 pour l'équipement d'un poste de travail (apprenti(e)).

31852 Gestion des dossiers des anciens magistrats par les Retraites populaires.

7022 *Office des affaires extérieures*

Cet office a été rattaché au département présidentiel au 01.07.07. La journée vaudoise au Parlement fédéral a été renvoyée en 2010.

3193 Sont répertoriés à cette rubrique les cotisations et participations financières à d'importantes entités inter-cantoniales et internationales pour mémoire :

Fondation CH, Conseil du Léman, Assemblée des Régions d'Europe, Conférence des gouvernements cantonaux, Communauté de travail du Jura, Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), Centre d'accueil Genève internationale, Communauté de travail des Alpes Occidentales (COTRAO), et Maison des cantons à Berne.

- 3801 Contribution interreg (projets France-Suisse) fonds du bilan (prélèvement 4801). .
- 3656 Montant qui a été réellement dépensé par le fonds.

7023 *Registre foncier*

Le regroupement des bureaux se poursuit, mais ne permet pas vraiment d'économies : les nouveaux loyers étant souvent plus chers que ceux quittés (zones plus périphériques). Formation de 15 apprentis.

- 31851 Un changement légal permet au conservateur d'intervenir seul (estimation fiscale), réunions moins fréquentes des commissions, par contre réajustements des indemnités.
- 31852 Les décisions rédigées par l'avocat indépendant, secrétaire de la commission foncière section II, sont plus nombreuses et plus complexes.
- 3191 Paiement de la TVA sur la diffusion de données par internet.
- 4313 Le budget avait anticipé une baisse qui a été relative (la moyenne des 20 dernières années est de l'ordre de CHF 17 mios).
- 4528 Il s'agit de la participation des communes au frais des commissions fiscales.

703 ***Administration cantonale des impôts***

(certaines rubriques de ce service sont développées au point 6.4 dans la partie générale de ce rapport)

- 3016 Des moyens supplémentaires (temporaires) ont été nécessaires et obtenus par crédit compensé au 3011 et suivants.
- 3091 L'ACI conserve son budget de formation. Formations spéciales mises sur pied par la Conférence suisse des impôts. Trois modules doivent être suivis, à savoir :
- CSI I 1 jour par semaine durant 6 mois,
- CSI II 1 jour par semaine durant 1 année,
- CSI III une dizaine de personnes suivent ce module.
- 3212 Impôts payés en avance (actuellement 1%).
- 3301 Amortissements de créances : correctif de valeurs suite à une « erreur de calcul » détectée par le CCF.
- 4001 Impôt sur le revenu estimé à la baisse engrange des éléments particuliers, près de CHF 300 millions pour des taxations 2007, et CHF 132 millions liés à l'inclusion du BVR + dans le nouveau outil informatique SIPF.
- 4002 Aussi influencé par un rattrapage 2007.
- 4003 Résultat inférieur au budget lié au retard pris dans le traitement des données dans la nouvelle application (estimation CHF 50 millions).
- 4011 Le budget avait été corrigé à la baisse, cependant le résultat surprend « en bien ».
- 4012 Faire le lien avec l'impôt sur le bénéfice et l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fiscale (imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital). Baisse plus importante que prévu.
- 4051 Résultats inférieurs au budget.
- 4031 Tassement moins important que prévu, résultat au dessus du budget qui avait anticipé les effets de la crise financière.
- 4051 Résultats inférieurs au budget.
- .4212 On voit, ici, que des contribuables ont de la difficulté à payer. Il y a donc plus d'intérêts débiteurs, ce qui n'est pas un bon signe.
- 4401 Suite à la RPT seul le 17% est comptabilisé.

704 Service d'analyse et de gestion financières

Les comptes du SAGEFI sont affectés de manière spéciale d'une part par les mesures DECFO-SYSREM et par les écritures de bouclage en main du Conseil d'Etat au moment de la promulgation des comptes en particulier :

- amortissement des investissements informatiques de l'Etat décrétés avant 2009 (CHF 30,6 millions).
- amortissements des investissements périodiques des hôpitaux avant la modification de 2012 (CHF 54,2 millions).
- 3011 Participation financière à un projet de la DSI pour les fiches FIBU (CHF 14'000 sur CHF 20'000 à la DSI).
- 31 852 Mandat externe pour la certification des sites pilotes pour la mise en place du système de contrôle interne.
- 3199 L'effet du rattrapage DECFO-SYSREM pour 2008 s'est élevé à CHF 32 millions. Pour 2009, la somme totale au budget est de CHF 47 millions. Les rattrapages versés se montent à CHF 41'219 290 (dont CHF 21'699'600 par le biais de crédits supplémentaires pour les services qui ne disposaient pas du disponible dans leurs comptes). En outre, un solde a été transféré en 2010 par report de crédit (CHF 5'780'600).
- 3223 - CHF 10 millions lié à une opération de remboursement anticipé.
Contribution à un projet du SIPAL, compensation de CHF 120'000 pour les travaux de modernisation de la salle du Conseil d'Etat (avec installation d'un home cinéma) 31411.3 SIPAL.
- 4211 Ecart de CHF 10 millions par rapport au budget dû à l'évolution des taux.

706 Service du personnel de l'Etat de Vaud

Mise en place progressive de divers instruments de politique des ressources humaines : outil concernant la gestion proactive des absences de longue durée (+ 30 jours), nouveau formulaire de cahier des charges, à utiliser en complémentarité avec d'autres instruments : le plan des postes (organigramme du service) et les fiches emploi- type (les métiers au sein de l'administration). Le service s'occupe aussi de l'engagement des apprentis (183 en 2009).

Le contentieux lié à la nouvelle politique salariale va occuper le service pendant plusieurs années : le TRIPAC (700 dossiers) et la commission de recours (1669 dossiers).

Comme pour DECFO-SYSREM au SAGEFI, les sommes portées au budget du SPEV pour la compensation de l'indexation ne sont pas utilisées en entier

- 3011 La réserve pour indexation n'a pas été totalement utilisée.
- 3035 Les services n'ont pas utilisé la réserve de CHF 2,5 million pour absorber le taux de cotisation de 2%.
- 3081 Centralisation des frais pour du personnel intérimaire. Nécessité d'un crédit supplémentaire pour absorber une demande de l'ACI.
- 31851 CHF 45 000.- de report de crédit pour la mise en place de la commission paritaire liée à la politique salariale.

708 Service de recherche et d'information statistiques

- 3051 Dans cette rubrique figure la contribution due par l'employeur pour les apprentis : CHF 80 par mois selon la nouvelle loi sur la formation professionnelle.
- 4352 Moins de ventes que prévu, alors que les abonnés sont stables : environ 950 pour Numéros et 500 pour l'annuaire.

78 Cour des comptes

- 3002 Le dépassement budgétaire tient à la non inclusion de l'indexation des juges dans la Proposition au Conseil d'Etat permettant la régularisation des comptes du groupe 30 (entrée en fonction différée d'un auditeur, congés accident et maternité).
- 3081 Recours à des compétences d'appoint de même nature que les auditeurs.

31852 Il s'agit de mandats et d'expertises pour des affaires pour lesquelles la Cour des comptes n'a pas les compétences spécifiques.

79 Contrôle cantonal des finances

3161 Seule rubrique subissant un dépassement : frais de chauffage en hausse communiqué en fin d'année.

3181 Sur ces deux rubriques, le CCF a disposé de deux reports de crédit : CHF 48'500 en 2009, et de CHF 152 000 .- de 2009 à 2010 pour des audits non finalisés.

4361 Un collaborateur à 45 % est partagé avec Neuchâtel en 2009 avec compétences spécifiques d'architecte.

5. Dépenses d'investissement

Les projets en cours au sein du département sont répartis entre 3 services : l'ACI (6 projets – un non réalisé) ; le SAGEFI (SIF système d'information interne – non consommé) et le Service du personnel (2 projets non réalisés) en 2010.

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2009	22'521'000.00	0.00	22'521'000.00
Comptes 2009	9'418'111.65	0.00	9'418'111.65
Différence en CHF	-13'102'888.35	0.00	-13'102'888.35
Différence en %	-58.18%	0,00	-58.18%

11.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : Mme Monique Weber-Jobé, rapportrice
Pierre –Yves Rapaz

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré une forte délégation de l'OJV emmenée par la Présidente et le Vice-président du Tribunal cantonal. Elle a consacré une séance à l'étude de cette entité.

2. Récapitulation des comptes 2009

a) comparaison avec le budget 2009

	Charges	Revenus
Budget 2009	156'405'900	92'601'400
Crédits supplémentaires	1'539'700	
Budget total 2009	157'945'600	92'601'400
Comptes 2009	168'319'034	91'535'287
Différence en CHF	10'373'434	-1'066'113
Différence en %	6.57%	-1.15%

b) comparaison avec les comptes 2008

	Charges	Revenus
Comptes 2008	172'131'077	88'871'338
Comptes 2009	168'319'034	91'535'287
Différence en CHF	-3'812'043	2'663'949
Différence en %	-2.21%	3.00%

3. Remarques générales

Le budget de l'Ordre judiciaire est malmené par le lancinant problème du recouvrement des notes de frais pénales et de leur amortissement. En main du SJL, et sur recommandation du CCF, les amortissements ont été revus à la hausse en janvier 2009, soit après l'adoption du budget. La correction communiquée en fin d'année se monte CHF 11,3 millions. Des négociations sont en cours, et on s'achemine vers une reprise du dossier entièrement par le SJL.

On note aussi suite à la suspension des réquisitions de poursuites par les offices d'impôt induit une diminution de CHF 4,9 millions.

D'autres éléments impactent encore les comptes mais de manière moins importante : nouvelle politique salariale, augmentation des frais d'expertises, et d'intervention (facturé par la Police) ainsi que de frais de détention, ou de placement pour des mineurs.

4. Remarques de détail

- 3002 Augmentation du nombre des juges et indexation (les juges ne sont pas compris dans le périmètre DECFO-SYSREM)
- 3011 indexation et DECFO-SYSREM, compensation partielle, retraites des juges cantonaux
- 3014 Revalorisation des indemnités des juges, assesseurs et greffiers ad hoc dès le 1^{er} juillet
- 3162 Amélioration de la prise en charge des uniformes des huissiers
- 31854 2.7 Office du juge d'application des peines : révision des décisions d'internement
- 3301 Travail de recouvrement effectué par le SJL, et amortissement des créances non recouvrables.
- 3665 Revalorisation en 2008 des indemnités pour tuteurs et tutrices.
- 3909 Frais de détention de prévenus hors canton. Depuis, 2009, les frais ne sont plus facturés par le SPEN

5. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissements sont liées aux changements que l'ordre judiciaire doit organiser et prévoir, tant au niveau de l'aménagement des structures et des locaux qu'aux instruments de travail, en particulier informatiques.

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2009	6'195'000.00	0.00	6'195'000.00
Comptes 2009	1'816'827.66	0.00	1'816'827.66

11.9 Grand Conseil

Commissaires : Mme Jacqueline Bottlang-Pittet, rapportrice
Mme Fabienne Freymond Cantone

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission rattachée au DINT ont rencontré M. le secrétaire général Olivier Rapin et M. le Secrétaire général adjoint Igor Santucci pour examiner les comptes 2009 du Grand Conseil. Elles les remercient de les avoir diligemment renseignées et de leur avoir fourni tous les documents nécessaires à leur mandat. Elles remercient également M. Roger Schibenegg, responsable de l'unité financière du DINT et à laquelle la comptabilité du Grand Conseil est rattachée, qui les a accompagnées durant cet entretien.

2. Récapitulation des comptes 2009

a) Comparaison avec le budget 2009

	Charges	Revenus
Budget 2009	7'305'300.00	22'700.00
Crédits supplémentaires	-56'000.00	0.00
Budget total 2009	7'249'300.00	22'700.00
Comptes 2009	6'723'497.20	34'492.19
Différence en CHF	- 525'802.80	11'792.19
Différence en %	- 7,25	51,95

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Charges	Revenus
Comptes 2008	6'329'150.61	11'945.71
Comptes 2009	6'723'497.20	34'492.19
Différence en CHF	394'346.59	22'546.48
Différence en %	6,23	188,74

3. Remarques générales

Les comptes 2009 du Secrétariat général du Grand Conseil présentent une stabilité dans son fonctionnement principalement expliquée par la constance de la comptabilisation des frais liés aux indemnités des députés en application du décret du 5 juin 2007 fixant le montant des indemnités des membres du Grand Conseil pour la législature 2007-2012.

Dans un but d'optimisation du suivi du travail parlementaire de même qu'une facilitation d'accès pour les députés, le Secrétariat du Grand Conseil a introduit et financé de nouveaux outils informatiques en lien avec la DSI.

Les frais de représentation du Bureau augmentent en raison, notamment, de l'évolution des relations inter-cantoniales.

Cet exercice des comptes 2009 comporte la première participation de la prise en charge des cotisations AVS/AI/APG/AC calculée sur le 60% des indemnités versées aux députés.

4. Remarques de détail

3016 Il s'agit uniquement de la prise en charge des équipements des nouveaux assistants de sécurité.

3031 Avec la stabilité des indemnités et un taux de référence fixé à 60% s'agissant des cotisations AVS/AI/APG/AC, budget et comptes seront désormais plus équilibrés.

3081 Indemnités versées pour le fonctionnement de la buvette.

31852 Fin du contrat avec TVRL au 30.06.2009. Le Grand Conseil produit des images qui sont reprises par les télévisions locales et qui peuvent être suivies en ligne via internet.